



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 juin 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mai 2014, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081002

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds, pour une somme maximale de 306 368,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13115 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1145928001

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 644 548,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144265001

Accorder un contrat à la firme L.M.L Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5691 - (3 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146627001

Octroyer un contrat à Le groupe GESFOR Poirier Pinchin inc. pour la fourniture de services en évaluation de la qualité de l'air et en contamination fongique pour le pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 78 699,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation contrat 14303 - (1 soumissionnaire)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1143511001

Accorder un contrat à 142975 Canada inc. Ltée Mironor, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec un opérateur pour la production de compost au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13471 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1143511002

Accorder un contrat à Émondage Allard Inc., pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur pour une période de 24 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13519 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1134002004

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley (lot 6A) dans le cadre du projet du CUSM, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale maximale de 2 983 615,10 \$ (contrat: 2 833 615,10 \$ + incidences:150 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 235410 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1140541010

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - (3 soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CG Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1146140004

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier, l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke - Dépense maximale de 1 823 136,20 \$, taxes incluses (incidences de 71 000 \$, taxes incluses) - Appel d'offres VMP-14-008 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141029001

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen - Dépense totale de 182 343,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5684 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de construction

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction des travaux publics - 1142726009

Accorder un contrat à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano) pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale 1 425 425,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457003

Accorder un contrat à la firme Groupe M.E.A.S inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 6 652 834,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5708 - (6 soumissionnaires)

20.014 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1146341001

Accorder un contrat à Construction Morival Ltée pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers dans les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire - Dépense totale de 636 919,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1143184001

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Dépense totale de 7 775 209,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1143815001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée La famille de Pépocitrouille, dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Contrat de services professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145860001

Accorder un contrat de services professionnels à LIDD Consultants Inc pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution et d'identifier les besoins en espace pour un futur bâtiment, pour une somme maximale de 51 048,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-12850) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de services professionnels

CE Service de l'environnement - 1146686001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. pour une somme maximale de 255 957,35 \$, taxes incluses et Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2) pour une somme maximale de 219 740,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville - Appel d'offres public no 14-13380 - (9 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592005

Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013 / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1144240009

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal pour une somme maximale de 124 321,32 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 14-13503 - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1141246003

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin Inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13589 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.022 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie - 1143426001

Autoriser Espace pour la vie Montréal à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile / Approuver un projet de protocole à cet effet

20.023 Entente

CG Service du développement économique - 1146334002

Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux

Compétence d'agglomération : Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT

20.024 Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1136641001

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.025 Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1146641002

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.027 Entente

CG Service de l'approvisionnement - 1141541002

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.029 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134069008

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, des lots situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m², à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.030 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323003

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux ans, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 460, à compter du 1er juillet 2014, d'une superficie d'environ 3 065 m², à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.031 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1141361003

Autoriser un premier versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 180 315 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.032 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1144639002

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Comité Musique Maisonneuve pour le 50e anniversaire des Concerts Populaires de Montréal

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1146715001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater (31 700 \$) pour l'année 2014 / Approuver les 2 projets de protocole d'entente

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1141351002

Accorder un soutien financier non récurrent, en provenance du budget de fonctionnement, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, à 10 organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Approuver les projets de convention à cet effet

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1140706003

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1144754001

Autoriser la tenue des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 500 000 \$ avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. »

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1145877002

Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1144754002

Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal »

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141508003

Approuver 7 protocoles de soutien technique estimés à 1 450 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Festival TransAmériques du 22 mai au 7 juin , Les FrancoFolies de Montréal du 12 au 22 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 6 juillet, Montréal complètement cirque du 3 au 13 juillet, Le Festival Juste pour rire du 12 au 26 juillet, Festival Nuits d'Afrique du 16 au 20 juillet et Présence autochtone/Terres en vues 31 juillet au 3 août 2014

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144784002

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 28 mai 2014, 8 h 30, à l'article 30.008

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau 1146101003

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme Néoelect pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3) - Dépense totale 2 249 439,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20140110 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140701001

Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27^e colloque annuel « Les Arts et la ville » - Montant estimé : 669,44 \$

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1143233003

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum - Montant estimé : 1 751,45 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1144302002

Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017 - Montant estimé : 1 338,60 \$

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1142678007

Nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Nomination de membres

CG Service du développement économique - 1141179002

Approuver la nomination de madame Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Service de police de Montréal - 1142402002

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec - mandat d'une durée maximale de deux ans

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1141299003

Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1140443012

Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1143570005

(AJOUT) Autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_ des mesures corporatives et d'urgences - 1145075002

Adopter le projet de règlement modifiant le « Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) »

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1144240001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.003 Règlement - Adoption

CG Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1143741001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.004 Règlement - Adoption

CM Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1143741002

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

40.005 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques - 1145380001

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 31 100 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau 1140865003

Adopter un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable ainsi que des systèmes de collecte et d'épuration des eaux usées, incluant les immeubles, de compétence de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.007 Règlement - Emprunt

CM Service de l'eau 1140865002

Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de sécurité incendie de Montréal - 1140379001

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50 – Ressources humaines

- 50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.003** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1141040001

Déposer le Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013

60.002 Dépôt

CG Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1145359001

Déposer le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 mai 2014, 8 h 30, à l'article 60.001

Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

60.003 Dépôt

CG Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1145174001

Déposer le Rapport de développement durable de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 mai 2014, 8 h 30, à l'article 60.002

Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	29

CE : 10.002
2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0723

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 mai 2014 en y retirant les articles 20.003, 20.012, 30.008 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0725

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0726

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0727

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0728

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint, pour les unités d'affaires de la Ville et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145085002

CE14 0730

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe du rapport financier pour les années 2014, 2015 et 2016 de la Ville de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133592009

CE14 0731

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation);

- 2- d'accorder à Plastipro Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13225 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145331001

CE14 0732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146744001

CE14 0733

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les reliures Caron et Létourneau Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13482 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1146135003

CE14 0734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 277 926,76 \$, taxes incluses, pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Antagon International (9002-1205 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 661 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5693;
- 3 - d'autoriser le virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1140660002

CE14 0735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 039 510,75\$, taxes incluses, représentant 67,74 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 392 942,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144822017

CE14 0736

Vu la résolution CA14 20 0181 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 564 633,06 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 92,09 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout unitaire dans la 3^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 649 099,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311744;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146152008

CE14 0737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 614 635,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 635,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-015 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146140002

CE14 0738

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 762 213,66 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 687,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258205 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822029

CE14 0739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 044 117,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 317 917,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252901;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822028

CE14 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 801 027,27 \$, taxes incluses, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ArchiDATA inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140115001

CE14 0741

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel Finlogik inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour une somme maximale de 1 586 350,30 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1141629003

CE14 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 073 074,78 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rothman associés et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13442 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143456001

CE14 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CG11 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141246001

CE14 0744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 307 303,47 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les soumissionnaires Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 236 387,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13505 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1141035005

CE14 0745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire, ces travaux étant entièrement aux frais de PJCCI, et considérant la condition suivante, laquelle est suspensive au présent dossier décisionnel :
 - d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre de ce projet de réfection des voies élevées de l'autoroute Bonaventure;
- 2- d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130541013

CE14 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (CG13 0406) portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1145135001

CE14 0747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 mètres carrés et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 mètres carrés, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 163,34 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1124435010

CE14 0748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1145323002

CE14 0749

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc. un terrain situé à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, pour un loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146646001

CE14 0750

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 900 000 \$ en provenance d'un compte de Chapitre corporatif vers le budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine pour réaliser ces projets;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation en 2014 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140679003

CE14 0751

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet et période</u>	<u>Montant</u>
École de technologie supérieure	24 heures de l'innovation les 27 et 28 mai 2014	1 500 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	35 ^e anniversaire de La Maisonnée le 14 mai 2014	3 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140191001

CE14 0752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour l'année 2014 et 2015, à Maison d'Haïti pour le redéploiement de ses services par la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble dans le cadre de la programmation 2013 — 2017 s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente de 175 M\$ entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144251002

CE14 0753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141643002

CE14 0754

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 22^e édition de Divers/Cité, du 28 juillet au 3 août 2014;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140679002

CE14 0755

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les rapides du Cheval Blanc », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144501004

CE14 0756

Vu la résolution CA14 22 0144 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c.Q-2) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts) dans le cadre du projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue Saint-Patrick.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140662003

CE14 0757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires;
- 2- de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1142344001

CE14 0758

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140843007

CE14 0759

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140942005

CE14 0760

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense relative au déplacement à New York, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 12 au 15 avril 2014, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843008

CE14 0761

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140679008

CE14 0762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143838004

CE14 0763

Vu la résolution CA14 28 0115 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1143152001

CE14 0764

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146659001

CE14 0765

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144501003

CE14 0766

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1145075003

CE14 0767

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143455002

CE14 0768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles » la nouvelle place publique commémorative située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constituée du lot 1 092 972 et d'une partie du lot 1 093 657 du cadastre du Québec. Par ailleurs, la voie carrossable qui traverse la place publique conserve le nom de boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521021

CE14 0769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer le prolongement de la rue Rose, constituée du lot 3 903 070 du cadastre du Québec;
- 2- de confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants, constitué du lot 3 903 071 du cadastre du Québec;
- 3- de nommer le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds, constitué des lots 3 903 072 et 2 580 997 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144521003

CE14 0770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Raymond-Lagacé » situé entre les rues Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci, de part et d'autre de la rue des Outardes, constitué des lots 4 861 425 et 4 861 424 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144521002

CE14 0771

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141165001

Levée de la séance à 10 h 07

70.001

Les résolutions CE14 0723 à CE14 0771 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1141081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds pour une somme maximale de 306 368.13 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 13-13115

Il est recommandé :

1. d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 368.13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13115 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53.1.% par l'agglomération, pour un montant de 162.681.48 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-26 12:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds pour une somme maximale de 306 368.13 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 13-13115

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) désire acquérir cinq systèmes de levage destinés à l'entretien et à la réparation des véhicules lourds. À cet effet, le SMRA a procédé à une analyse pour optimiser ses installations et son outillage; voir à la conformité de ses équipements selon les nouvelles normes en matière de sécurité des machines, voir au remplacement d'outillages essentiels au bon fonctionnement de ses opérations et à la disposition d'équipements désuets. Le SMRA dirige ses actions pour optimiser sa gamme de services d'entretien et de fabrication pour les arrondissements, les services centraux et spécifiquement de la flotte d'appareils du Service des incendies de Montréal. Également, ses démarches doivent respecter les orientations de la Direction générale de la Ville de Montréal en matière de santé sécurité au travail et rencontrer les objectifs de son plan annuel en matière de sécurité machines. Les véhicules lourds sont de plus en plus spécialisés, possèdent des empattements fort différents qu'auparavant et nécessitent des acquisitions de système de levage pour pouvoir effectuer la tâche dans un environnement sécuritaire. Ces cinq appareils de levage sont des ajouts d'équipements.

Pour acquérir des composantes de levage pour véhicules lourds, l'appel d'offres 13-13115 s'est tenu du 7 octobre au 28 octobre 2013. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Le délai de validité des soumissions a été modifié pour le rendre valide jusqu'au 30 juin 2014 (voir lettre en pièce jointe). Le budget relatif à cette acquisition a été rendu disponible le 19 mars 2014.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 24 octobre 2013 pour une modification des quantités; et
- Addenda no 2, émis le 28 octobre 2013 pour préciser des modèles de référence.

L'appel d'offres 13-1315 visait l'acquisition de six systèmes de levage: cinq (5) pour le

Service du matériel roulant et des ateliers et un (1) pour l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

La disponibilité du budget requis pour le financement de ces actifs n'a été obtenu que ce printemps lors de la révision du PTI 2014-2016, ce qui explique le délai dans l'octroi de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0409 - 19 mars 2014: autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 29 0376 - 2 décembre 2013: d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements de levage Novaquip inc, le contrat numéro 13-13115 au prix de sa soumission, soit 61 331,11 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à Équipements de Levage Novaquip inc. le contrat pour l'acquisition de cinq (5) appareils de levage à six colonnes mobiles tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 13-13115, au montant de 306 368.13 \$, taxes incluses. De marque-mod Stertil Kona, les appareils de levage répondent aux exigences des véhicules lourds acquis par la ville tant au niveau de l'empattement que de la capacité de charge laquelle est de 18 000 livres par colonne. Le système de levage sera garanti pour une période de deux (2) ans pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre. Une photo de l'appareil de levage est en pièce jointe.

Le coût inclut les frais de livraison des appareils aux ateliers du MRA: Viau (2), Madison (1) et Centre environnemental Saint-Michel (2). Une livraison aux différents ateliers permet de limiter les manutentions inutiles des colonnes mobiles.

JUSTIFICATION

Les appareils de levage sont des équipements qui permettent de répondre aux exigences de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds en matière d'inspection, de maintenance et de réparation.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 13-13115 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Équipements de Levage Novaquip inc.	306 368.13 \$		306 368.13 \$
UAP inc.	329 931.46 \$		329 931.46 \$
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	333 096.09 \$		333 096.09 \$
Dernière estimation réalisée (SMRA)	310 432.50 \$		310 432.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			323 131.89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			5.47 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	26 727.96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	8.72 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-4 064.37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-1.31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	23 563.33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7.69 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres 13-13115 a permis d'estimer la dépense du contrat à 310 432.50 \$, taxes incluses. Le coût d'acquisition des appareils de levage est en deçà du budget initialement prévu.

Trois (3) des sept (7) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants: leurs produits ne répondaient pas aux exigences demandées et erreur d'achat de document sur le SEAO. Un (1) des quatre (4) soumissionnaires a été déclaré non conforme car il présentait cinq (5) non-conformités majeures sur le plan technique (voir détail dans l'intervention du Service de l'approvisionnement). Il y a donc eu trois (3) soumissionnaires conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour l'achat de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour véhicules lourds pour une somme maximale de 306 368.13 \$ taxes incluses. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au PTI 2014-2016. L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention. Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération et 46,9% pour la ville (local). Ces taux sont déterminés selon la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, suite au règlements sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ne permettrait pas d'acquérir les équipements et augmenterait les risques pour la sécurité des employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en juin pour une réception des équipements en juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Michel T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076

Approuvé le : 2014-05-08



Dossier # : 1145928001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Gestion des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 644 548.93 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 14-13421 – 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1- d'accorder à Globex Courrier Express International Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation de 1 an chacune, le contrat pour la fourniture de service de messagerie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548.93\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 644 548.93\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-21 18:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145928001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Gestion des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 644 548.93 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 14-13421 – 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Conclure un contrat de service suite à l'appel d'offres public 14-13421 pour la fourniture d'un service de messagerie exclusif pour le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) d'une durée de trois (3) ans avec 2 options de prolongation d'une année chacune. Le service de messagerie doit d'abord assurer la cueillette des sacs de courrier interne dans les unités, les transporter au centre de tri du SPVM et les redistribuer. Le courrier doit être livré à l'interne dans un délai de 24 heures, d'une unité à une autre. Le SPVM compte environ 150 unités, incluant les postes de quartier répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le fournisseur doit également nous offrir des transports de courrier sur demande dans un délai prédéterminé.

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres publique pour l'acquisition d'un service de messagerie pour le SPVM, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13421.

L'appel d'offres a été lancé le 10 février 2014 pour une période de 3 semaines - la fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 3 mars 2014. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, cinq (5) addendas ont été distribués à tous les détenteurs du cahier de soumission.

Addenda 1 émis le 18 février 2014 - réponses aux questions concernant les articles 1 et 3.
Addenda 2 émis le 21 février 2014 - réduire le montant de garantie d'exécution de 50% à 30% ; information sur l'article 10.

Addenda 3 émis le 25 février 2014 - complément d'information à l'article 1.

Addenda 4 émis le 26 février 2014 - réponses aux questions concernant l'article 1, 2, et 10.

Addenda 5 émis le 28 février 2014 - réponse à la question article 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0108 - du 25 avril 2013 - Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470 Québec Inc.), pour la fourniture d'un service de messagerie au SPVM, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$.

CE12 0409 - 17 août 2012 - Autoriser une dépense de 240 667.70\$, taxes incluses, pour la prolongation de la première année d'option du contrat à Les Messagerie Marathon MTL (2947-4470 Québec Inc.) pour la fourniture d'un service de messagerie, du 17 août 2012 au 16 août 2013, majorant ainsi le montant total du contrat de 240 667.70\$ à 481 335.40\$.

CE11 1268 - 17 août 2011 - Accorder à Messagerie Marathon MTL (2947-4470 Québec Inc.) plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois et de deux options d'une année, le contrat pour la fourniture d'un service de messagerie, soit au prix total approximatif de 240 667.70\$.

CE09 1490 - 19 août 2009 - Octroi d'un contrat à Messagerie Marathon MTL pour la fourniture d'un service de messagerie pour le SPVM, pour la période de 36 mois, au prix total approximatif de 406 817.30\$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11024.

DESCRIPTION

Assurer à l'ensemble des unités du SPVM un service d'envoi et de réception de courrier, dans un délai de 24 heures. Permettre également la livraison de dossiers à la cour dans un délai adéquat quant à la comparution de prévenus devant comparaître le lendemain matin.

JUSTIFICATION

Les services de messagerie mentionnés dans le présent document sont essentiels afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du SPVM.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la compagnie Globex Courrier Express International inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. La compagnie Globex Courrier Express International inc. n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

L'estimation a été faite en prenant en considération les prix soumis au dernier contrat du mois d'août 2009. Considérant l'indice des prix à la consommation, une majoration de 8.5% a été utilisée pour calculer cette estimation.

Il y a eu 11 preneurs de cahier de charges et 4 soumissions dont 3 conformes administrativement. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Prix de base	Autre (taxes)	Total taxes incluses
Globex Courrier Express International Inc.	560 599.20 \$	83 949.70 \$	644 548.93 \$
Med Express Inc.	639 258.00 \$	95 728.89 \$	734 986.89 \$
Les Messageries Marathon MTL	667 317.00 \$	99 930.72 \$	767 247.72 \$
Dernière estimation réalisée	621 965.13 \$	96 241.33 \$	718 206.46 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			715 594.50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			122 698.80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(73 657.50) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			90 438.00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture, pour le SPVM, pour la fourniture de service de messagerie exclusif SPVM, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 644 548.93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 - (4 soumissionnaires).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'un contrat de service suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération.

Calendrier d'inscription projeté : comité exécutif

- 4 juin 2014

Calendrier d'inscription projeté : comité municipal

- 16 juin 2014

Calendrier d'inscription projeté : comité d'agglomération

- 19 juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve-Eric PICARD
Adjoint au chef de section, gestion des
immeubles SPVM

ENDOSSÉ PAR

Dominic HARVEY
Inspecteur chef

Le : 2014-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2014-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1144265001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme L.M.L Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 5691 - 3 soumissions.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM;
2. d'accorder à L.M.L Paysagiste et Frères inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 007,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5691);
3. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 19:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144265001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme L.M.L Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 5691 - 3 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Centre de soccer de Montréal, situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un édifice d'envergure et d'un terrain de soccer/football extérieur dans le pôle sportif du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Le Centre sportif est grandement attendu par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire.

Le projet se veut exemplaire à plusieurs égards et répond aux principes directeurs suivants :

- tendre vers l'autofinancement de ses activités en générant des revenus, tout en préservant l'accessibilité aux jeunes;
- assurer une intégration harmonieuse avec le Plan directeur du CESM et son parc;
- être un modèle de développement durable avec notamment un bâtiment certifié LEED -NC Or;
- être reconnu comme une œuvre architecturale contribuant au rayonnement de Montréal, Ville UNESCO de design.

Dans le but d'assurer une qualité d'exécution, de réaliser des économies et de respecter l'échéancier, le projet d'ensemble du Centre de soccer a été prévu en deux phases.

La phase 1 est en cours, impliquant la construction d'un bâtiment, d'un terrain de soccer intérieur, d'une aire de stationnement extérieur, d'une aire polyvalente extérieure, de services complémentaires ainsi que des infrastructures en lien avec les phases subséquentes. La réalisation de la phase 1 a débuté en juillet 2013 et la date visée pour son achèvement est l'hiver 2014 - 2015.

La phase 2 implique les travaux d'aménagement du terrain de soccer/football extérieur, incluant les gradins, un système d'éclairage, du mobilier et le pourtour du terrain (clôtures, plantations, etc.). Les travaux débuteront en juin 2014 et devraient se terminer en décembre 2014.

Les travaux qui font l'objet de la présente autorisation d'octroi de contrat visent l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur les surfaces intérieure (phase 1) et extérieure (phase 2).

Principales étapes terminées ou en cours	Coût	Début	Fin
Concours d'architecture et octroi de contrat à la firme lauréate, Saucier+Perrotte/HCMA architectes, pour la réalisation des plans et devis pour la construction du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	1,7 M\$	2011	En cours
Octroi de contrat de services professionnels pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et associés et WAA et associés pour la réalisation des plans et devis pour la construction du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	1,5 M\$	2011	En cours
Octroi de contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit en gros bois d'oeuvre du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	8,4 M\$	2013	En cours
Octroi de contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction générale du Centre de soccer de Montréal et cession du contrat de Nordic pour la structure de toit en gros bois d'oeuvre (phase 1)	39,5 M\$	2013	En cours
Adoption du modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal et accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion à intervenir entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville (phases 1 et 2)	S.O.	2013	En cours
Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal (phase 2)	4,2 M\$	2013	En cours
Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Début	Fin
Appel d'offres / octroi de contrat pour revêtement synthétique pour les terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal (phases 1 et 2)	1,6 M\$	2014	2014

Afin d'exécuter les travaux de la deuxième phase, un appel d'offres public a été ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier de charges.

Cet appel d'offres a été lancé le 7 avril 2014, suite à l'autorisation par le comité exécutif (CE13 1539), et s'est terminé 28 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 05 mai 2014 à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 03 août 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée de l'appel d'offres, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO (Système électronique Appel d'offres) durant la période de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0400	28-04-2014	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soum.) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Entreprise
-----------	------------	--

CE13 1800	11-12-2013	de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.
		Autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESH comprenant un terrain extérieur de soccer éclairé, des gradins et son pourtour.
DA134265003	02-12-2013	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relatif à l'octroi d'une aide financière maximale de 1 554 208,37 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase 2 concernant le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de soccer/football extérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel.
CE13 1539	25-09-2013	Autoriser un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESH et approuver les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés lors de l'analyse des soumissions.
CM13 0967	24-09-2013	Autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses.
CM13 0964	24-09-2013	Autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes (CM11 1024) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses.
CE13 1371	04-09-2013	Adopter le modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal et de donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion à intervenir entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville.
CM13 0605	17-06-2013	Avis de motion pour le règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel (note: phase 1 et 2)
CM13 0130	26-02-2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CE09 0974	03-06-2009	Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESH conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

DESCRIPTION

Les travaux comprennent la fourniture et l'installation de revêtements en gazon synthétique sur les surfaces intérieure (phase 1) et extérieure (phase 2). Le contrat inclut aussi des équipements sportifs : buts de soccer et de mini soccer, ancrages de buts et tableaux de pointage intérieur et extérieur.

Le montant maximal des déboursés autorisés est de 1 501 495,48 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des contingences de dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission (131 273,45 \$, taxes incluses). Des incidences de 57 487,50 \$, taxes incluses, seront nécessaires dans la catégorie des services techniques.

Une liste de critères de sélection a été conçue pour évaluer les soumissions des entrepreneurs spécialisés. Ils sont basés sur la performance du produit, les enjeux environnementaux, la compétence de l'entrepreneur/installateur et la qualité du programme d'entretien. Ces critères ont été présentés dans le dossier d'autorisation d'appel d'offres approuvé à la séance du comité exécutif du 25 septembre 2013 (CE13 1539).

La pondération des critères d'évaluation est effectuée selon les ratios suivants :

a) Caractéristiques sportives	25 % de la note finale
b) Enjeux environnementaux	10 % de la note finale
c) Compétences de l'entrepreneur	25 % de la note finale
d) Programme d'entretien	10 % de la note finale
Total du pointage de la performance du revêtement synthétique proposé :	70 % de la note finale

Ces critères sont ensuite mis en relation avec le prix de soumission afin de choisir le meilleur produit en fonction des critères préalablement établis. L'évaluation du prix représente trente pour cent (30 %) de l'évaluation totale de la soumission, selon la formule suivante :

$\text{Pointage du prix} = (\text{Le plus bas prix parmi toutes les propositions conformes} / \text{Prix de la proposition conforme}) \times 30 \%$

Le pointage final correspond à la somme du pointage attribué à l'évaluation de la performance du revêtement synthétique proposé à celui du prix :

$\text{Pointage final} = \text{Pointage de la performance du revêtement synthétique proposé} + \text{pointage du prix}$

Des discussions sont actuellement en cours afin d'évaluer la possibilité d'afficher des logos de partenaires sur la surface en gazon synthétique intérieur et extérieur. Puisqu'aucun accord n'avait encore été conclu au moment de l'appel d'offres, deux bordereaux de soumission (Alternative "A" et "B") ont été insérés dans le cahier des charges. Les soumissionnaires ont donc tous déposé un bordereau sans logos (Alternative "A"), et un autre avec logos (Alternative "B").

JUSTIFICATION

Cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges soit:

- L.M.L Paysagiste et Frères inc.
- Équipe Rochon inc. / GTR Turf
- Les Sols Sportica inc.
- Tapitec
- Les Surfaces Carpell inc.

De ce nombre, trois (3) ont soumissionné, ce qui représente 60 % du nombre total de preneurs du cahier de charges, dont deux (2) étaient conformes (40 %). En effet, l'analyse effectuée par le comité d'évaluation a démontré que certains critères physiques de base du revêtement en gazon synthétique proposé dans la soumission de l'entreprise Équipe Rochon inc. / GTR Turf, n'étaient pas conformes aux spécifications du cahier des charges. La soumission de l'entreprise Équipe Rochon inc. / GTR Turf n'a donc pas été retenue, et ce, conformément aux procédures établies au cahier des charges et n'apparaît donc pas dans le tableau des résultats de l'appel d'offres, ci-dessous.

Tableau : résultats du processus d'appel d'offres et la comparaison avec la dernière estimation réalisée

Soumissions conformes	Note	Prix*** (taxes incluses)	Contingences - 10 % *** (taxes incluses)	Total*** (taxes incluses)
Les Sols Sportica inc.	71,00 % *	1 211 166,87 \$	121 116,69 \$	1 332 283,56 \$
L.M.L. Paysagiste et Frères inc.	88,68 % *	1 312 734,53 \$	131 273,45 \$	1 444 007,98 \$
Dernière estimation réalisée		1 432 186,09 \$	143 218,61 \$	1 575 404,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				131 396,72 \$**
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 8,3 %
Écart entre la 2e meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note - adjudicataire)				111 724,42 \$
Écart entre la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				-7,7 %

Notes:

* Le détail du pointage apparaît dans le document "Analyse des soumissions_Alternative B" (voir pièce jointe dans le présent sommaire décisionnel).

** L'estimation réalisée à l'interne du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal est basée sur le prix des soumissions des terrains de soccer en gazon synthétique réalisés entre 2013 et 2014.

*** Les prix indiqués dans le tableau sont ceux du bordereau de soumission de l'alternative "B" (avec logos).

L'analyse des soumissions s'est déroulée conformément aux règles établies au cahier des charges. L'entreprise L.M.L Paysagiste et Frères inc. a obtenu le plus haut pointage. L'entreprise s'est démarquée par sa capacité à répondre aux exigences environnementales propres au présent projet. La méthode d'installation proposée par l'entreprise est clairement illustrée et répond aux exigences LEED du cahier des charges. Afin de limiter les émissions de gaz dans le complexe intérieur, tous les véhicules seront équipés de catalyseurs. Il s'agit d'un dispositif installé entre le moteur et le système d'échappement afin de limiter de façon significative les émissions de CO2. Tous les autres équipements utilisés pour l'installation du revêtement seront alimentés par une génératrice installée à l'extérieur du bâtiment.

Le programme d'entretien proposé par l'entreprise comprend des mesures concrètes et adaptées aux particularités des terrains intérieur et extérieur. Durant l'année d'entretien prévue au contrat de l'entrepreneur, le terrain extérieur fera l'objet de quatre interventions alors que le terrain intérieur, qui sera utilisé à l'année longue, nécessitera six interventions.

Cette fréquence d'intervention permettra de maintenir la performance du revêtement synthétique durant l'année de garantie contractuelle. La valeur de cet entretien est de 5 369,53 \$, taxes incluses. Un programme d'entretien, conforme à celui proposé par l'entreprise adjudicataire du présent contrat, sera ensuite inclus à même le budget de fonctionnement du Centre de soccer de Montréal. Ce programme d'entretien additionnel permettra au revêtement d'atteindre une durée de vie suffisamment longue pour permettre de rentabiliser l'investissement initial. Lorsque le revêtement synthétique arrivera au bout de sa durée de vie utile (soit dans plus ou moins dix ans) le remplissage (sable et granules de caoutchouc) pourra être entièrement récupéré et réutilisé à même la nouvelle surface synthétique. Le réemploi des matériaux de remplissage permettra d'économiser des coûts lors d'un remplacement éventuel du revêtement synthétique et d'éviter tout transfert de déchets vers des sites d'enfouissement.

L'adjudicataire recommandé, L.M.L Paysagiste et Frères inc., n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne possède pas de restriction sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 17 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro RBQ de l'adjudicataire recommandé L.M.L Paysagiste et Frères inc. est le suivant : 2752-2697-39. L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Par ailleurs, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation dans d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La totalité des coûts sera assumée par le programme triennal d'investissement (PTI) du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Les travaux relatifs au revêtement intérieur font partie des travaux de la phase 1 faisant l'objet d'une subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à la hauteur de 12,7 M\$ pour l'ensemble du projet du Centre de soccer intérieur. Les travaux relatifs au revêtement extérieur font partie des travaux de la phase 2 faisant l'objet d'une subvention de 1,6 M\$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour le projet d'aménagement du terrain synthétique de soccer-football.

Le montant des contingences représente dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission, soit 131 273,45 \$, taxes incluses.

Des incidences de 57 487,50 \$, taxes incluses, seront aussi nécessaires dans la catégorie des services techniques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre de soccer au CESM vise une certification LEED-NC de niveau Or et s'intégrera au parc du CESM, dont les efforts en matière de réhabilitation environnementale et de développement durable font l'objet d'une couverture internationale. Ainsi, en intégrant les enjeux environnementaux en tant que critère de sélection, les soumissionnaires doivent démontrer que :

- le revêtement en gazon synthétique proposé est fabriqué à partir de matériaux recyclés et recyclables;

- le revêtement en gazon synthétique proposé à l'extérieur du complexe de soccer limite la hausse de la température ambiante;
- la concentration en métaux lourds est négligeable dans les eaux pluviales rejetées à l'égout;
- le processus de fabrication du revêtement en gazon synthétique proposé est respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction de la phase 1 du Centre de soccer au CESM ont débuté en juillet 2013 et ceux de la phase 2 commenceront en juin 2014 afin d'être en mesure de livrer l'installation aux citoyens à l'hiver 2014-2015.

L'installation du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer intérieur est une composante maîtresse dans la logistique de la construction du Centre de soccer intérieur et est prévue pour décembre 2014. Le revêtement extérieur doit quant à lui être installé avant l'hiver 2014. L'échéancier est donc très serré, compte tenu des attentes du milieu du soccer et des délais associés aux subventions à recevoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y a une opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat (CM) : 16 juin 2014

Début des travaux : Automne 2014

Fin des travaux : Hiver 2014 - 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction (Philippe AFFLECK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucille BÉLANGER
Chargée de projet du Centre de soccer de
Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Michèle LAFOND
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-05-20

**Dossier # : 1146627001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Le groupe GESFOR Poirier Pinchin inc. pour les « Services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique » ainsi que pour les « Services d'experts- conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) » pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke est – Dépense totale, de 78 699,41\$, taxes incluses, Appel d'offres sur invitation (1 soum.) contrat 14303

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 78 699,41 \$, taxes incluses, pour les services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique ainsi que pour les services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., le contrat pour la fourniture de services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique ainsi que pour les services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation et au tableau des prix reçus joint au rapport;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 06:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1146627001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Le groupe GESFOR Poirier Pinchin inc. pour les « Services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique » ainsi que pour les « Services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) » pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke est – Dépense totale, de 78 699,41\$, taxes incluses, Appel d'offres sur invitation (1 soum.) contrat 14303

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal qui le loue à différents locataires, dont le principal est la Direction de la Santé publique de Montréal. Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), les cols bleus de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'entretien du Parc La Fontaine, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

En janvier 2014, un important dégât d'eau dû à une fuite de la toiture est survenu au 2^e étage de l'aile F, aile occupée par la santé publique. L'aile a été évacuée, la Direction des immeubles a réalisé les interventions nécessaires en cas de sinistre. Les occupants de l'aile F ont été relocalisés dans des espaces disponibles des ailes D et E. La Direction des immeubles a fait réparer la toiture de l'aile F. Dans ce contexte, la santé publique a fait des tests de contaminations fongiques, de détection de présence d'humidité et une enquête de santé sur son personnel. Elle a publié un rapport intitulé «Avis de santé publique concernant le problème d'infiltration d'eau à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal», le 25 mars 2014.

Suite à la publication du rapport résumant les conclusions des tests, la santé publique a décidé de ne pas réintégrer les locaux de l'aile F 2^e étage et les a fait sceller. Selon leur enquête, et basé sur la fréquence des problèmes de santé du personnel de l'aile F, la santé publique suspecte une contamination fongique de ces lieux, qui était présente même avant le dégât d'eau de janvier.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal a proposé un plan d'action, dont la première étape est de réaliser rapidement des investigations afin de détecter la présence de contamination fongique dans l'air et les matériaux de l'ensemble du bâtiment, ainsi que la présence d'infiltrations d'eau et de contamination fongique dans les systèmes et conduits de ventilation de l'ensemble du bâtiment.

Ce type d'expertise ne peut être fait que par une firme spécialisée dans le domaine. Une simple inspection visuelle ne permettant pas de déceler les problèmes. Des inspections intrusives avec ouvertures des murs sont requises, ainsi que des mesures avec instruments spécialisés et des tests de laboratoires sur des prélèvements de matériaux et de poussière.

Pour les systèmes de ventilation, les expertises sont faites par une équipe différente de celle qui fait les expertises sur la qualité de l'air et la contamination fongique de surface. Ces tests se font sans occupants avec les systèmes de ventilation fermés, de soir ou de fin de semaine. Le bâtiment compte 16 systèmes de ventilation différents; pour chacun de ces systèmes, des relevés de poussière doivent être faits en différents endroits à l'intérieur des conduits et sur les filtres et équipements afin d'être analysés pour détecter la présence potentielle de contamination fongique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver l'octroi du contrat au « Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. » pour réaliser les deux volets de l'expertise, soit :

- les services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique, ainsi que ;
- les services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC).

pour le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal.

Le détail des expertises demandées est le suivant :

- Évaluation de la qualité d'air intérieur et de la contamination fongique;
- Évaluation de la présence de contamination fongique dans tous les systèmes et conduits de ventilation (16 systèmes);
- Recommandations concernant les procédures de décontamination et évaluation des coûts reliés à la réalisation de ces travaux.

La contamination fongique est à évaluer dans l'air, les conduits de ventilation, ainsi que par prélèvements de surface et d'échantillons et analyses microscopiques et culture des échantillons.

Les endroits où sont soupçonnés des problèmes d'humidité sont à investiguer de façon plus approfondie : thermographie, détection d'humidité, investigation intrusive des murs, échantillonnage.

L'expertise portera sur le bâtiment au complet.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une expertise visant à déceler la présence de contamination fongique dans l'air, sur les surfaces et les murs, ainsi que dans les conduits de ventilation. L'expertise est faite par une firme spécialisée dans le domaine qui fait appel à différents spécialistes et techniciens pour faire des prélèvements et leur analyse. Les échantillons sont confiés à un laboratoire pour analyses et cultures. Aucune certification n'existe pour reconnaître la compétence de ces firmes qui sont reconnues en fonction de leur notoriété dans le domaine. Il ne s'agit pas non plus d'un domaine d'expertise régi par un ordre professionnel. Par conséquent, ce type d'expertise fait partie des "contrats d'approvisionnement et de services

autres que professionnels". Conformément aux directives pour ce type de contrat dont le montant est inférieur à 100 000 \$, nous avons procédé par appel d'offres sur invitation sans impliquer le Service d'approvisionnement.

Compte tenu de la situation et l'urgence d'agir comme propriétaire dans ce bâtiment, ainsi que des règles d'appel d'offres applicables, deux firmes d'experts ont été invitées à soumettre une offre, le 3 avril 2014 :

1. Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.
2. Gestion environnementale T. Harris inc.

Les offres de services ont été reçues le 17 avril 2014 et sont valides pour 60 jours, soit jusqu'au 13 juin 2014.

L'offre de services reçue du Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. est complète et conforme aux demandes de l'appel d'offres.

L'offre de la firme T. Harris est incomplète au niveau de la portée des services offerts, elle exclut les items suivants qui étaient demandés dans l'appel d'offres :

- Cultures des échantillons d'air pour détecter les micro-organismes viables;
- Aucune prise d'échantillons de matériel en vrac;
- Aucun échantillonnage intrusif dans les murs extérieurs, où la présence d'humidité est détectée;
- Pour les systèmes de ventilation inspection visuelle des composantes accessibles seulement, échantillonnage de matériel à l'intérieur des conduits limité en nombre;
- Aucune mention du coût de protection pour bâtiment en conditions d'amiante;
- Travail en dehors des heures normales est à prévoir en extra, alors que les tests ne peuvent être faits que dans ces conditions.

L'échantillonnage proposé par le groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. pour l'ensemble de l'expertise est de 273 échantillons prélevés et analysés contre 105 échantillons pour la proposition de Gestion T Harris.

L'offre de la firme T. Harris étant incomplète nous recommandons que «Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.» soit retenu pour exécuter les expertises (Qualité de l'air et contamination fongique, et inspection des systèmes de CVAC). La soumission du Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. a été présentée en deux parties.

Le montant des soumissions reçues incluant les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2014 est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Firme Soumissionnaire	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.			
Expertise en qualité de l'air et en contamination fongique	35 055,88 \$	5 258,38 \$	40 314,26 \$
Inspection des systèmes de CVAC – Phase 1	27 157,10 \$	4 073,56 \$	31 230,66 \$
Total des deux expertises	62 212,98 \$	9 331,94 \$	71 544,92 \$

Récemment, la firme Gesfor Poirier Pinchin inc. a, notamment, déjà réalisé des expertises de ce genre pour la Ville de Montréal, exactement le même type de double expertise pour le 9515 rue Saint-Hubert à Montréal : Évaluation de la qualité de l'air intérieur et de la contamination fongique et Services d'experts-conseils dans l'inspection et assainissement de systèmes de CVAC. De plus, cette firme est familière avec le bâtiment visé par la présente expertise, le pavillon La Fontaine, puisqu'elle y a effectué des expertises de caractérisation d'amiante. Dans le cadre de ces mandats antérieurs, cette firme a rendu les services à la satisfaction de la Ville.

Comme il s'agit d'un contrat non visé par la Loi sur l'intégrité en matières de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. L'entreprise Gesfor Poirier Pinchin inc. n'a pas d'attestation de l'AMF.

À la suite de l'appel d'offres sur invitation, le présent dossier vise à octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. pour la somme de 71 544,92 \$ (contingences et taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 78 699,41 \$, taxes incluses, avant ristourne. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 62 212,97 \$, un montant pour travaux contingents de 15 %, soit 9 331,95 \$ et un budget d'incidences de 10 %, soit 7 154,49 \$. Un tableau des coûts est inclus en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement et sera assumée à 100% par la ville centrale.

Les crédits nécessaires à la réalisation des expertises seront imputés au :
105517 0010000 06501 54301 000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces expertises est la première étape du plan d'action approuvé, et émis à la direction de la santé publique, par la Ville de Montréal, concernant la problématique d'infiltrations d'eau et de contamination fongique au Pavillon La Fontaine.

La planification des interventions correctives sur le bâtiment seront basées sur les résultats et recommandations de ces expertises. Il est donc important de réaliser les expertises rapidement afin de poursuivre la planification et la réalisation des travaux correctifs dans les meilleurs délais.

La durée prévue pour l'inspection des lieux, les tests de laboratoires et la rédaction du rapport est de quatre à cinq semaines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée du mandat de mai 2014 à août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1143511001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire 142975 Canada inc Ltée Mironor, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures) le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec un opérateur pour la production de compost au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471.

Il est recommandé :

1- Accorder au seul soumissionnaire 142975 Canada inc Ltée Mironor, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures) le contrat pour la fourniture pour la location de 1 retourneur d'andains avec 1 opérateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881.75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471.

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 313 881.75\$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-28 07:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1143511001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire 142975 Canada inc Ltée Mironor, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures) le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec un opérateur pour la production de compost au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) reçoit des feuilles ramassées sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis l'automne 1995. Le Certificat d'autorisation actuel, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), permet le compostage de 16 000 tonnes de feuilles par année. Pour la période 2014 à 2017, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de la Direction générale adjointe - Qualité de vie, débutera la préparation des sols et la végétalisation nécessaire pour l'aménagement du futur parc du Complexe environnemental de Saint-Michel dont une portion sera ouverte au public en 2017. La totalité du compost disponible sera utilisée pour l'aménagement du parc. Le compostage est un procédé qui transforme la matière organique en une matière semblable au terreau. Ce processus se fait en présence d'oxygène. Il est nécessaire de brasser (retourner) les andains de feuilles afin d'introduire de l'air. En l'absence d'air, le processus de compostage s'arrête et il survient une fermentation anaérobie pouvant engendrer des odeurs. Il est important de retourner régulièrement les andains au début du processus de compostage afin d'éviter la génération d'odeur.

Le montant du présent contrat octroyé, pour les périodes du 15 octobre 2014 au 30 juin 2016, plus une année d'option du 15 octobre 2016 au 30 juin 2017, permet une plus grande flexibilité sur les besoins et décisions concernant le retournement du compost.

Le contrat actuel, dont l'appel d'offres porte le no 11-11719, se termine le 30 juin 2014.

Aucuns honoraires professionnels ne sont prévus dans le cadre de ce projet.

Ce choix proactif lors de la demande de soumission nous permet de connaître les

paramètres des coûts et de l'échéancier à l'avance.

L'appel d'offres a été publié le 24 février 2014 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 12 mars 2014. La durée de publication était de 16 jours..

La période de validité de la soumission est de 120 jours, soit jusqu'au 10 juillet 2014. Aucun addenda n'a été requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1043 (31 juillet 2013) Accorder une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes incluses, afin d'exercer, conformément à l'art. 3 du cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 11-11719, l'option de prolongement du contrat pour une période de 12 mois (approx. 120 heures), du 15 octobre 2013 au 30 juin 2014, dans le cadre du contrat accordé à Mironor 142975 Canada Ltée (CE11 1650), majorant ainsi le montant total du contrat de 177 723 \$ à 274 302\$.

CE11 1650 (19 octobre 2011) Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 240 heures, réparties du 15 octobre 2011 au 30 juin 2013, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 177 723 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #11-11719; avec la troisième année en option.

CE10 1694 (27 octobre 2010) Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée "Mironor" pour la fourniture de la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour une période de 120 heures réparties sur neuf mois au prix total approximatif de 94 011,75 \$ taxes incluses, appel d'offres sur invitation # 10-11400 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le contrat comprend la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour le retournement des feuilles, pour une durée totale de 390 heures répartie comme suit : 260 heures étalées sur les deux périodes suivantes : du 15 octobre 2014 au 30 juin 2015, du 15 octobre 2015 au 30 juin 2016, et 130 heures du 15 octobre 2016 au 30 juin 2017. Les dates des périodes sont estimées, car les activités sont tributaires des conditions météorologiques. Un retournement plus fréquent favorise une meilleure aération de la matière, un compostage plus efficace et un contrôle des odeurs. L'équipement a la capacité de retourner l'ensemble des andains de feuilles en une journée.

JUSTIFICATION

Il est impossible d'effectuer du compostage de feuilles au CESM sans un équipement pour effectuer le brassage efficace des andains afin d'y introduire de l'air. La Ville de Montréal ne possède pas ce type d'équipement et les besoins n'en justifient pas l'acquisition. Le contrat est octroyé sur une période qui se termine le 30 juin 2017, et ce, dans le but de s'arrimer avec l'ouverture au public en 2017.

Sur quatre preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, un seul a déposé une soumission, et trois se sont désistés. En ce qui concerne les motifs de désistement, un premier répondant a indiqué ne pas avoir l'équipement requis, un deuxième répondant a indiqué que l'équipement demandé était trop spécialisé, et le troisième répondant n'a pas répondu.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autres (contingences)	Total (taxes incluses)
142975 Canada inc Ltée Mironor	313 881,75 \$	0 \$	313 881,75 \$
Dernière estimation réalisée	290 311,88 \$	0 \$	290 311,88 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)	23 569,87 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100	8,2 %

La Ville s'est prévalu de l'article 573.3.3. de la loi sur les cités et villes, qui permet de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission lorsqu'une seule soumission conforme est reçue. Ainsi, suite à la négociation, le soumissionnaire consent à accorder une réduction du taux horaire pour l'article 2 du bordereau de soumission, réduisant le taux horaire de 725,00 \$ à 700,00 \$ pour les 130 heures de la période du 15 octobre 2016 au 30 juin 2017. Ainsi le prix total original soumis était de 317 618,44 \$, et le prix total après négociation de 313 881,75 \$ taxes incluses, soit une réduction de 3 736,69 \$. En pièce jointe vous trouverez la lettre de Mironor confirmant le prix négocié, ainsi qu'un tableau (no 1) démontrant les prix avant et après négociation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce type d'activité qui n'est pas de la construction ne nécessite pas de licence RBQ.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Par ailleurs, elle ne détient aucune autorisation de l'AMF dans aucun autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat s'élève à 313 881,75 \$ taxes incluses, et à 283 130,21 \$ net de ristournes fédérales et provinciales, et il inclut une année d'option au montant de 104 627,25 \$ taxes incluses (94 376,74 \$ net de ristournes fédérales et provinciales). Il n'y a pas de contingences ni d'incidences à ce projet. Le contrat débute le 15 octobre 2014, et se termine le 30 juin 2017; il inclut une année d'option du 16 octobre 2016 au 30 juin 2017, et sera réparti sur quatre années financières, de 2014 à 2017. Voir en pièce jointe le tableau no 2 de la répartition des montants par année financière".

La répartition des montants par année est tributaire des conditions météorologiques et les activités de compostage sont liées à la réception des feuilles selon des périodes spécifiques :

Le budget net requis sera réparti sur les exercices 2014 à 2017. Pour 2014, le budget est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de la Direction générale adjointe - Qualité de vie. Alors que pour 2015, 2016 et 2017, les budgets nécessaires seront priorisés dans le cadre du processus de confection budgétaire des années subséquentes.

Information complémentaire :

Le futur parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) nécessitera une grande quantité de compost comme amendement des sols, favorisant la croissance et le développement des végétaux. Si ce compost n'est pas disponible, la Ville devra l'acheter du privé, augmentant substantiellement les coûts d'aménagement.

Information budgétaire : ce projet fait partie du Projet 32125-Aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel, sous-projet 13-32125-002, projet SIMON no 148684.

Information comptable : la répartition par année financière, les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et

comptables du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'il s'agit des activités liées à la conception du parc du Complexe environnemental Saint-Michel, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les feuilles acheminées au CESM pour compostage sont revalorisées et ainsi détournées de l'enfouissement. Le compost produit répond aux besoins d'amendement du sol de plantation pour le parc. Cette action permet la valorisation de 12 000 à 16 000 tonnes de feuilles chaque année et contribue à la réalisation du parc du CESM, en favorisant la protection de la biodiversité, le taux de croissance et l'amélioration des végétaux qui seront plantés sur le site. Ainsi, cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif municipal d'augmenter la canopée sur l'ensemble du territoire montréalais de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le futur parc du CESM nécessitera une grande quantité de compost comme amendement des sols, favorisant la croissance et le développement des végétaux qui y seront plantés, possiblement dès 2014. Si ce compost n'est pas disponible, la Ville devra l'acheter du privé, augmentant substantiellement les coûts d'aménagement. Or, pour ce faire, l'appareil doit être disponible dès l'automne soit dès l'acheminement des feuilles au CESM puisque c'est au début du processus de compostage qu'un retournement régulier est requis.

Le contrat se termine le 30 juin 2017, soit l'année prévue de l'ouverture au public d'une portion du CESM en 2017. Cela permettra de faire le compostage de feuilles dans le cadre normal de nos opérations et permettra l'arrimage avec l'ouverture au public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération de retourneur d'andains : 260 heures étalées comme suit:

2014: du 15 octobre 2014 au 20 décembre 2014

2015: du 15 mars 2015 au 30 juin 2015, et du 15 octobre 2015 au 20 décembre 2015

2016: du 15 mars 2016 au 30 juin 2016

Opération de retourneur d'andains, période d'option, 130 heures étalées comme suit:

2016: du 15 octobre 2016 au 20 décembre 2016

2017: du 15 mars 2017 au 30 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs



VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et
des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette
NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LONGPRÉ
agent technique principal

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-20

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1143511002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Émondage Allard Inc., pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur pour une période de 24 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13519) 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Émondage Allard inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de 1 tamiseur et de 1 tracteur chargeur avec opérateur, aux prix de sa soumission pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 218,958.39\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(14-13519)** ;
2. d'imputer cette dépense,, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 218,958.39\$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-21 19:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143511002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Émondage Allard Inc., pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur pour une période de 24 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13519) 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année le Complexe environnemental de Saint-Michel reçoit des feuilles ramassées sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis l'automne 1995. Le Certificat d'autorisation actuel émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) permet le compostage de 16 000 tonnes de résidus verts par année. Le compost produit jusqu'à maintenant a servi principalement à recouvrir les zones où des déchets ont été enfouis. En effet, ces zones sont recouvertes de 450 mm de roc/béton, d'un géotextile, de 100 mm de sable, de deux couches successives de sol de catégorie A-B et de 150 mm de compost. Le compost produit dans le présent contrat servira entièrement pour la préparation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnementale de Saint-Michel. Le compostage de matière organique est un procédé qui transforme celle-ci en une matière semblable au terreau.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse et sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant 16 jours, du 3 mars 2014 ouvertures le 19 mars 2014, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les 90 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. deux addenda ont été émis le 17 mars 2014 et le 18 mars 2014 et concernaient des questions et réponses techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 130162 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur, pour une période de 5 mois, afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de 118 602,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12665 (2 soum. - 1 seul conforme)

DESCRIPTION

Location avec opérateur d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 verges cubes pour un période de 24 mois basé sur une utilisation pour 2014 et 2015 estimée à 460 hres étalées sur 2 sessions entre le 1^{er} mai 2014 au 30 septembre 2014 et du 1^{er} mai 2015 au 30 septembre 2015, plus une année d'option pour 2016 de 230 hres du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016 . Il est estimé que nous allons tamiser approximativement 12 000 tonnes métriques de matière par année. L'octroi de ce contrat de location permettra de tamiser le compost produit par le recyclage des feuilles mortes collectées sur le territoire de l'agglomération. Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de la direction générale adjointe - Qualité de vie a demandé au Service de l'environnement, Division planification et opération - gestion des matières résiduelles de préparer le dossier pour une demande à la Direction du matériel roulant, pour la préparation d'un devis d'appel d'offres. Cette dernière a également mandaté le Service de l'approvisionnement afin de procéder à l'appel d'offres public. Le processus d'appel d'offres est décrit dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le tamisage du compost est nécessaire pour enlever les contaminants afin d'obtenir la qualité requise avant la distribution aux citoyens ou son utilisation comme constituant pour l'aménagement du parc du CESM. Le compost est mis en place avant l'ensemencement afin de réaliser un amendement de sol. Il est impératif que ce dernier soit préparé adéquatement et soit d'une qualité répondant aux normes. Puisqu'il s'agit d'une activité ponctuelle qui nécessite de l'équipement spécialisé que nous ne possédons pas, nous avons fait un appel d'offres pour la location et opérations de cette machinerie permettant de répondre aux sessions de 2014-2015-2016 pour un total de 690 hres. Notre estimation est de 25 % plus élevée que le prix soumis de 218 958.39\$. L'intérêt du marché pour cet appel d'offres a favorisé la Ville.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient aucune attestation dans le cadre d'un autre contrat public.

Il ne s'agit pas d'un contrat de construction.

Preneurs du cahier des charges (12) :

Déneigement Gérald Pesant / 9108-4566 Québec Inc
Émondage Allard Inc.
Matériaux Paysagers Savaria Ltée.
Groupe Entretien Letram Inc.
GSI Environnement Inc.
J Y Voghel Inc.
Les Excavations Serge Brochu Inc.
Ramcor Construction Inc.
Transport Camille Dionne 1991 Inc.
Vermeer Canada
Embellissements Rolivert
Entreprises BLC inc.- Transport BLC Inc

Soumissionnaires (3) :

Déneigement Gérald Pesant / 9108-4566 Québec Inc
Émondage Allard Inc.
Matériaux Paysagers Savaria Ltée.

Non dépôt de soumission (9) :

Groupe Entretien Letram Inc. – Sans réponse à notre demande de raison du non dépôt par

courriel

GSI Environnement Inc. – Nous ne sommes pas en mesure de rencontrer les spécifications demandées dans le devis.

J Y Voghel Inc. – Sans réponse à notre demande de raison du non dépôt par courriel

Les Excavations Serge Brochu Inc. – L'équipement n'est plus disponible

Ramcor Construction Inc. – Ne possède pas l'équipement requise

Transport Camille Dionne 1991 Inc. – Le devis technique ne peut être rencontré

Vermeer Canada - Le devis technique ne peut être rencontré, délai un peu trop court

Embellissements Rolivert – Le devis technique ne peut être rencontré

Entreprises BLC inc.- Transport BLC Inc. – Le devis technique ne peut être rencontré

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence	Total
1. Émondage Allard Inc.	218 958,39 \$	0,00 \$	218 958,39 \$
2. Matériaux Paysagers Savaria Inc.	236 147,15 \$		236 147,15 \$
3. 9108-4566 Québec inc.	376 830,56 \$		376 830,56 \$
Dernière estimation ville	286 287,75 \$		286 287,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissionnaires)			277 312,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100			27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			157 872,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100			72 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels(\$) (la plus basse conforme - l'estimation des professionnels)			-67 329,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) ((la plus basse conforme - l'estimation des professionnels) / estimation) x 100			-24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			17 188,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			8 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé, Émondage Allard inc., est le suivant : 1168085349. »;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal et priorisée dans les budgets subséquents. La somme totale requise pour le présent contrat est approximativement de 218 958,39 \$ toutes taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'il s'agit des activités concernant le CESM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières résiduelles organiques est une excellente façon de détourner des quantités appréciables de matières des sites d'enfouissement. Cette activité permet de valoriser localement environ 12 000 tonnes de matière annuellement qui serait acheminée vers un site d'enfouissement à un coût substantiellement supérieur. Puisque le compost servira à amender le sol des végétaux qui seront plantés au CESM, cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif municipal d'augmenter la canopée sur l'ensemble du territoire montréalais de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si nous ne sommes pas en mesure de faire le tamisage du compost pour la préparation du parc, nous devons faire l'achat de sol propre ou de compost. L'utilisation du compost est destinée à l'amendement du sol pour la plantation des arbres. L'aménagement du parc pour les célébrations du 375e serait compromis. Ceci peut également engendrer l'annulation d'activités de distribution du compost aux citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication permettra d'informer les citoyens sur les opérations de tamisage et de la préparation de la matière pour le futur parc

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014-2015 : 460 hres
option 2016 : 230 hres

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. » :

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LONGPRÉ
agent technique principal

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-20

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457**Approuvé le :** 2014-05-21

CE : 20.007

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134002004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley (lot 6A) - Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale maximale de 2 983 615,10 \$ (contrat: 2 833 615,10 \$ + incidences:150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235410 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 983 615,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 833 615,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235410;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-20 12:38

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134002004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley (lot 6A) - Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale maximale de 2 983 615,10 \$ (contrat: 2 833 615,10 \$ + incidences:150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235410 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des offres. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Étapes déjà autorisées

Étapes terminées :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine 	1 245 733,24 \$	Juin 2009	Juin 2010
<ul style="list-style-type: none"> Lot 1 : Forage d'une conduite de 2 400 mm de diamètre sous les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP) 	1 639 903,26 \$	Octobre 2010	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 2 : Travaux d'infrastructures dans la partie est du boulevard Décarie, soit la construction d'un nouveau collecteur combiné de 3 600 mm de diamètre ainsi que la construction d'une chambre de régulation coulée sur place 	4 858 230,87 \$	Décembre 2010	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 3 : Construction d'une structure de chute et réaménagement de surface à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie 	2 234 664,47 \$	Février 2011	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 4 : Signalisation globale pour les lots 1, 2 et 3 	254 801,77 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot A : Construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP en vue de la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie. 	2 347 148,41 \$	Juin 2011	Décembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8B : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C 	418 059,18 \$	Juin 2011	Novembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Lots C et 5B : Reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie (infrastructures souterraines, pieux, soutènement, démolition et fondations du pont) 	12 996 905,46 \$	Juin 2012	Novembre 2013

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6D : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve 	1 714 342,96 \$	Mai 2014	Juillet 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8C : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7 	264 902,40 \$	Mai 2014	Septembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> Lot 4B : Signalisation globale pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, A et C 	414 998,61 \$	Juillet 2011	Décembre 2014
Étapes à venir :		Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6B : Aménagement du jardin de pluie et plantations 		Septembre 2014	Octobre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6C : Fourniture et installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie 		Juillet 2014	Novembre 2014

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6A : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, fourniture et installation du mobilier urbain et construction des ouvrages en sous-oeuvre du jardin de pluie 	Juin 2014	Novembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0389 - 28 avril 2014 - Octroi d'un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 838 629,82 \$, taxes incluses.

CE14 0017 - 15 janvier 2014 - Annulation des appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12 2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen. Autorisation de lancer deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A)

et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 27 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation aux abords des travaux d'infrastructures et la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve : lot 4B pour la signalisation des lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaire et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec Itée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Ce contrat couvre tous les travaux nécessaires pour l'aménagement final du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley. De façon générale, les travaux du lot 6A comprennent donc :

- la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley;
- la reconstruction des trottoirs, la pose de bordures de granite et la construction de fosses d'arbres agrandies sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley;
- l'aménagement du jardin de pluie (ouvrages en béton et équipements liés au drainage) sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 257 601,37 \$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 150 000 \$ est allouée aux incidences, soit pour les utilités publiques (15 000 \$), le contrôle qualitatif (50 000 \$), le marquage et la signalisation (75 000 \$) et pour les communications (10 000\$).

Le processus d'appel d'offres public # 235410 s'est déroulé du 31 mars au 16 avril 2014. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 27% et 73%. La période de validité des soumissions est d'une durée de 120 jours, soit jusqu'au 14 août 2014. La liste des preneurs du cahier des charges est jointe au dossier.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public 235410 :

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1. Groupe Hexagone s.e.c. (Licence RBQ #5582-4288-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 27 mars 2014)	2 576 013,73 \$	257 601,37 \$	2 833 615,10 \$
2. Sintra inc.	2 620 575,28 \$	262 057,52 \$	2 882 632,80 \$
3. Aménagement Côté Jardin inc.	2 871 326,04 \$	287 132,60 \$	3 158 458,64 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 624 421,66 \$	262 442,16 \$	2 886 863,82 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 958 235,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,4 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	324 843,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	11,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-53 248,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-1,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	49 017,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,7 %

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 53 248,72 \$ (1,8 %).

Le Groupe Hexagone, s.e.c. détient une attestation de l'AMF depuis le 13 janvier 2014. Une copie de l'attestation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux du lot 6A sont prévus au PTI corporatif 2013-2015 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 833 615,10\$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 576 013,73 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 257 601,37\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **2 983 615,10 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **150 000,00 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen. Par contre, les travaux liés à l'embellissement du domaine public sont entièrement financés par la Ville, comme spécifié dans la convention. Le coût excédentaire assumé par la Ville correspond aux coûts afférents à l'élargissement des trottoirs, à la réalisation d'un aménagement paysager distinctif, à l'installation de matériaux et d'éléments de mobilier urbain en nombre et en qualité supérieurs à ce qui est normalement employé dans le cadre d'un aménagement standard d'une voie comparable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux visent à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'aménagement de bandes cyclables et de trottoirs élargis, de même que l'installation d'un nouveau mobilier urbain ont pour but de réduire la dépendance à l'automobile et encourager le transport actif, et ce, en vue de contribuer à l'objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

Ces travaux visent également à pratiquer une gestion responsable des ressources. En favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, l'intégration d'un jardin

de pluie dans le mail central du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et la rue Saint-Jacques, contribuera à améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau et à réduire l'apport d'eau à l'usine d'épuration, tout en permettant d'approfondir les connaissances de la Ville dans ce domaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier global des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen fait en sorte que tout retard majeur aura des conséquences négatives en cascade qui risqueraient de compromettre l'engagement de la Ville à livrer ses travaux à temps pour l'ouverture du CUSM prévue à l'automne 2014. Par ailleurs, la réalisation de ces travaux est nécessaire pour la réouverture du boulevard Décarie entre les rues Crowley et le boulevard De Maisonneuve. Compte tenu du fait que le Ministère des Transports du Québec prévoit détourner la circulation routière sur le boulevard Décarie durant la démolition et la reconstruction du pont Saint-Jacques, il est impératif pour la Ville de terminer ces travaux à temps pour éviter la congestion dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 26 mai 2014
Début des travaux : Juin 2014
Fin des travaux : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sébastien DESHAIES
Ingenieur(e) charge(e) de planification

Alain TRUDEAU
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1140541010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - 3 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1- d'accorder à MBG Associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot 3, au prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme maximale de 433 273,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14101;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-16 13:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - 3 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparation mineurs soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme.

Également, la Division reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est en effet difficile de prévoir en début d'année toutes les interventions qui seront requises durant l'année. D'où la nécessité d'accorder des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En début d'année 2014, afin que la Division ponts et tunnels puisse répondre adéquatement à la demande, un appel d'offres public a été lancé. En avril 2014, suite à cet appel d'offres, un contrat pour la réalisation de travaux de réparation (lot 2) a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 0547). Entre temps, d'autres travaux requis en regard des résultats des inspections et des demandes d'intervention ont continué de s'ajouter au carnet de commandes de la Division.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures (lot 3) a été publié du 19 mars 2014 au 7 avril 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 août 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 19 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0547 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour

une somme maximale de 192 985,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes (1140541006).
 DG130541007 - 12 février 2014 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2013 - Lot 5 pour une somme maximale de 97 863,85\$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 07-13211 - 5 soumissionnaires (2130541007).

CM08 0660 - 25 août 2008 - Offre de services professionnels du conseil municipal aux conseils d'arrondissements pour l'inspection des structures routières, ferroviaires et connexes du réseau local et la réalisation des interventions pouvant en découler (1080541003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à MGB Associés inc. pour des travaux de réparation à diverses structures (Lot 3 - 2014).

Ces travaux consistent à réaliser des travaux de réparation, de réfection, d'entretien et de sécurisation sur diverses structures de la Ville là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet, d'un escalier ou tout autre type de structures de voirie.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- procéder à la sécurisation des approches d'une structure;
- effectuer des travaux de réparation de dalle;
- tous autres travaux similaires.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention apparaissent de façon régulière et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. Dans cet optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin de pouvoir intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs en tout temps. Voir le tableau «Derniers contrats accordés» en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
MGB Associés inc.	433 273,52 \$	N/A	433 273,52 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	439 089,53 \$	N/A	439 089,53 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	439 089,53 \$	N/A	439 089,53 \$
Dernière estimation réalisée	431 386,20 \$	N/A	431 386,20 \$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	437 150,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	5816,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	1,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	1887,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	0,44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	5816,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,34 %

Lors de l'appel d'offres public 07-14101, trois (3) preneurs du cahier des charges sur un total de six (6) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 50% alors que trois (3) preneurs du cahier des charges sur un total de six (6) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 50%. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le prix de la soumission des entreprises de MGB Associés inc. a été corrigé de un (1) sous en raison d'une erreur de calcul dans le bordereau. Le montant original de la soumission était de 433 273,51 \$ alors que le montant corrigé est de 433 273,52 \$. Cette correction ne change pas le rang des soumissionnaires.

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence 335 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Dans le cadre de cet appel d'offres, l'estimation des honoraires du marché, réalisée à l'interne par la Division ponts et tunnels, a été établie à 12 %. Ce taux représente une somme de 46 219,95 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 431 386,20 \$ taxes incluses. Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 12,49 %, soit 48 107,27 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 433 273,52 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc supérieure à l'estimation de soumission effectuée à l'interne. La différence est de 1887,32 \$ soit 0,44 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit:

Main-d'oeuvre:	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargée de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la "Convention collective – Secteur génie civil et voirie" en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux:	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargée de projet.
Outils et équipement:	le coût des outils et équipement utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits au "Cahier des prescriptions normalisé – Volume 3 Prix Unitaires" de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses:	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargée de projet.
Honoraires du marché:	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes:	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, MGB Associés inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 1^{er} avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant: 8002-5059-19.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que MGB Associés inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 433 273,52 \$, taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 390 824,96 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés sur réception des factures.

Le coût des travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement 2014 du Service des infrastructures, transports et environnement, Direction des infrastructures, Division ponts et tunnels.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la nécessité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 5 août 2014, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Par ailleurs, des restrictions à l'endroit de la circulation véhiculaire et/ou piétonne pourront être appliquées afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juin 2014

Fin des travaux: décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-04-15

En collaboration avec Isabelle FORTIER
Conseillère, analyse et contrôle de gestion
514 872-9366

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures

**Dossier # : 1146140004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc de 1 752 136,20 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier , l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke et autoriser une dépense maximale de 1 823 136,20 \$ taxes incluses incluant un montant des incidences de 71 000 \$ taxes incluses (Appel d'offres VMP-14-008 - 4 soumissionnaires)

Que soit autorisée une dépense de 89 295,91 \$ taxes incluses pour la reconstruction des trottoirs, là ou requis et une dépense de 557 786,38 \$ taxes incluses pour l'aménagement de l'escalier ainsi que l'aménagement du paysage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville- Marie, dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égout et d'eau potable.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ET QUE soit recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 176 053,91\$, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Excavation Loiselle Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008.
3. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-23 13:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc de 1 752 136,20 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier , l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke et autoriser une dépense maximale de 1 823 136,20 \$ taxes incluses incluant un montant des incidences de 71 000 \$ taxes incluses (Appel d'offres VMP-14-008 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de de l'année 2010, la Ville a procédé à l'enlèvement de l'escalier existant en bois, reliant la rue Sherbrooke à la rue St-Christophe, rendu dangereux pour les utilisateurs. Il a été remplacé par un escalier métallique temporaire en 2011, étant donné que ce passage est très utilisé par les citoyens du quartier.

La préparation des plans et devis et la responsabilité de la surveillance des travaux pour la reconstruction des infrastructures (aqueduc et égout) dans la rue Saint-Christophe, ainsi que la structure de l'escalier a été confié à BPR-Infrastructures Inc. dans le cadre de l'entente cadre numéro 11-11565-4, tandis que la préparation des plans et devis pour l'aménagement de paysage relève de l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le cadre de ce projet, il a été identifié que les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc passant en dessous de l'escalier à aménager sont dans un état très vétuste.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie.

À l'issue de différentes analyses et inspections, le remplacement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout dans la rue Saint-Christophe entre la rue Ontario et la rue Sherbrooke a été ciblé comme prioritaire.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux de réaménagement du parc Simonne-Monet-Chartrand, qui incluent un nouvel escalier et les aménagements de paysage adjacents, s'inscrivent dans l'esprit de rénovation

et d'amélioration générale d'un parc de quartier dont les aménagements datent de plusieurs années.

Il a été décidé par l'administration et la Division des études techniques de procéder au lancement d'un appel d'offres public le 13 mars 2014 pour une durée de 28 jours calendrier, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2014. La validité de soumission est de 120 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

Un addenda a été émis le 31 mars 2014 afin d'aviser les preneurs du cahiers des charges des modifications faites au documents d'appel d'offres.

Les modifications apportées sont:

- la date de dépôt des soumissions prévue initialement pour le 3 avril 2014 au 10 avril 2014;
- modification au plans d'architecture de paysage;
- ajout des dessins RAC031, RAC406 et RAC507(200) pour l'électricité.

Il est à noter que ce parc se situe sur la rue Saint-Christophe, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240157- 3 avril 2012 - Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 71 912,62 \$ à BPR Infrastructure inc. pour le projet de réaménagement de l'escalier et du parc Simonne-Monet Chartrand et autoriser une dépense maximale de 140 897,62 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-12-009 - 2 soumissionnaires)

CA13 240020 -12 février 2013 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels de 37 183,13 \$ à BPR - Infrastructures inc. pour la préparation des plans, devis et d'assistance technique durant la phase de réalisation pour les travaux de remplacement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout dans la rue Saint-Christophe, entre la rue Ontario et la rue Sherbrooke, conformément à l'entente-cadre 11-11565-4 (CG11 0210)

CA11 240469 du 12 septembre 2011 (1114371002) : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2012 du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le projet se compose de trois volets:

Le premier volet correspond à la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout,

Le volet deux consiste en l'aménagement d'un nouvel escalier en acier corten ainsi que la construction de nouveaux murs de soutènement.

Le volet 3 touche l'architecture de paysage, et fait partie de l'ensemble des travaux exécutés au parc Simonne-Monet-Chartrand. Les travaux visent à aménager le site du nouvel escalier : des bacs de plantation en béton préfabriqués seront installés et des végétaux doivent y être plantés. L'entrepreneur doit prévoir la pose de surfaces de pavés de béton préfabriqués, de bollards et de bordures de béton. Une clôture de bois avec une porte doit être construite afin de délimiter le terrain de la Ville, le long des terrains voisins, sur le côté est du site. Une glissade en béton préfabriquée sera aussi installée le long d'une section de l'escalier.

JUSTIFICATION

En 2012, la DGSRE a procédé à l'inspection des infrastructures souterraines existantes sous l'escalier. La conduite d'eau potable en fonte grise, posée en 1912, présentait des bris; la conduite d'égout en brique, posée en 1886, présentant des fractures, des déformations, des trous, d'importantes incrustations calcaires et un rétrécissement de diamètre sur environ 15 mètres sous l'escalier existant, et nécessitait donc une intervention rapide.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues, l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Excavation Loiselle Inc.	1 592 851,09 \$	159 285,11 \$	1 752 136,20 \$ (*)
Groupe Hexagone	1 678 852,30 \$	167 885,23 \$	1 846 737,53 \$
Entreprise Michaudville Inc.	1 955 454,32 \$	195 545,43 \$	2 150 999,75 \$
Antagon International	1 981 860,13 \$	198 186,01 \$	2 180 046,14 \$
Dernière estimation réalisée	1 568 322,81 \$	156 832,28 \$	1 725 155,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 982 479,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			427 909,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			26 981,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			94 601,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5 %

* Le montant du plus bas soumissionnaire a été corrigé, portant le total de soumission à 1 752 136, 20 \$ au lieu de 1 592 851, 21 \$. En effet, une erreur de transcription s'est glissée entre le total de la soumission et le total indiqué sur la page résumé du bordereau. Par ailleurs, le montant de soumission de 1 752 136, 34 \$ a aussi été corrigé pour porter le total de la soumission à 1 752 136, 20 \$. En effet, le total, les contingences et les taxes ont été arrondies au dixième près dans la soumission.

L'estimation faite par les services professionnels (BPR) et par la division des études techniques a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Excavation Loiselle inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 22 avril 2014.

Les validations requises à l'effet que Excavation Loiselle inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 22

avril 2014.

De plus, les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 22 avril 2014.

Enfin, Excavation Loisselle figure au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés financiers, une copie du certificat est jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 752 136,20 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 159 285,11 \$ (taxes incluses) pour les travaux contingents. Aussi, les sols contaminés sont payés à même le bordereau des prix ou directement au site d'enfouissement.

La dépense maximale est donc de 1 823 136,20 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes, entre autres en matière de marquage, utilités publiques et signalisation, ainsi que les frais du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, est de 71 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 64,51 % par la DGSRE et à 35,49 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour des montants respectifs de 1 176 053,91 \$ pour la DGSRE et de 647 082,29 \$ pour l'arrondissement de Ville-Marie, et représente un coût net de 1 644 520,39 \$ lorsque diminuée des ristournes.

La dépense de 1 176 053,91 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 060 833,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 848 667,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un impact de 212 166,77 \$ à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Les volets 2 (aménagement de l'escalier) et 3 (aménagement du paysage) du contrat, qui totalisent une dépense de 647 082,29 \$ (taxes incluses), seront financés par un montant de 557 786,38 \$ au budget PTI parcs de l'arrondissement de Ville-Marie et d'un montant de 89 295,91 \$ au budget PRR aggro.

- aménagement de l'escalier et aménagement du paysage (excluant les trottoirs) :
537 786,38 (taxes incluses)\$

- Trottoirs :
89 295,91\$ (taxes incluses)

Les incidences pour les volets 2 et 3, d'une valeur estimée à 20 000 \$, seront financées par le PTI parcs de l'arrondissement de Ville-Marie.

La répartition des coûts pour les incidences est présentée en pièce jointe au dossier; pour les informations financières voir les interventions au dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération - DGSRE

La dépense de 1 176 053,91 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 060 833,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 848 667,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un impact de 212 166,77 \$ à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues ou le ciel nocturne.
- b. Le contrôle des sédiments et leur évacuation hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé ou récupéré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un avenir relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes et pourrait se traduire par une augmentation des coûts d'opération et d'entretien du réseau. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Saint Christophe permettra l'avancement de l'aménagement de l'escalier Simonne-Monet Chartrand. Quant à l'escalier, étant un espace de choix pour le passage des piétons entre le plateau Mont-Royal et l'arrondissement de Ville-Marie, son réaménagement s'avère nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Infrastructures, escalier et aménagement : été - automne 2014
Plantation: printemps 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Denis BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-17

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>



Dossier # : 1141029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen (0248) - Dépense totale de 182 343,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5684 - 6 soumissionnaires (contrat 14033).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 182 343,16 \$, taxes incluses, pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Tuyauterie Expert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 461,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5684;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-15 16:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen (0248) - Dépense totale de 182 343,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5684 - 6 soumissionnaires (contrat 14033).

CONTENU

CONTEXTE

Les ateliers municipaux de Rouen sont situés au 5035, rue de Rouen. L'édifice, construit en 1965, a été acheté par la Ville de la compagnie Air Liquide en janvier 2004 pour y loger une partie des ateliers du matériel roulant (MRA) qui se trouvaient au 700, boulevard Rosemont. L'édifice est occupé par la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA) pour ses activités de sérigraphie, de débosselage/peinture et abrite un centre de formation pour les chauffeurs de véhicules Ville. Les fenêtres et le mur-rideau d'entrée, désuets et en fin de vie utile, ont été remplacés en 2011.

Le remplacement des chaudières désuètes et en fin de vie utile s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière entend effectuer pour assurer la pérennité des installations, améliorer le confort des usagers et réaliser des économies d'énergie.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme Blondin Fortin Associés avec laquelle le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 13 janvier au 3 février 2014. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1119 3 août 2011 - Approuver un projet de convention par lequel Blondin Fortin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie (mécanique et électricité) pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, pour une

somme maximale de 156 305,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11621 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à remplacer les deux chaudières de l'édifice des ateliers de Rouen.

Les travaux contingents ont été évalués à 10 % par les professionnels pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet.

Un montant de 15 % est réservé aux travaux incidents pour des interventions au niveau du contrôle et de la télégestion et pour compléter le système d'alarme incendie par l'ajout de stroboscopes.

À la suite de l'appel d'offres public 5684, six (6) firmes se sont procurées le cahier des charges, toutes ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges
Tuyauterie Expert Inc.
Antagon international
Plomberie G&G Ltée
Plomberie et chauffage Alain Daigle Inc.
Pompe François Néron Inc.
Socomec Industriel Inc.

Voir la lettre de recommandation en pièces jointes pour plus d'information.

JUSTIFICATION

Tous les preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission (100 %).

Soumissions déposées	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Tuyauterie Expert Inc.	145 874,53 \$	14 587,45 \$	160 461,98 \$
Antagon international	147 065,30 \$	14 706,53 \$	161 771,83 \$
Plomberie G&G Ltée	151 422,07 \$	15 142,21 \$	166 564,28 \$
Plomberie et chauffage Alain Daigle Inc.	176 946,53 \$	17 694,65 \$	194 641,18 \$
Pompe François Néron Inc.	178 000,00 \$	17 800,00 \$	195 800,00 \$
Socomec Industriel Inc.	252 628,82 \$	25 262,88 \$	277 891,70 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	186 481,25 \$	18 648,13 \$	205 129,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			192 855,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			117 429,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			73,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 44 667,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-21,78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 309,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,82 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 205 129,38 \$, soit

un peu plus de 20 % supérieure à la plus basse soumission conforme. L'écart s'explique par les conditions de marché en début d'année qui se révèlent à l'avantage de la Ville. De façon détaillée, on note un écart d'environ 33 % entre l'estimation des professionnels et le prix soumis pour les travaux en plomberie.

Les six soumissions analysées par les professionnels sont toutes conformes (voir analyse et recommandation de l'ingénieur en pièces jointes) bien que le troisième soumissionnaire ait oublié de joindre sa déclaration de conflit d'intérêt.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Tuyauterie Expert Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat; de plus l'entreprise ne détient pas une telle autorisation pour un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 182 343,16 \$. Ce montant inclut les contingences 14 587,45 \$ (10 %) et les incidences 21 881,18 \$ (15 %).
La dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant l'échéancier préliminaire, on réalise les travaux dans les meilleures conditions possible et sans impact majeur pour les occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux n'ont aucun impact sur les activités des ateliers de Rouen.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Juin 2014
Réalisation des travaux Juin à août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de
la planification immobilière

Approuvé le : 2014-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-05-15



Dossier # : 1142726009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et octroyer un contrat à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), au montant de 1 348 425,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil municipal :

d'autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

d'accorder à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 348 425,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soumissionnaires);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85,00 % par la Ville Centre (1 211 516,63 \$, taxes incluses) et à 15,00 % par l'arrondissement RDP-PAT (213 909,26 \$, taxes incluses).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-05-21 11:32

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142726009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et octroyer un contrat à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), au montant de 1 348 425,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat entre autres d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Suite aux différentes analyses et inspections, les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout de la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 24 mars 2014 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement le 9 avril 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours.

Le tableau suivant résume la liste des addenda qui ont été émis, en indiquant la date d'émission de chacun, sa nature ainsi que l'impact de cette émission sur le dépôt des soumissions.

Addenda no :	1	2
Date d'émission.	29 mars 2014	3 avril 2014

Nature de l'addenda.	Modifications apportées à l'article 1 - section V du cahier des charges.	Modifications apportées à la formule de soumission; Informations complémentaires fournies par la Ville de Montréal aux différentes questions posées.
Impact sur le dépôt des soumissions.	Aucun	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement à :

- la reconstruction, en 2015, d'un réseau d'égout unitaire (100 m.lin de 375 mm de diamètre et 100 m.lin de 450 mm de diamètre), d'un réseau d'eau potable (200 m.lin de 200 mm de diamètre), de réfection de trottoir (500 m.car) et la réfection de pavage (1500 m.car) dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ;
- la reconstruction, en 2014, d'un réseau d'égout unitaire (100 m.lin de 375 mm de diamètre et 60 m.lin de 525 mm de diamètre), d'un réseau d'eau potable (130 m.lin de 200 mm de diamètre), de réfection de trottoir (250 m.car) et la réfection de pavage (1000 m.car) dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 24 mars au 9 avril 2014. Sur seize (16) preneurs de cahier de charge, sept (7) firmes ont déposé une soumission soit : CHAREX, EXCAVA-TECH INC., GROUPE HEXAGONE, S.E.C., LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC., LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., 9045-6823 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES DAMIANO INC.), RAMCOR CONSTRUCTION INC.

Les dépenses incidentes de 77 000,00 \$, peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage des chaussées, de plantation, de chloration des conduites d'eau potable ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés, etc.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée 122 584,17 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission.

Sur les seize (16) preneurs de cahier de charge, sept (7) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 44 % et 56 %.

Parmi les seize (16) firmes preneurs de cahier de charges et qui n'ont pas déposé une soumission, à savoir : CONSTRUCTION DJL INC., CONSTRUCTION FERMONT INTERNATIONAL LTEE., CONSTRUCTION G-NESIS INC., CONSTRUCTION S. FORGET INC., LES CONSULTANTS S.M. INC. (BUREAU DES OFFRES), LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC., LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC., LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC., L'ÉCUYER & FILS LTÉE., seule la dernière firme est considérée comme fournisseur des produits de béton armé normalisés. Les raisons du non-dépôt des autres firmes restent inconnues.

Le tableau normalisé suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
9045-6823 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES DAMIANO)	1 225 841,72 \$	122 584,17 \$	1 348 425,89 \$
CHAREX INC.	1 263 119,26 \$	126 311,93 \$	1 389 431,19 \$
LES CONSTRUCTION ET PAVAGE JESKAR INC.	1 383 120,51 \$	138 312,05 \$	1 521 432,56 \$
GROUPE HEXAGONE S.E.C.	1 406 235,08 \$	140 623,51 \$	1 546 858,59 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO	1 527 241,67 \$	152 724,17 \$	1 679 965,84 \$
EXCAVA-TECH INC.	1 567 470,27 \$	156 747,03 \$	1 724 217,30 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1 850 396,15 \$	185 039,62 \$	2 035 435,77 \$
Dernière estimation réalisée	1 884 306,43 \$	188 430,64 \$	2 072 737,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 606 538,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			687 009,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			50,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-724 311,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-34,94 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			-41 005,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-3,04 %

L'estimation des professionnels de la firme externe Macogep est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre réels du marché actuel. L'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme est de -34,94 %.

Essentiellement, l'écart entre l'estimé de contrôle et la plus basse soumission s'explique de la façon suivante:

- Rendement:: La firme ayant réalisé l'estimé de contrôle a considéré une baisse de productivité compte tenu de l'étroitesse des rues. Les équipements envisagés pour réaliser les travaux sont plus petits et le temps de manoeuvre a été ajusté à la hausse. La firme estime également que ce montant représente environ 100 000 \$ excluant taxes. Le Ville devra donc suivre de près la productivité des équipes de l'Entrepreneur afin d'assurer une production suffisante pour terminer à l'intérieur du délai de réalisation contractuel.
- Gestion des sols contaminés: La firme ayant réalisé l'estimé de contrôle considère que le sol est de catégorie A-B et ce, en fonction des analyses environnementales. Les coûts de disposition ont été évalués en conséquence. L'Entrepreneur a possiblement considéré que ce sol pourrait être utilisé comme matériau de remblai dans un site autorisé, ce qui coûterait moins cher qu'un site dédié. Ce montant représente environ 55 000 \$ excluant taxes
- Archéologie: La firme ayant réalisé l'estimé de contrôle considère que la période d'arrêt en cours de travaux (35 heures prévue au bordereau) se fait avec une équipe de travail complète (2000 \$/ heure) en comparaison avec le plus bas soumissionnaire qui considère une petite équipe de travail (400 \$ / Heure). La différence est de 64 000 \$ excluant taxes.

Finalement, on souligne le fait que le plus bas soumissionnaire est inférieur à la moyenne d'environ 258 113 \$ peut laisser croire que le plus bas soumissionnaire a réduit substantiellement son profit et ses coûts d'administration afin d'obtenir le contrat..

La somme de tous ces coûts en ajoutant les taxes revient à environ 509 908 \$

Si on ajoute ce montant à la soumission la plus basse, le total est de 1 858 334 \$. Ce montant se rapproche de l'estimé de référence de 2 073 000\$ qui est 11,6% supérieur à la soumission.

9045-6823 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES DAMIANO), plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation, n° 2013-CPSM-0182 du 22 août 2013, de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 31 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Entreprise de 9045-6823 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES DAMIANO) est le suivant : 8102-6254-24

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé à 85 % par la Direction générale stratégique des réseaux de l'eau et à 15 % par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

	DGSRE	Arrondissement	Total
Travaux	1 134 516,63 \$	213 909,26 \$	1 348 425,89 \$
Incidences	77 000,00 \$	0,00 \$	77 000,00 \$

	1 211 516,63 \$	213 909,26 \$	1 425 425,89 \$
--	------------------------	----------------------	------------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Le fait de reporter ce projet pourrait avoir un effet direct sur la qualité de vie des citoyens compte tenu de la désuétude du réseau existant (un des plus vieux secteur de l'arrondissement) et de la possibilité de refoulements d'égouts et de bris de conduites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents sera soumis à la Direction des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres: Avril 2014
 Octroi du contrat: Juin 2014
 Début des travaux: Juillet 2014
 Fin des travaux: Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
 Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable :
 Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
 Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-25

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1140457003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe M.E.A.S inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo - Dépense totale de 6 652 834,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5708 - 6 soumissionnaires conformes - contrat no 14239

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 652 834,14 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme *Groupe M.E.A.S inc* , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 459 062,27 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5708;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 75,85 % par la Ville centrale, pour un montant de 4 551 663,09 \$, et de 24,15 % par l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant de 1 449 381,36 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 08:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe M.E.A.S inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo - Dépense totale de 6 652 834,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5708 - 6 soumissionnaires conformes - contrat no 14239

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, vingt-cinq (25) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, trois (3) projets ont été livrés et quatorze (14) projets visant dix-sept patinoires) en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournies en pièces jointes.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo de l'arrondissement de Saint-Léonard. Un appel d'offres public a été lancé à cet effet via dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 17 mars au 14 avril 2014. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 16 avril 2014 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites par six addenda émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de trente (30) jours ouvrables.

Six addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis de corriger certaines erreurs aux plans et devis, et ont apporté des précisions mineures à la portée des travaux :

- l'addenda no 1 du 2 avril 2014 apporte des corrections et précisions mineures aux documents d'appel d'offres en architecture, électromécanique et structure (156 pages d'extraits de devis, dont 92 pages de liste de contrôles en mécanique);
- l'addenda no 2 du 7 avril 2014 apporte des corrections et précisions mineures au bordereau de soumission et aux documents d'appel d'offres en architecture et en électromécanique (76 pages);
- l'addenda no 3 du 7 avril 2014 a pour effet de prolonger la durée de l'appel d'offres du 14 au 16 avril 2014 pour tenir compte de l'étendue des précisions apportées dans l'addenda 1 et 2, et de corriger le bordereau de soumission;
- l'addenda no 4 du 9 avril 2014 apporte des corrections et précisions mineures au devis d'architecture et de structure (9 pages);
- l'addenda no 5 du 9 avril 2014 apporte des précisions mineures au devis de structure (3 pages);
- l'addenda no 6 du 14 avril 2014 apporte des corrections mineures au bordereau de soumission (18 pages).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0841 Le 24 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme maximale de 828 186,20 \$, taxes incluses.

CE12 0796 Le 06 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour retenir les services de professionnels en architecture et ingénierie (électricité, mécanique, structure, génie civil et réfrigération), dans le cadre des projets de mise aux normes des arénas Rodrigue Gilbert (glace 1 et glace 2) (0763) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Roberto Luongo (3149) de l'arrondissement de Saint-Léonard et de l'aréna Chaumont (3035) de l'arrondissement d'Anjou.

CA12 130159 Le 4 juin 2012 - Arrondissement de Saint-Léonard, autoriser l'adhésion de l'arrondissement au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour l'aréna Roberto Luongo et accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion du projet du projet.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CM11 0655 Le 23 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme *Groupe M.E.A.S inc.* pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes à l'aréna Roberto Luongo de l'arrondissement de Saint-Léonard, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et ceux pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative, tel que l'ajout de nouveaux bancs.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au formulaire de soumission. Ce montant est requis afin de couvrir les imprévus de chantier lors de la mise aux normes de l'aréna. Il a été évalué en fonction de projets similaires réalisés au cours des dernières années.

Par ailleurs, un budget de 3 % est également prévu pour des travaux incidents incluant le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville ainsi qu'une allocation pour imprévus.

Suite à l'appel d'offres public 5708, dix-huit (18) firmes et une (1) association patronale se sont procuré les documents d'appel d'offres dont onze (11) entrepreneurs généraux : *Groupe M.E.A.S. inc.*, *Norgéreq Ltée*, *La compagnie de construction Édilbec inc.*, *Hulix Construction*, *Construction Genfor Ltée*, *Corporation de Construction Germano*, *Quadrax & Associés EG et Céleb Construction Ltée*, *Anjalec Construction inc.*, *Cofely Services inc.*, *Groupe Aximo inc.*

Parmi les onze (11) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, huit (8) ont déposé des soumissions. Les trois (3) entrepreneurs généraux qui ont commandé les documents d'appels d'offres mais qui n'ont pas déposé d'offre ont tous invoqué un manque de temps pour remplir la soumission en raison d'un volume de travail trop élevé, à l'exception de l'entreprise *Groupe Aximo inc.* qui a invoqué que ce projet n'était pas une priorité.

JUSTIFICATION

Six (6) des soumissions qui furent déposées ont été jugées conformes par les professionnels. Les deux soumissions jugées non conformes ont été rejetées. Aucune des soumissions rejetées n'était la plus basse. La soumission de la firme *Corporation de Construction Germano* a été rejetée parce qu'elle indiquait plusieurs montants au bordereau de soumission comme étant «à suivre». La soumission de *La compagnie de construction Édilbec inc.* a été rejetée parce qu'elle n'a pas rempli l'ensemble du bordereau de soumission et indiquait à plusieurs endroit « --- » au lieu de préciser les coûts tel que requis. Par ailleurs, les soumissions du *Groupe M.E.A.S. inc.*, de *Céleb Construction Ltée* et de *Norgéreq Ltée* comportaient des erreurs de calcul jugées mineures qui n'ont pas entraîné leur rejet.

De plus, il est important de noter que le plus bas soumissionnaire conforme, le *Groupe M.E.A.S. inc.*, avait une erreur de 131 368,42 à la hausse (taxes et contingences incluses) à son bordereau de soumission. Suite à la correction de cette erreur, le *Groupe M.E.A.S. inc.* demeure tout de même le plus bas soumissionnaire conforme. Voir le détail de la correction en pièce jointe.

Le tableau d'analyse suivant ne présente que les six (6) soumissionnaires jugés conformes par les professionnels, le tout dans l'ordre croissant des prix et après correction des erreurs de calcul mineures qui n'ont pas pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe M.E.A.S. inc. *	5 616 575,89 \$	842 486,38 \$	6 459 062,27 \$
Quadrax et associés E.G.	5 635 000,00 \$	845 250,00 \$	6 480 250,00 \$
Céleb Construction Ltée *	5 815 990,38 \$	872 398,56 \$	6 688 388,94 \$
Hulix Construction	5 968 970,04 \$	895 345,51 \$	6 864 315,55 \$
Norgéreq Ltée *	5 971 212,24 \$	895 681,84 \$	6 866 894,08 \$
Construction Genfor Ltée	5 986 504,50 \$	897 975,68 \$	6 884 480,18 \$
Dernière estimation réalisée	6 078 006,17 \$	911 700,93 \$	6 989 707,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			6 707 231,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			425 417,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,59 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 530 644,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 7,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			21 187,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,33 %

* Correction des erreurs de calculs au bordereau de soumission (voir pièce jointe pour le détail)

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 6 459 062,27 \$, soit 7,59 % inférieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels qui était de 6 989 707,10 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 425 417,90 \$ (6,59 %). De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 21 187,73 \$ (0,33 %).

Voir l'analyse et la recommandation des professionnels en pièce jointe pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme : *Groupe M.E.A.S. inc.* . Ces derniers dénotent principalement une importante différence de prix en mécanique afin d'expliquer l'écart de - 7,59 % avec leur dernière estimation et précisent que les prix unitaires et les taux horaires à la baisse en mécanique expliquerait cette variation.

Ainsi, après analyse de la recommandation des professionnels, la SGPI recommande également d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit au *Groupe M.E.A.S. inc.*

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire. L'adjudicataire n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat inférieur à 10 M\$, puisque l'objet du contrat ne concerne ni les égouts, les aqueducs, ni la voirie de la Ville. D'ailleurs, le dépouillement du registre de l'AMF montre que l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 6 652 834,14 \$. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction (842 486,38 \$), 3 % d'incidences (193 771,87 \$) ainsi que les taxes :

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres	5 616 575,89 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	842 486,38 \$
(3)	TOTAL du contrat 14239	6 459 062,27 \$
(4)	Incidences de 3 %	193 771,87 \$
(5)	TOTAL	6 652 834,14 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	6 001 044,45 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 6 001 044,45 \$.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement de Saint-Léonard.

Le montant total net après ristourne de 6 001 044,45 \$ se répartit comme suit (voir la pièce jointe de répartition pour le détail) :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 4 343 809,78 \$ (72,39 % pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement de Saint-Léonard pour un montant de 1 449 381,36 \$ (24,15 % pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 207 853,31 \$ (3,46 % pourcentage à titre indicatif).

De plus, une aide financière de 1 000 000 \$ est accordée pour ce projet par le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS). Voir la lettre d'autorisation finale du sous-ministre adjoint du MELS en pièce jointe. L'aide financière reçue se répartira dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et 20 % pour l'arrondissement, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux travaux de base visés par le Programme, et non aux améliorations. D'autres demandes d'aide financière sont déposées dans le cadre du Programme bâtiments d'Hydro-Québec, de deux (2) programmes applicables de Gaz Métropolitain ainsi qu'au Programme écopformance du Ministère des ressources naturelles du Québec (MRN), mais ces subventions ne viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, que lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la SDSS et de la SGPI à l'arrondissement de Saint-Léonard. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS et que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo au programme de la SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Finalement, les coûts d'entretien, d'opération et de gestion devraient rester stables selon l'arrondissement. Cependant, considérant les mesures d'économie d'énergie mises en place dans le projet, les professionnels au dossier ont estimé que la facturation énergétique devrait diminuer dans une proportion d'environ 38 K\$ annuellement. La fluctuation nette devrait donc diminuer d'environ 38 K\$ pour la Ville :

Impacts budgétaires :	Entretien et Opération	Énergie	Frais de gestion
	0,00 \$	(38 000 \$)	0,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La durée de validité de la soumission est de 120 jours à partir de la date de clôture de l'appel d'offres, soit jusqu'au 14 août 2014. Le contrat doit donc être octroyé avant cette date sinon la Ville devra négocier une prolongation avec le plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les travaux de mise aux normes nécessitent la suspension des activités de sports de glace. La durée contractuelle est de 330 jours calendrier pour la réalisation complète des travaux. Or, selon ces prévisions, la réouverture complète de l'aréna Roberto Luongo qui doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2015 ne laisse que peu de marge de manœuvre et tout retard sur l'échéancier établi serait préjudiciable pour l'arrondissement de Saint-Léonard et les usages de l'aréna.

Pendant la durée de fermeture de l'aréna Roberto Luongo, les services de sport de glace de l'arrondissement seront principalement assurés à l'aréna Martin Brodeur du même arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Saint-Léonard communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées. Deux panneaux de chantier conçus par la Direction des communications et le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) seront installés pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal
16 juin 2014

Réalisation des travaux
Juin 2014 à juin 2015

Ouverture de l'aréna
Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David - Ext MCDUFF
Gestionnaire de projets

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-05-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-16

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1146341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Morival Ltee. pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers de Dorval et Pointe-Claire. Dépense totale de 636 919,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 636 919,82 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection des équipements pétroliers de Dorval et Pointe-Claire comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Morival Ltee inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-20 12:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1146341001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Morival Ltee. pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers de Dorval et Pointe-Claire. Dépense totale de 636 919,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du processus de défusion, en décembre 2005, le gouvernement du Québec adoptait un décret (1229-2005) dans lequel il fixait plusieurs modalités importantes de fonctionnement pour l'Agglomération de Montréal. Or, bien que la compétence relative à l'alimentation en eau constitue une compétence d'agglomération selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), ce décret conférait exceptionnellement l'exploitation des usines de traitement d'eau Dorval et Pointe-Claire à ces deux villes. Notons que la propriété des installations et toutes les responsabilités liées aux immobilisations ont, par ailleurs, été laissées à l'agglomération.

Les usines de filtration des villes de Dorval et Pointe-Claire ainsi que les postes de surpression, Michel-Jasmin à Dorval et Transcanadienne à Pointe-Claire sont équipés de génératrices d'urgences. Les équipements pétroliers qui alimentent ces génératrices sont réglementés par la Régie du bâtiment du Québec. Les systèmes d'alimentation en diesel des génératrices des quatre sites citées précédemment n'étant pas conformes , il est alors nécessaire de les mettre à niveau.

Ce projet fait partie du programme de travaux de l'année 2014 et s'inscrit au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Direction de l'eau potable.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres publics n° 10126. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse le 9 avril 2014 et sur le site de la SÉAO du 8 avril au 5 mai 2014.
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 mai 2014.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits :

Addenda	Date d'émission	Description
1	2014-04-22	Modification des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges.
2	2014-04-29	Modification des clauses techniques spéciales du site de l'usine de filtration de Pointe-Claire.

Les soumissions présentées demeurent valides durant 120 jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 septembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'octroi d'un contrat pour les travaux de travaux de mise à niveau des équipements pétroliers de Dorval et Pointe-Claire.
Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

a) Les travaux de mise à niveau des installations pétrolières à l'usine de filtration de Dorval visent le remplacement de diverses composantes du système d'alimentation en diesel de la génératrice, tels que le réservoir d'appoint, les pompes d'alimentation, les robinets coupe-feu, les tuyauteries;

b) Les travaux de mise à niveau des installations pétrolières à l'usine de filtration de Pointe-Claire visent de remplacer diverses composantes du système d'alimentation en diesel des génératrices DG1, DG2, DG3, tels que l'installation de nouveaux réservoirs journaliers, le remplacement des pompes, l'installation de sondes, l'installation de soupapes d'aspiration sur les lignes d'alimentation;

c) Les travaux de mise à niveau des installations pétrolières au poste de surpression Michel-Jasmin à Dorval visent le remplacement de diverses composantes du système d'alimentation en diesel de la génératrice, tels que le réservoir d'appoint, les pompes d'alimentation, les robinets coupe-feu, la tuyauterie;

d) Les travaux de mise à niveau des installations pétrolières au poste de surpression Transcanadienne à Pointe-Claire sont divers travaux sur le système d'alimentation en diesel des génératrices tels qu'allonger l'évent d'urgence du réservoir principal jusqu'à l'extérieur du bâtiment, remplacer les sondes de niveau et d'alarme par une sonde commune pour faire le même travail, déménager le tuyau d'alimentation des génératrices sur le dessus du réservoir, installer une nouvelle sonde de plancher et raccorder au 'Veeder Root', identifier la tuyauterie et le réservoir.

Le montant prévu relatif aux travaux supplémentaires représentant 18 % de la valeur du contrat est relié principalement à la difficulté d'évaluer de la quantité des sols contaminés à disposer de façon précise.

Le montant des dépenses incidentes prévu dans le cadre de ce contrat représentant 5 % de la valeur du contrat est relié à des frais de laboratoire.

JUSTIFICATION

À la suite des avis de non-conformité de la Régie du Bâtiment du Québec concernant les équipements pétroliers des usines de filtration de Dorval et de Pointe-Claire, ainsi que des

postes de suppression Michel-Jasmin et Transcanadienne, il est nécessaire de faire des travaux correctifs de mise à niveau sur ces quatre sites(voir description ci-dessus). À la suite de l'appel d'offres publiques 10126, neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièces jointes. Seulement trois (3) entreprises ont déposé une soumission. Les entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi joint à l'enveloppe de soumission énumérant les raisons et les motifs qui les ont poussés à ne pas soumettre une soumission à la Ville.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les trois (3) soumissionnaires sont jugés conformes.

Entreprises soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Morival Ltée.	512 135,44 \$	92 184,38 \$	604 319,82 \$
Service et construction mobile Ltée	548 923,26 \$	98 806,18 \$	647 729,43 \$
Construction Petro Hitech, div. ERCD industries inc.	567 418,87 \$	102 135,40 \$	669 554,27 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	544 940,11 \$	99 449,93 \$	644 390,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>			640 534,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			65 234,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i>			10,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(40 070,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			(6,2 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 6,2 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- Le soumissionnaire a obtenu des prix concurrentiels pour la fourniture des équipements demandés;
- Le soumissionnaire a obtenu des taux horaires compétitifs des sous-traitants spécialisés établis dans la région de Montréal.

La compagnie Construction Morival Ltée. a présenté la plus basse offre conforme et nous recommandons de lui accorder le contrat.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à Construction Morival ltée. est de 604 319,82 \$ taxes incluses pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers de Dorval et Pointe-Claire. Ce coût comprenant un montant de 512 135,44 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 92 184,38 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 636 919,82 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 32 600,00 \$ taxes incluses pour les incidences, telles que des dépenses reliées à des frais de laboratoire.

La dépense de 636 919,82 \$ taxes incluses soit un coût net de 574 519,68 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	575
Réserve de l'eau de l'agglomération	575
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des réservoirs et tuyauteries doubles parois sont prévus au projet, ce qui permettra une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat et la réalisation des travaux permettront de rendre conformes à la réglementation les équipements pétroliers des 4 sites. De plus, ceci permet d'assurer la sécurité et la flexibilité de la production et de la distribution d'eau potable provenant des usines de filtration de Dorval et Pointe-Claire lors de panne d'alimentation électrique d'Hydro-Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2014
Fin des travaux: janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André PERRON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis HARVEY
ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-16

Christian MARCOUX
Chef de section Ingénierie d'usine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie
pour Babak Herishi, directeur

Approuvé le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1143184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Contrat A-346-1 - Dépense totale de 7 775 209,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 - 4 soumissions.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 15:26

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Contrat A-346-1 - Dépense totale de 7 775 209,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 - 4 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Saint-Patrick est un carrefour important pour la distribution de l'eau potable du réseau des usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. En effet, plusieurs conduites d'eau principales passent par cet endroit pour ensuite traverser le canal Lachine et alimenter une grande partie du réseau de la zone 1 (McTavish). Elles sont en acier, en fonte ou en béton armé et elles ont été installées entre 1914 et 1958.

En amont du parc, il y a une conduite de 900 mm (1914) et deux conduites de 1200 mm (1923 et 1958) qui sont raccordées à l'ouest dans l'intersection des rues Atwater et Centre. Ces conduites traversent le canal Lachine en empruntant une conduite de 1200 mm et deux conduites de 900 mm du côté ouest du parc (1914, 1923 et 1942) et deux conduites de 1200 mm du côté est du parc (1958). Les conduites de la traverse ouest sont hors services depuis 1996 à cause de fuites importantes dans le parc Saint-Patrick.

Depuis 1992, et probablement avant, il y a eu plusieurs fuites réparées sur les conduites situées du côté ouest du parc qui sont en fonte et en acier. Seulement depuis les cinq dernières années, neuf nouvelles fuites sont apparues sur ces conduites dont deux fuites sont survenues, depuis 2012, sur les conduites du côté nord du canal Lachine entre les rues du Séminaire et du Square-Gallery.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), le 20 janvier 2014. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'hôtel de Ville de Montréal le 26 février, à 14 heures. Vingt-et-une (21) entreprises (voir pièce jointe) ont acheté les documents d'appel d'offres via SEAO et quatre (4) ont présenté des soumissions. Parmi les dix-sept (17) qui n'ont pas déposé d'offre, six (6) étaient des sous-traitants ou fournisseurs, quatre (4) trouvaient le projet trop complexe, deux (2) ont manqué de temps, un (1) n'avait pas son autorisation de l'AMF, un (1) avait un calendrier trop chargé et enfin trois (3) dont nous n'avons pas eu de réponse. Les raisons expliquant pourquoi certains preneurs de documents n'ont pas soumissionné sont détaillées en pièces jointes.

Cinq addendas ont été émis :

- Addenda no 1 (23 janvier 2014) : Modifications de l'article 4.06.2 «Soutènement des terres» et ajout d'une étiquette pour l'enveloppe de retour de la soumission;
- Addenda no 2 (11 février 2014) : Modifications apportées aux plans no A-346-1/13, 14 et 17 et date reportée pour l'ouverture de soumission du 17 février au 19 février 2014;
- Addenda no 3 (17 février 2014) : Modification apportée au plan no A-346-1/06;
- Addenda no 4 (18 février 2014) : Date reportée pour l'ouverture de soumission du 19 février au 26 février 2014;
- Addenda no 5 (21 février 2014) : Modifications de l'article 4.06.2 «Soutènement des terres».

À l'addenda no 2, un report de la date d'ouverture de soumission a été accordé afin d'augmenter le nombre de soumissionnaire potentiel étant donné que les travaux du présent projet ne sont pas usuels (complexité). À l'addenda no 4, le report de la date d'ouverture de soumission du 19 février au 26 février 2014 s'explique par le fait que l'addenda no 3 clarifiait, de façon importante, la méthode de travail à préconiser pour exécuter une partie des travaux.

Les soumissions sont valides pour cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

Le 11 mars 2013, l'appel d'offres 10046 a été publié pour ce même projet et l'ouverture a eu lieu le 22 avril 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme n'avait toujours pas obtenu, au mois de décembre dernier, son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Étant donné que la Loi sur les contrats des organismes publics a été modifiée par le décret 1049-2013 du 23 octobre dernier, stipulant que les entreprises doivent détenir une attestation de l'AMF au moment de déposer une soumission, la DEP a pris comme décision de ne pas donner suite à cet appel d'offres dans le but d'exécuter les travaux dans un délai plus rapide. D'autant plus que ceux-ci sont requis afin de fournir l'eau pour maintenir à niveau le réservoir McTavish ainsi que la pression d'eau dans le réseau, au sud de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Berri, advenant la fermeture de la conduite de 2100 mm de diamètre passant dans l'axe de l'autoroute Ville-Marie (voir détail à la rubrique «Impact majeur»).

Il est à noter que les travaux du présent contrat ne peuvent débuter sans l'obtention, au préalable, de l'autorisation de travaux émise par Parcs Canada, étant donné que la majeure partie des travaux du présent contrat sont situés sur leur propriété. Une demande, en ce sens, a été faite à Parcs Canada le 19 décembre 2011. La Direction de l'eau potable a obtenue cette entente en date du 21 mai 2014 et une copie de cette dernière est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0634 - 4 mai 2011 - Approuver une entente de dégagement de responsabilité pour la reconstruction des conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans la rue et le parc Saint-Patrick (Phase 1) et autoriser monsieur Michel Mérette, directeur de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville.

CG11 0106 - 14 avril 2011 - Accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 046 372,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9986

DESCRIPTION

Suivant le contexte énoncé, des travaux de reconstruction de conduites sont requis du côté nord et sud ainsi que sous le canal Lachine.

À l'été 2011, les travaux suivants ont été réalisés uniquement du côté sud du canal, soit

principalement dans la rue et le parc Saint-Patrick. Voici les travaux déjà réalisés à la **phase 1** du projet :

- reconstruction des conduites de 900 mm (160 m.lin.) et 1200 mm (125 m.lin.) de diamètre dans la rue et le parc Saint-Patrick;
- réfection de cinq (5) chambres de vanne dans le parc Saint-Patrick;
- remplacement des vannes existantes dans les chambres;
- abandon de certaines conduites existantes;
- construction d'une nouvelle chambre de vanne de 900 mm de diamètre dans la rue Saint-Patrick;
- construction de trois (3) chambres de débitmètre dans les rues Saint-Patrick et St-Columban.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : · Reconstruction des conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans la rue et le parc Saint-Patrick (Phase 1)	1 880 000 \$	Juin 2011	Décembre 2011

Dans le présent projet, les travaux se poursuivront du côté sud (parc Saint-Patrick) ainsi que du côté nord et sous le canal Lachine. Voici les travaux proposés pour la **phase 2** du projet le parc Saint-Patrick.

- reconstruction d'une conduite de 900 mm de diamètre (150 m.lin.) sous le canal Lachine;
- reconstruction des conduites de 900 mm (125 m.lin.) et 1200 mm (73 m.lin.) de diamètre du côté nord du canal;
- construction de trois (3) nouvelles chambres (côté nord et sud);
- réfection de trois (3) chambres de vannes existantes du côté nord du canal;
- démolition de quatre (4) chambres de vannes existantes (côté nord et sud);
- abandon de trois (3) chambres de vannes existantes (côté nord et sud);
- abandon de certaines conduites existantes;
- remise en état des lieux.

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes faisant l'objet du présent dossier : Reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick (Phase 2)	août 2014	Juillet 2015

Des contingences sont prévues au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc). Les travaux contingents pour ce projet représentent 10 % du montant des travaux. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 440 106,17 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 6 % de la valeur du contrat, dont 3 % pour défrayer les coûts pour le contrôle qualitatif (expertises et contrôle des matériaux) et 3 % associés aux travaux spécialisés. Les travaux spécialisés associés aux frais incidents sont:

- la protection et déplacement d'utilités publiques;
- la protection d'un massif d'Hydro-Québec;
- le détour de la piste cyclable (Agence Parcs Canada);
- les activités de communications;
- la gestion d'impacts;
- le marquage et signalisation;
- les interventions archéologiques;
- autres frais connexes.

Dans le cas du présent projet, les travaux spécialisés incluent, entre autre, les frais requis pour l'obtention de l'autorisation des travaux par l'Agence Parcs Canada. En effet, une autorisation de travaux est requise étant donné que la majeure partie des travaux se trouve sur la propriété de l'Agence Parcs Canada. Ces derniers pourraient exiger, entre autres, des travaux au niveau de l'aménagement et de la signalisation requise pour le détour de la piste cyclable existante située sur la propriété de l'Agence Parcs Canada.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de trois cent cinq (305) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Un appel d'offre public no 10046 a été lancé précédemment, puis annulé pour ce projet. Le tableau suivant résume les résultats de cet appel d'offres (liste des soumissions reçues incluant le montant de chacune des soumissions) et indique quels soumissionnaires avaient leur attestation de l'AMF au moment de l'expiration de chacune des soumissions:

Nom du soumissionnaire	Total (Taxes incluses)	Numéro d'appel d'offres	Obtention de l'autorisation de l'AMF*
Louisbourg SBC, s.e.c.	6 976 172,51 \$	10046	NON
Les Entreprises Michaudville inc.	13 950 000,00 \$	10046	OUI

*: Lors du délai de validité de soumission

L'ouverture des soumission de l'appel d'offre no 10046 a eu lieu le 22 avril 2013. Le délai de validité des soumissions était de 180 jours et donc valide jusqu'au 19 octobre 2013. Une prolongation de la validité de la soumission a été demandée, puis accordée, pour une durée additionnelle de 120 jours. Le 12 décembre 2013, le plus bas soumissionnaire n'avait toujours pas reçu son autorisation de contracter de l'AMF. Ainsi, pour cette raison et pour se conformer aux nouvelles dispositions de la loi no 1, décret du 23 octobre 2013, l'appel d'offre 10046 a été annulé. La nécessité de réaliser ces travaux sans délai additionnel est le principal motif pour relancer un nouvel appel d'offres.

JUSTIFICATION

Les travaux du présent projet sont requis afin de rétablir la fiabilité et la stabilité du réseau des conduites principales du secteur et permettre une performance hydraulique supérieure, entre autres, en changeant la configuration des conduites situées dans la rue et le parc Saint-Patrick (**phase 1**) et en ajoutant une nouvelle conduite à l'intérieur d'une conduite existante, hors d'usage, sous le canal Lachine afin de rétablir un lien nord-sud (**phase 2**). L'analyse de conformité des quatre (4) soumissions a révélé qu'aucune d'entre elles ne comportait une non conformité majeure qui pouvait entraîner son rejet.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires. L'ensemble des travaux est mis en chantier par la Direction de l'eau potable.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses) 10 %	Total (Taxes incluses)
Roxboro Excavations Inc.	6 668 275,34 \$	666 827,53 \$	7 335 102,87 \$
Groupe Hexagone, s.e.c.	7 155 205,83 \$	715 520,58 \$	7 870 726,42 \$
Construction S. Forget Inc.	11 676 733,38 \$	1 167 673,34 \$	12 844 406,72 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	12 681 818,18 \$	1 268 181,82 \$	13 950 000,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	5 804 955,34 \$	580 495,53 \$	6 385 450,88 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			10 500 059,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			6 614 897,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			949 651,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			535 623,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 7 335 102,87 \$ (taxes incluses), soit un écart défavorable de 15 % par rapport à l'estimation réalisé à l'interne. Cet écart est principalement dû aux hausses des coûts des travaux suivants :

1- Fourniture des conduites principales (9,5 % - 529 000 \$) : Une hausse des prix unitaires de fourniture des conduites est constatée par rapport au prix de fourniture pour la réalisation de la phase 1 du projet en 2011 et des listes de prix budgétaire reçues du fournisseur.

2- Excavation et remblayage du puits sud (4,4 % - 678 000 \$) : L'estimation de cet ouvrage particulier et non usuel est spécifique à la méthode préconisée par chaque entrepreneur. Par exemple, pour cet item, le deuxième soumissionnaire a présenté un prix de près de 30% inférieur à l'estimation faite par la Direction de l'eau potable (DEP).

Au moment de la rédaction du présent dossier, le plus bas soumissionnaire dispose d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec sans aucune restriction. Les validations requises

à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Roxboro Excavation Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 7 335 102,87 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 6 668 275,34 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine et un montant de 666 827,53 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 7 775 209,04 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du projet ainsi qu'un montant de 440 106,17 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées au déplacement d'utilités publiques, aux activités de communication, au marquage et signalisation, au contrôle qualitatif, à la gestion des impacts et autres frais connexes.

La dépense de 7 775 209,04 \$, taxes incluses, soit un coût net de 7 013 458,34 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 740 511,11 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 1 402 691,67 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	7 013
Subvention: part Ville de Montréal	3 740
Réserve de l'eau locale: part Ville de Montréal	1 870
Emprunt net	1 403

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu de l'état de détérioration des conduites, ce projet vise à réduire les fuites d'eau et ainsi réduire la production d'eau potable.

De plus, le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conduites situées de part et d'autre du canal Lachine sont nécessaires pour pallier à une fermeture éventuelle de la conduite de 2100 mm de diamètre passant dans l'axe de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Alphonse-D.-Roy.

La fermeture de la conduite de 2100 mm, entre Atwater et Cathédrale, entraîne aussi la fermeture de la conduite de 1500 mm de la rue de la Cathédrale qui sert à remplir le réservoir McTavish. Dans ce cas, les conduites du parc Saint-Patrick doivent pouvoir fournir l'eau pour maintenir à niveau le réservoir McTavish. De plus, la fermeture de la conduite de 2100 mm, entre Atwater et Alphonse-D.-Roy, provoquerait d'importantes baisses de pression dans le réseau au sud de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Berri si les conduites du Parc Saint-Patrick n'étaient pas fonctionnelles. La conduite de 2100 mm en béton-acier précontraint, a été installée en 1972 et est jugée à risque quant à la possibilité de bris. En résumé, ce projet permettra de rétablir la fiabilité et la stabilité du réseau des conduites principales du secteur et d'assurer une performance hydraulique supérieure.

Au niveau de la circulation automobile, la totalité des travaux du présent projet étant situé hors rue, les impacts sont très minimes. Les entrées et sorties de la machinerie de chantier seront réalisés de façon tel qu'elles auront un impact minimal sur la circulation locale. Le personnel de l'arrondissement du Sud-ouest a été consulté lors de la préparation de ce projet.

De plus, advenant le cas où le contrat n'est pas octroyé, la Ville s'expose à ce que la période de validité des soumissions, soit de 120 jours, soit dépassée. À cet effet, au delà du 26 juin 2014, les soumissions ne sont plus valides. Ainsi, il faudra reprendre l'appel d'offres, ce qui aura pour effet de retarder la réalisation de ces importants travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : juin 2014
- Début des travaux : août 2014
- Délai contractuel : 305 jours de calendriers
- Fin des travaux : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis AUGER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-21

Jean-François DUBUC
C/s conduites principales - projets majeurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
en remplacement de Chantal Morissette
Directrice principale

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1143815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc pour la réalisation de la production théâtrale intitulée La famille de Pépo-citrouille, dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *La famille de Pépo-citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 mars 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-14 18:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc pour la réalisation de la production théâtrale intitulée La famille de Pépo-citrouille, dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal célébrera en 2014 la 29^e édition de son exposition d'Halloween « Le Grand Bal des citrouilles ». Durant cette période, s'échelonnant du 3 au 31 octobre 2014, le Jardin botanique organisera plusieurs activités animées, dont une pièce de théâtre. Le Jardin botanique de Montréal souhaite confier la réalisation de cette pièce de théâtre à la firme Productions du Zèbre inc., dirigée par Raynald Michaud. M. Michaud est le créateur du personnage de Pépo et le concepteur du spectacle « **La famille de Pépo-citrouille** ».

Le spectacle « **La famille de Pépo-citrouille** » a déjà fait partie de la programmation du « Grand Bal des citrouilles » en 2009. Joué devant plus de 18 309 spectateurs, il a remporté un immense succès, recevant à la fois la faveur du public et des médias. Il a d'ailleurs été louangé en 2011 dans un article du *Le Devoir.com* par Monsieur Mathieu-Robert Sauvé – président de l'Association des communicateurs scientifiques. Les productions **Pépo enquête ! (jouée en 2002)** et **Un cadeau pour Pépo, l'histoire de l'Halloween (jouée en 2005)** du même auteur, ont aussi été reconnues par leurs pairs, recevant le Masque des Enfants terribles en 2004 et en 2007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0929 - 19 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Pépo citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 63 079,79 \$ taxes incluses (# 1133815001)

CE12 1019 - 20 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Il était un petit Pépo* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 60 697,56 \$ taxes incluses (# 1123815001)

CE11 0990 - 29 juin 2011 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Pépo enquête* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 60 351,75 \$ taxes incluses (# 1113815002).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels pour la réalisation de la production théâtrale « **La famille de Pépo-citrouille** ». Ce spectacle thématique et éducatif, d'une durée de 30 minutes a pour but de sensibiliser les jeunes de 4 à 8 ans sur la famille végétale de la citrouille – les cucurbitacées.

La réalisation du mandat comprend la révision du texte et de la mise en scène, la production et la réparation des costumes et des accessoires, l'appel de candidature, les auditions et la sélection des comédiens, la révision du plan d'éclairage et la direction technique (éclairage) ainsi que la formation des techniciens, la direction artistique durant les répétitions, la générale, la première et le suivi durant les représentations et la supervision lors des répétitions des chansons du spectacle avec un musicien. Cette pièce sera présentée du 3 au 31 octobre 2014 à l'auditorium du Jardin botanique. Soixante-dix (70) heures de répétition sont prévues au mois de septembre 2014.

Le contrat inclut le cachet des comédiens pour toute la durée du spectacle ainsi que la cotisation au Théâtre Uni Enfant Jeunesse (TUEJ). Des démarches ont été effectuées auprès de l'union des artistes (UDA) afin d'établir le cachet des artistes et les honoraires ont été fixés selon les normes de l'UDA à 122,60 \$ par comédien, par représentation.

JUSTIFICATION

Apprécié des petits, comme des plus grands, le spectacle de Pépo citrouille a un impact important sur la clientèle qui vient au Jardin botanique de Montréal et participe à la popularité du rendez-vous annuel du Grand bal des citrouilles. Chaque année, dès le mois d'août, nous commençons à prendre les réservations. Plus de 19 000 spectateurs, provenant de différents milieux scolaires, pourront assister au spectacle. Puisque la pièce « **La famille de Pépo citrouille** » a été créée par monsieur Raynald Michaud, de la compagnie Productions du Zèbre inc., il est primordial de continuer à travailler avec les auteurs et concepteurs du spectacle, afin d'assurer l'authenticité des personnages et du spectacle. De plus, la firme est bien positionnée pour embaucher des comédiens qui ont déjà incarné le personnage puisqu'elle participe aux auditions depuis plusieurs années. L'article 573.3 al. 1 (4) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que les règles d'appel d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services reliés au domaine culturel et artistique. En conséquence, ces contrats peuvent être conclus de gré à gré. Considérant que l'objet du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une production théâtrale est lié au domaine culturel et artistique, il peut être conclu de gré à gré, conformément à la loi.

Monsieur Raynald Michaud a l'expertise et le sérieux que la Ville de Montréal recherche dans le cadre de ce projet. Après une formation en art dramatique, monsieur Raynald Michaud a commencé sa carrière comme marionnettiste au Théâtre sans fil avec lequel il a fait le tour du monde. Réalisateur de multimédia (Musée Pointe-à-Callière, Place Royal, etc.) metteur en scène de nombreux spectacles thématiques pour enfants (cinq spectacles au Jardin botanique de Montréal), concepteur d'exposition pour de nombreux musées (dernière réalisation 2014 l'exposition *Pirates ou corsaires* au Musée Pointe-à-Callière), son expérience de scénariste, réalisateur, concepteur, metteur en scène fait de lui un collaborateur précieux pour les artistes et un meneur de troupes de premier rang.

En outre, les employés de la compagnie Productions du Zèbre inc. connaissent très bien la salle de spectacle, l'achalandage et la clientèle du Jardin botanique de Montréal. Enfin,

notons que depuis leur création, les cinq productions théâtrales de Pépo-citrouille ont été applaudies, au total, par 403 918 spectateurs. Il s'agit donc d'un produit gagnant et les jeunes l'attendent avec un plaisir renouvelé chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à son offre de service daté du 27 mars 2014, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, le contrat s'élève à 65 640,95 \$, incluant les taxes. Cette somme est déjà prévue au budget de fonctionnement (voir le détail dans l'offre de service en pièce jointe).

Années	Coût \$	Nombre de représentations	Justification de la hausse
2010	59 647.67	96	
2011	60 351.75	90	Hausse générale de + ou - 3% Une hausse de la somme versée à TUEJ (théâtre uni enfant jeunesse) et en frais d'assurances 1 141 \$ Baisse du nombre de représentations - 2 088 \$
2012	60 697.56	88	Hausse générale de 3% Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 1 200 \$ Baisse du nombre de représentations - 696 \$ Baisse du coût des costumes -1921 \$
2013	63 079.79	88	Hausse générale de + ou - 3% Nouveau plan et conception d'éclairage 1 300 \$ Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 398 \$
2014	65 640.95	80 à 88	Hausse générale de ± 2 % Nouveau plan et conception d'éclairage : 1 300 \$ Renouvellement des accessoires et costumes : 950 \$ - 389.07 \$ par représentation annulée

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de production théâtrale Pépo-citrouille, tenu depuis 20 ans, est un outil éducatif auprès des jeunes enfants et il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie, notamment en s'apparentant avec les actions no 13 « S'assurer que 25% de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire » et no 16 « Valoriser Montréal comme milieu de vie familial ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Jardin botanique de Montréal tiendra cette année sa 29^e édition de l'exposition d'Halloween. Le spectacle de Pépo-citrouille soulignera quant à lui sa 20^e année. Exclusif au

Jardin botanique, ce spectacle est fort apprécié par les écoles, les garderies et l'industrie théâtrale. Nous recevons dès le mois d'août des réservations pour l'Halloween et de façon systématique, les écoles qui téléphonent vont réserver leurs places pour le spectacle de Pépo. Puisque notre auditorium a une capacité de 282 places et que nous offrons 3 ou 4 représentations par jour, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait plus de 19 000 personnes qui assisteront à ce spectacle. Par contre, s'il n'a pas lieu, l'impact se fera sentir à deux niveaux : le premier d'ordre financier avec une perte de revenu due au droit d'entrée non perçu, et dans le second cas, dans la perspective que les visiteurs acceptent de venir quand même, une diminution de la satisfaction est attendue. Le Jardin botanique a grandement besoin des revenus générés par l'exposition d'Halloween. Le spectacle s'adresse directement aux jeunes et son annulation entraînerait une très grande déception de cette clientèle qui visite fidèlement le Jardin à l'automne. Nous mettons beaucoup d'énergie à fidéliser notre clientèle et éliminer un spectacle tant aimé et attendu des visiteurs ne serait pas stratégique pour le Jardin. De plus, il répond tout à fait bien à la vocation éducative du Jardin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre de production 11 août au 26 septembre 2014
- Audition des comédiens semaine du 25 août
- Fabrication des costumes 2 au 19 septembre
- Montage des éclairages 19 au 24 septembre
- Formation des techniciens 25 au 30 septembre
- Répétitions 08 septembre au 3 octobre
- Validation auprès de groupes cibles 2 octobre
- Première 3 octobre
- Représentations au Jardin botanique 3 au 31 octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-10

Diane A TURCOTTE
Coordonnatrice en loisirs scientifiques

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514-872-4531

Approuvé le : 2014-05-13

**Dossier # : 1145860001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à LIDD Consultants Inc pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution dans un délai maximale de deux (2) mois et optionnellement d'identifier les besoins en espace pour un futur bâtiment pour une somme maximale de 51 048,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-12850) - (3 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **LIDD Consultants Inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution, pour une somme maximale de 51048.90\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel sur invitation 14-12850 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53.1% par l'agglomération, pour un montant de 27,106.97 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-26 12:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145860001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à LIDD Consultants Inc pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution dans un délai maximale de deux (2) mois et optionnellement d'identifier les besoins en espace pour un futur bâtiment pour une somme maximale de 51 048,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-12850) - (3 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'approvisionnement (DA) exerce un rôle stratégique, fonctionnel et opérationnel en matière d'approvisionnement, afin que les arrondissements et les services corporatifs, dans leurs prestations de services aux citoyens, puissent acquérir des biens et des services de qualité, au coût le plus avantageux. La DA emploie environ 250 employés répartis dans 6 divisions. Le service de l'approvisionnement occupe deux immeubles afin d'accomplir sa mission. Le 9515 St-Hubert, d'une superficie de 3 100 m², est l'immeuble utilisé à des fins administratives et le 955 Louvain Est, d'une superficie de 8 782 m², qui est adjacent au 9515 St-Hubert, est utilisé à des fins de centre de distribution.

Depuis plusieurs années, la Ville étudie la faisabilité de déménager l'ensemble des activités du service de l'approvisionnement et de son centre de distribution, situé au 955 Louvain Est, en raison de la vétusté du bâtiment et des infrastructures du site. En effet, le bâtiment démontre de l'instabilité au niveau de sa structure, des fissures sont visibles à plusieurs endroits et le béton des poutres s'effrite laissant apparaître le renfort structural. Des travaux temporaires de soutènement de la toiture et des murs ont été réalisés en décembre 2009 avec des échafaudages pour permettre de maintenir l'occupation de l'édifice.

Cet hiver, un important dégât d'eau a eu lieu dans le centre de distribution ce qui a permis à la DSTI de détecter le piètre état de la toiture. L'eau s'est infiltrée dans tout le bâtiment y compris les conduits de ventilation et électriques.

Suite à ce constat la Ville se doit, dans son rôle de propriétaire, d'assurer la sécurité des employés et à cet effet, a décidé de déménager le plus rapidement possible et de manière temporaire les opérations du centre de distribution Louvain dans de nouveaux locaux, le tout, dans l'attente du projet de construction d'un nouveau centre industriel léger prévu pour 2019. Conséquemment, 34 employés de la Division de la logistique seront localisés dans un espace locatif d'entreposage et de distribution au 9701 Colbert afin que le service

distribution de la Ville demeure efficace et offre un milieu de travail sécuritaire. (voir rubrique Décision(s) antérieure(s))

Le délai imparti au service de l'approvisionnement pour effectuer le déménagement ne permet pas de développer à l'interne l'expertise requise pour une opération d'envergure de cet ordre car aucun service ne possède l'expérience de la relocalisation d'un entrepôt majeur au sein de la ville. L'appel à un consultant externe nous permet à la fois d'acquérir cet expertise en poursuivant le processus opérationnel du magasin tout en maintenant le niveau de service. Le présent mandat vise, dans un premier temps, la réalisation d'une étude de planification et d'organisation du nouvel espace en fonction des flux de marchandises, de classement des biens, de la circulation interne des équipements de manutention, de l'occupation maximale des pieds cubes de cet espace et de besoins spécifiques à la logistique moderne. Le Service de l'approvisionnement pourra aussi, dans un second volet optionnel, recourir aux services de la firme afin de définir les besoins pour le projet de construction d'un nouveau centre de distribution dans le complexe industriel léger prévu pour 2019.

Cinq (5) firmes spécialisées en logistique ont ainsi été invitées à soumissionner. La période de soumission s'est échelonnée du 26 février au 11 avril dernier. Un (1) addenda a été émis aux firmes invitées:

Addenda #1 - 8 avril 2014: Répondre aux questions;

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0154 - 27 mars 2014 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 \$, taxes incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023

DESCRIPTION

Les firmes étaient invitées à soumissionner obligatoirement pour un volet principal concernant la relocalisation temporaire des locaux et pour un volet optionnel en vue de l'aménagement d'un futur bâtiment. La firme "LIDD consultants Inc" à soumissionner le meilleur prix pour les deux (2) volets. Le présent dossier recommande d'approuver l'octroi du contrat à "LIDD consultants Inc" pour réaliser la présente étude qui permettra entre autre de :

Volet 1 (Relocalisation temporaire)

- Déterminer un positionnement stratégique des inventaires pour optimiser la réalisation des opérations
- Établir un plan d'aménagement détaillé
- Établir un plan de positionnement de tous les produits suite au nouvel aménagement (slotting)
- Déterminer la séquence des déplacements pour positionner les produits dans l'entrepôt sur la rue Colbert
- Planifier les activités, les opérations, le temps et les échéances du déménagement

Volet optionnel (Futur bâtiment):

- Déterminer les besoins d'espace des activités (cueillette, réception, expédition, zone pompier, zone police, nombre de portes, comptoir de service, etc.)
- Recommander l'espace futur requis et la hauteur optimale
- Élaborer un ou des scénarios d'aménagement optimal sommaire

Il est à noter que le volet optionnel (Futur bâtiment) sera demandé immédiatement suite à la livraison du volet 1 (Relocalisation temporaire)

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 14-12850, trois (3) sur cinq (5) des firmes sollicités ont déposé une soumission. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 avril 2014. Elles ont tous été jugées conformes. Un comité de sélection a analysé les trois soumissions en fonction des critères d'évaluation et de la pondération établis dans l'appel d'offres. Ils ont tous atteint le pointage intérimaire requis de 70 %. L'ouverture des deux enveloppes renfermant les propositions de prix a ainsi été effectuée de manière à établir le pointage final des trois soumissions conformes ayant obtenu la note minimale de passage.

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base - volet #1 (relocalisation)	Prix de base - volet #2 (futur bâtiment)	Total (avec taxes)
LIDD Consultants Inc	82,0%	25,86	37 200,00\$	7 200,00\$	51 048,90\$
CIM - Conseil en imm. et management Inc.	79,7%	23,74	38 000,00\$	9 500,00\$	54 613,13\$
636222 Canada / Le groupe Créatech	81,5%	13,15	71 503,00\$	15 457,00\$	99 982,26\$
Estimation interne					86 231,25\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					35 182,35 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					40,80 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					3 564,23\$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					7,06%

Suite à l'évaluation des soumissions conformes et à l'établissement du pointage final, il est recommandé d'accorder le contrat à la firme LIDD consultants Inc qui a eu la plus haute note.

Le manque de projets similaires sur lequel appuyer notre estimé initial fixé à 86 231,25\$ (taxes incluses) explique en partie l'écart favorable de la soumission de l'adjudicataire.

Étant donné le montant total estimé au dessous du montant de 100,000\$ (taxes incluses) et le délai restreint du à l'urgence de la situation ont incité le service de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres sur invitation,

Le mode de rémunération est forfaitaire conformément à la clause 8 des clauses administratives particulières.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget des dépenses d'améliorations locatives du 9701 Colbert selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel #1144069002. Le montant maximal des honoraires professionnels pour ce projet représente un montant de 51 048,90\$ (incluant les taxes)

Le budget net requis à la réalisation du projet est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Afin de réaliser ce projet, les sommes au PTI prévues pour les projets suivants sont annulées ou reportées et feront l'objet d'une révision, le cas échéant, au cours de la prochaine année.

- Projet : 66196 Programme de développement-Implantation d'écocentre.
- Projet : 66260 Programme de développement-création d'un centre de service animalier.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 53.1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat doit être réalisé dans les meilleurs délais afin de respecter les échéanciers prévus pour la mise en oeuvre du projet identifié et procurer un environnement sécuritaire à nos employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le volet 1 (Relocalisation temporaire) du mandat s'échelonne de l'octroi du contrat (début juin) pour une durée maximale de deux (2) mois jusqu'à la fin juillet. Par la suite, l'exécution du volet optionnel (Futur bâtiment) sera demandé et livrable dans un délai de deux semaines se terminant à la mi-août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André LABELLE
Chef de section - Inventaires municipaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-25

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Chef de division - Logistique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433
Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1146686001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. pour une somme maximale de 255 957,35 \$, taxes incluses et Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2) pour une somme maximale de 219 740,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville / Appel d'offres public no 14-13380. Neuf soumissions / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques sur des propriétés municipales requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, soit 255 957,35 \$ à la firme WSP Canada Inc. et 219 740,22 \$ à la firme Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13380 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
3. d'imputer ces dépenses, en fonction des besoins, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du conseil d'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146686001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. pour une somme maximale de 255 957,35 \$, taxes incluses et Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2) pour une somme maximale de 219 740,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville / Appel d'offres public no 14-13380. Neuf soumissions / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À partir de l'année financière 2015, et ce, tel qu'exigé par le chapitre SP3260 intitulé "PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS" des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Ville de Montréal devra présenter dans ses livres comptables le montant du passif au titre des sites contaminés qu'elle détient ou qui sont sous sa responsabilité. Cette norme exige de procéder à un inventaire complet de l'ensemble des propriétés vacantes de la Ville en excluant les propriétés pour fin de revente, d'identifier les propriétés sur lesquelles il y a contamination, les types de contaminant et les propriétés sur lesquelles la contamination dépasse la norme environnementale et d'établir les coûts totaux de décontamination. De plus, la Ville devra annuellement procéder à l'évaluation de ces coûts afin d'y apporter les ajustements nécessaires.

Dans ce contexte, le Service de l'environnement, en collaboration avec le Service des finances, doit accorder des mandats pour des études environnementales et géotechniques, pour l'élaboration de plans et devis pour des travaux de réhabilitation environnementale ainsi que pour la surveillance de ces travaux de réhabilitation à des firmes spécialisées. Ces études permettront au Service de l'environnement d'établir une estimation raisonnable du montant relié à l'assainissement des sites contaminés et permettra au Service des finances d'avoir l'information financière nécessaire en 2015 afin de respecter cette nouvelle norme comptable.

Étant donné l'ampleur des services requis, il n'est pas possible de réaliser ces travaux en régie. De plus, les ententes cadres disponibles n'offrent pas l'éventail des services nécessaires pour mener à bien les estimations requises dans le cadre du projet actuel. Considérant les courts délais d'application de la norme comptable et afin de suffire à la tâche, deux (2) contrats de services professionnels sont nécessaires.

Il n'a pas été nécessaire de demander l'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec une grille dévaluation préapprouvée.

Lors de l'ouverture des soumissions le 3 mars 2014, neuf (9) soumissions ont été reçues. La validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 30 août 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0654 – 4 juin 2013 : autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$, de 988 000 \$ et de 692 000 \$ respectivement pour les années 2013 à 2015, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre SP 3260) devant entrer en application en 2015.

DESCRIPTION

Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- La réalisation d'études d'évaluation environnementale de site Phase I;
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique;
- L'attestation des études de caractérisation environnementale et de résumés d'études par un expert;
- La rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation;
- L'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;
- La préparation de plans de réhabilitation, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (au besoin);
- La surveillance des travaux de réhabilitation environnementale (au besoin).

Le mode de rémunération de ces services professionnels sera à taux horaire et à taux unitaire selon les taux présentés aux bordereaux des adjudicataires. Les contrats seront octroyés pour une durée maximale de trois (3) ans à partir de la date de l'autorisation d'octroi ou lorsque le montant redevable aura atteint la somme maximale desdits contrats.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges et de ce nombre, huit (8) firmes ont déposé des offres. Le pourcentage de preneurs de cahier des charges ayant déposé une soumission est de 42 %. Conséquemment, 58 % des preneurs n'ont pas déposé d'offres et les raisons invoquées étaient principalement reliées aux exigences de l'appel d'offre en ce qui a trait aux ressources disponibles, à la qualification de l'équipe et à l'expertise de la firme.

Selon la méthode d'adjudication des contrats multiples expliquée dans les clauses administratives du document d'appel d'offres, une firme peut soumissionner en présentant une équipe différente pour chacun des contrats sollicités. De ce fait, un total de neuf (9) offres techniques ont été déposées, dont deux (2) par une même firme, celle-ci ayant proposé une équipe différente pour chacun des contrats. Ces neuf (9) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par le comité de sélection. Au terme de l'évaluation, huit (8) soumissions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 %.

Après l'analyse des soumissions, le comité de sélection recommande donc au comité exécutif d'octroyer un contrat de services professionnels de 255 957,35 \$ à la firme WSP Canada Inc. et de 219 740,22 \$ à la firme Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2), taxes incluses. Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA (Registre des

entreprises non admissibles). Pour ce type de contrat, les deux (2) entreprises n'avaient pas à obtenir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de contrats publics. Il est à noter que WSP Canada Inc. possède néanmoins cette autorisation tandis que Groupe Qualitas inc. ne la détient pas.

Les tableaux suivants résument les notes obtenues lors de l'évaluation des soumissions conformes par le comité de sélection :

Contrat no 1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
WSP Canada Inc.	77,0	4,96	255 957,35 \$	N/A	255 957,35 \$
Groupe Qualitas inc. (Équipe no1)	77,5	4,80	265 396,79 \$	N/A	265 396,79 \$
Les Services exp inc.	79,5	4,51	287 075,32 \$	N/A	287 075,32 \$
Inspec-Sol inc.	73,5	4,43	278 932,61 \$	N/A	278 932,61 \$
Groupe ABS inc.	77,3	4,42	288 161,84 \$	N/A	288 161,84 \$
S.M. Environnement, une division de Les Consultants S.M. inc.	72,7	4,19	292 473,41 \$	N/A	292 473,41 \$
AMEC Environnement & Infrastructure	77,3	3,54	360 197,13 \$	N/A	360 197,13 \$
Dernière estimation réalisée			250 133,95 \$	N/A	250 133,95 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					5 823,40 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %)					2 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					9 439,44 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %)					4 %

Contrat no 2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe Qualitas inc. (Équipe no2)	77,8	5,82	219 740,22 \$	N/A	219 740,22 \$
Les Services exp inc.	79,5	5,66	228 989,95 \$	N/A	228 989,95 \$
Inspec-Sol inc.	73,5	5,55	222 575,65 \$	N/A	222 575,65 \$
Groupe ABS inc.	77,3	5,35	237 837,29 \$	N/A	237 837,29 \$

S.M. Environnement, une division de Les Consultants S.M. inc.	72,7	5,26	233 198,04 \$	N/A	233 198,04 \$
AMEC Environnement & Infrastructure	77,3	4,51	282 405,04 \$	N/A	282 405,04 \$
Dernière estimation réalisée			199 554,45 \$	N/A	199 554,45 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					20 185,77 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					10 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					9 249,73 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					4 %

Pour les deux contrats, les dernières estimations ont été préparées à partir de la moyenne des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés en 2012 et en 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études et la surveillance de travaux reliées à l'environnement et à la géotechnique. Les services professionnels seront fournis sur demande. Les enveloppes budgétaires des deux (2) contrats seront réparties de la façon suivante :

Contrat no 1 : 255 957,35 \$ (taxes incluses) à la firme WSP Canada Inc.

Contrat no 2 : 219 740,22 \$ (taxes incluses) à la firme Groupe Qualitas inc. (Équipe no 2)

Pour un montant total de 475 697,57 \$ (taxes incluses).

Étant donné que ces coûts sont reliés à l'évaluation des frais de décontamination devant servir à la présentation d'une information financière dans le rapport financier de 2015, ces frais sont considérés à titre de frais d'administration générale. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf.: Règlement sur les dépenses mixtes). Cette dépense sera effectuée au cours des deux exercices financiers 2014 et 2015, et cela en fonction des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur, lors d'éventuels travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution de ce contrat permettra à la Ville de respecter les délais pour se conformer à l'application de la nouvelle norme comptable canadienne pour le secteur public devant entrer en application pour le rapport financier de 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats mai 2014
Durée des contrats mai 2014 à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Manon BÉLISLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BRISSETTE
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-01

Annick LE FLOCH
Chef de division planification et suivi
environnemental

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514-872-7540
Approuvé le : 2014-05-14

**Dossier # : 1143592005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013. / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG12 0047;
2. d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-09 15:04**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143592005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013. / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur les cités et ville (L.C.V.) prévoit qu'un vérificateur externe agisse à titre d'auditeur indépendant qui émettra à la suite de son audit une opinion sur les états financiers de la Ville. En février 2012, le contrat de vérification externe des états financiers de la Ville de Montréal pour les années 2011,2012 et 2013 a été octroyé à la firme Samson Bélair/Deloitte& Touche s.e.c.r.l. (CG12 0047). Ce contrat initialement émis au montant de 1 379 708,05 \$ consistait a fournir les services d'audit représentant un partage annuel des dossiers d'audit entre la firme externe et le Bureau du vérificateur de la ville, avec comme objectif d'effectuer une rotation des dossiers d'audit en plus de permettre un pourcentage de réalisation des travaux d'audit de 50 % sur la période de 3 ans.

En 2011, cette répartition 50-50 fut respectée. Pour les année 2012 et 2013 cette répartition n'a pu être respectée en raison du manque de ressources du Bureau du vérificateur général de la ville et des délais impartis pour compléter la certification des états financiers de ces années. Ainsi, en 2012 l'addenda no. 1 (CG12 0470) fut accordé au montant de 156 303,91 \$, taxes incluses afin de compléter l'audit des états financiers de 2011 et en 2013 l'addenda no. 3 (CG13 0469) fut accordé au montant de 138 739,18 \$, taxes incluses afin de compléter l'audit des états financiers 2013. De plus, ce contrat a été modifié à deux (2) autres reprises (CG13 0308 et CG14 0019) afin de compléter des travaux supplémentaires d'audit suite aux allégations faites à la commission Charbonneau ainsi que pour répondre à une demande de travaux spécifiques de la part du comité d'audit de la Ville.

Présentement un dossier d'appel d'offres public pour le prochain contrat pour l'audit des états financiers de la Ville pour les années 2014, 2015 et 2016 a été autorisé par les instances décisionnelles (CE14 0730), mais les travaux requis dans le présent dossier se rapportent bel et bien au contrat actuel, tel que précisé par l'avis juridique joint au dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0019 - 30 janvier 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$ et ratifier une dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux effectués par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2011. / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses.

CG13 0469 - 19 décembre 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 138 739,18 \$ taxes incluses, pour des travaux complémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2013 / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 024,31 \$ à 1 734 763,49 \$, taxes incluses.

CG13 0308 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis lors de la confection des états financiers de l'exercice 2012 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses.

CG12 0470 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 156 304 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2012 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 379 708 \$ à 1 536 012 \$, taxes incluses.

CG12 0047 - 23 février 2012 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour la vérification externe des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la STM, ses filiales et des mandats spéciaux de même que la vérification des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville faisant suite à l'appel d'offres public # 10-11320 et lui accorder un nouveau contrat de services professionnels pour la vérification externe des états financiers 2011, 2012 et 2013 de la Ville pour une somme maximale de 1 379 708,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11919 / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme.

DESCRIPTION

En 2013, une nouvelle norme comptable canadienne s'appliquant à tous les organismes du secteur public (chapitre SP 3410 - Paiements de transfert du manuel de comptabilité de CPA Canada) est entrée en vigueur. Suite à l'application de cette nouvelle norme comptable, et compte tenu de la position de la Ville de continuer à inclure les comptes à recevoir du gouvernement du Québec à titre d'actifs financiers dans son rapport annuel de 2013, la firme Deloitte a émis une réserve à son rapport d'audit concernant le rapport financier de la Ville. Afin de quantifier sa réserve, la firme Deloitte a dû procéder à des travaux d'audit supplémentaires, ce qui a engendré ce coût additionnel de 13 032,42 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1) le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans le rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires se montent à 13 032,42 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans

l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques MARLEAU
Directeur principal par intérim et trésorier
adjoint

Tél : 514-872-6630

Approuvé le : 2014-05-06



Dossier # : 1144240009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal pour une somme maximale de 124 321,32 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 14-13503 - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme soumissionnaire Zins Beauchesne et associés, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 18:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144240009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal pour une somme maximale de 124 321,32 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 14-13503 - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'ouverture à l'automne 2014 des deux gares du Train de l'Est sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), jumelée au récent agrandissement du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies qu'a engendré l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, dégage de nouvelles perspectives en termes de fréquentation de ce parc. Cette nouvelle offre en transport collectif créera des opportunités qu'il y a lieu de saisir en assurant une adéquation des services offerts. L'étude prospective qui sera réalisée permettra d'analyser diverses options afin d'implanter, dans l'est de Montréal, un concept novateur récréotouristiques basé sur un équilibre entre la conservation de la nature et la pratique de diverses activités de plein air. En prenant appui sur la mise en opération du Train de l'Est, cette étude permettra d'évaluer le potentiel de développement économique et touristique d'un vaste territoire désigné comme étant la « Trame verte et bleue de la Pointe est de l'Île de Montréal » (voir la carte de localisation en pièce jointe) en y favorisant la mise en valeur des espaces verts et des berges. Cette étude sera financée par les fonds du Secrétariat à la région métropolitaine et elle s'inscrit dans la suite du mandat d'élaboration d'un plan stratégique de développement du réseau des parcs-nature mené par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR).

Considérant le caractère spécialisé de cette tâche, le SGPVMR souhaite être accompagné par une firme externe qui possède l'expertise requise pour mener de manière efficace un tel mandat. Pour ce faire, le SGPVMR (autrefois Direction des grands parcs et du verdissement) a lancé un appel d'offres public pour services professionnels, avec le Service de l'approvisionnement (autrefois Direction de l'approvisionnement), entre le 7 et le 23 avril 2014, soit un délai de 17 jours de calendrier. L'avis d'appel d'offres a été diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'addenda no 1 a été distribué le 10 avril 2014 pour fournir des précisions quant à l'enregistrement des groupes de discussion et à la production d'un plan image illustrant le pôle récréotouristique qui sera proposé par le

consultant. Les offres de services déposées sont valides pour une période de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, soit à partir du 23 avril 2014. Les offres reçues ont été évaluées le 1^{er} mai 2014 par le comité de sélection nommé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1593 - 9 octobre 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI/DAA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour élaborer un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature, pour une somme maximale de 127 883,47 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13037 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE13 0429 - 10 avril 2013 - Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente.

CE11 0099 - 26 janvier 2011 - Adopter le plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny

CA07 3002 0022 - 06 février 2007 - Adopter le plan concept dans le cadre de la mise en valeur de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est et de la mise en oeuvre de la Politique de protection des milieux naturels.

CM04 0861 - 13 décembre 2004 - Adopter la version finale de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et donner le mandat au Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie de coordonner son application et de déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Le SGPVMR requiert des services professionnels spécialisés en vue d'évaluer les opportunités de développer et de mettre en place, dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et au sein d'une vaste zone qui englobe les composantes de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, un pôle récréotouristique d'envergure régionale qui agira comme moteur économique et qui contribuera à rehausser la qualité du milieu de vie des citoyens. La mise en place de ce pôle récréotouristique doit s'appuyer sur une mise en valeur des milieux naturels, sur la pratique de diverses activités de plein air en zone urbaine et périurbaine ainsi que sur les différents atouts prodigués par la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal.

Le mandat vise à définir et à supporter deux concepts de pôle récréotouristique :

- Un premier concept doit desservir une clientèle locale et régionale;
- Un deuxième concept doit desservir une clientèle touristique.

L'évaluation des deux concepts doit déboucher, au terme de l'étude, sur une proposition globale et intégrée d'un pôle récréotouristique viable que la Ville de Montréal et ses partenaires pourront déployer.

De manière plus précise, le mandat attribué à la firme comprend les quatre volets suivants :

- Volet I – État de situation de l'offre récréotouristique dans la zone d'étude
Le Contractant doit dresser un survol de la situation actuelle quant à l'offre des produits récréotouristiques dans la zone d'étude. Il doit aussi présenter les

dernières tendances dans ce secteur d'activité. Cet état de la situation sera pris en considération pour la réalisation du volet II.

Volet II – Élaboration de deux concepts d'un pôle récréotouristique

Le Contractant doit déposer deux concepts novateurs proposant une expérience client récréotouristique dans une vision globale de développement économique du territoire de la Pointe est de l'île de Montréal. En outre, les concepts devront avoir pour effet de générer de l'achalandage et d'augmenter la notoriété du parc -nature de la Pointe-aux-Prairies en vue d'optimiser son développement. Les concepts prendront la forme d'un circuit d'activités et de visites qui permettront de relier entre eux divers éléments de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal.

Volet III – Étude de marché afin de valider les deux concepts proposés auprès des clientèles cibles

L'étude de marché doit collecter de l'information sur les deux concepts proposés afin de valider :

- l'attractivité des concepts auprès des clientèles visées;
- la pertinence des thématiques choisies;
- l'intérêt suscité par les activités proposées;
- l'élasticité du prix pour ce type d'offre selon les clientèles visées;
- les modes de communication à privilégier pour rejoindre les clientèles cibles;
- le type de promotion pour générer de l'engouement;
- la pertinence d'utiliser les gares du Train de l'Est comme points d'arrivée ou de retour pour participer aux activités proposées à l'intérieur des concepts;
- la viabilité des concepts.

Volet IV – Synthèse et recommandations quant au déploiement d'un pôle récréotouristique

Le Contractant doit préparer un rapport final qui présente les deux concepts développés ainsi que les résultats de l'étude de marché menée auprès des clientèles cibles. Le rapport final débouchera sur une proposition globale d'un pôle récréotouristique qui s'appuiera sur une combinaison et un agencement des éléments les plus judicieux qui se dégagent de l'évaluation des deux concepts initiaux. Le rapport final inclura des recommandations concernant le positionnement stratégique à privilégier pour ce pôle récréotouristique et il identifiera les conditions de succès qui seront nécessaires à la réalisation de ce positionnement.

JUSTIFICATION

Le développement récréotouristique s'inscrit dans une vision globale de développement économique du pôle géographique de la Pointe est de l'île de Montréal. Ce projet permet également d'intégrer les programmes municipaux qui sont envisagés pour l'aménagement des espaces verts et la mise en valeur des berges et des voies navigables dans ce secteur de l'agglomération. En outre, les investissements de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) au parc national des Îles-de-Boucherville seront également considérés afin d'utiliser les effets de leviers possibles. La concordance de ce projet avec les orientations du plan métropolitain d'aménagement ainsi qu'avec celles du schéma d'aménagement et du Plan de transport renforce sa pertinence. Aussi, mentionnons que ce projet s'arrime bien avec d'autres projets structurants mis de l'avant par l'arrondissement RDP-PAT, notamment celui de l'aménagement de la plage de l'Est sur le site de l'ancienne marina Beaudoin; un élément clé du Plan de mise en valeur des berges de cet arrondissement qui fut adopté en mai 2013. Le projet s'arrime aussi avec le dossier du « Parcours Gouin » qui vise la mise en valeur des berges de la rivière des Prairies sur toute la

longueur de l'île de Montréal en s'appuyant sur le développement du transport actif, le patrimoine ainsi que les espaces verts et bleus. Par ailleurs, il est question depuis plusieurs années de dynamiser l'économie de l'est de Montréal. Dans sa Stratégie de développement économique 2011-2017, la Ville s'est fixée comme objectif principal de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025. La mise en valeur des espaces verts et bleus par des aménagements de qualité, par l'implantation d'équipements attrayants et par le développement de leur accessibilité pourra contribuer au développement économique du territoire dans l'est de l'agglomération.

Treize firmes ont pris connaissance du document d'appel d'offres. Trois firmes ont déposé une offre de services professionnels, soit un taux de 23% des preneurs du cahier de charge. Une seule de ces trois offres s'est avérée être conforme aux critères de sélection préétablis.

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (5%)	Total
Zins Beauchesne et associés	78,4	10,84	118 401,26 \$	5 920,06\$	124 321,32 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			122 954,27 \$	6 147,71\$	129 101,98 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 4 780,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100)					- 3,7 %

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition (- 3,7 %) est très faible. Il peut en bonne partie s'expliquer par la bonne connaissance du secteur à l'étude par le Contractant. En effet, la firme Zins Beauchesne et associés a déjà mené plusieurs études en récréotourisme dans la région de Montréal, ce qui facilitera pour elle l'analyse de l'état de situation. De plus, le Groupe Rousseau Lefebvre, qui est sous-contractant pour Zins Beauchesne et associés dans ce mandat, a participé dans le passé à l'élaboration du Plan concept de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, ce qui lui permet de bien saisir les enjeux de mise en valeur du territoire à l'étude.

Des sommes imprévues ont été évaluées et pourront servir à couvrir certaines dépenses supplémentaires dans le cadre de la réalisation du mandat (services professionnels spécialisés, réunions de travail additionnelles, production de documents spécifiques, etc.). Ces imprévus ont été estimés à 5 % correspondant à un montant de 5 920,06 \$. L'évaluation du risque à 5 % est basée sur l'expérience du SGPVMR dans le domaine.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 1^{er} mai 2014 à 15 h dans la salle 7104 située au 801, rue Brennan. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer qu'une seule des soumissions déposées était conforme.

La firme retenue possède l'essentiel des expertises multidisciplinaires au sein de son équipe pour répondre au mandat. Toutefois, Zins Beauchesne et associés aura recours à deux sous-traitants pour mener à bien le mandat, soit la firme Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P. 1988 inc.) pour l'administration du sondage en ligne et le recrutement des participants pour les groupes de discussion, ainsi que le Groupe Rousseau Lefebvre pour l'élaboration des concepts de pôle récréotouristique et leur illustration sur un plan image.

Mentionnons que la firme Zins, Beauchesne et associés n'a pas obtenu d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. De plus, cette entreprise ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de services professionnels est de 124 321,32 \$ et la dépense avant taxes est de 108 129 \$. Les crédits budgétaires nets de ristournes de taxes s'élèvent à 112 141,34\$.

Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépenses proviennent du budget de fonctionnement à partir de l'imputation suivante :

	2014
1001.0014000.105620.06501.54301.000000.0000.001563.050161 AF - Général - Ville de Montréal/Crédits associés à des revenus dédiés/Protocole d'entente 175 M\$ - agglomération - Industries et commerces - Promotion. et développement .économique./Honoraires professionnels. scientifiques et de génie - projet: Train de l'est	112 141,34 \$

Les fonds permettant de réaliser l'étude sont issus d'un protocole d'entente convenu avec le Secrétariat à la région métropolitaine pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur des écoterritoires et le développement d'un pôle récréotouristique dans l'est de Montréal s'inscrit dans la perspective du développement durable en conciliant les préoccupations économiques, environnementales et sociales. Le déploiement de la trame verte et bleue permettra de protéger les milieux naturels d'intérêt tout en donnant accès aux citoyens, aux visiteurs et aux touristes pour la pratique de diverses activités de plein air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Globalement, cette étude prospective permettra d'identifier et de formuler des projets d'intervention que le SGPVMR pourra mettre de l'avant pour le développement et l'aménagement de ses parcs-nature de l'est de Montréal, en concertation et en partenariat avec l'arrondissement RDP-PAT et avec d'autres intervenants publics, privés et communautaires du secteur. Advenant que le contrat ne soit pas octroyé, il faudra reprendre le processus d'appel d'offres et d'attribution d'un contrat de services professionnels, ce qui impliquera plusieurs mois de retard et la possibilité que les fonds du Secrétariat à la région métropolitaine qui servent à financer l'étude ne soient plus disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'étude démarrera à la fin du mois de juin 2014 et se terminera à la fin du mois de novembre 2014. Les conclusions de l'étude doivent permettre, dans une phase ultérieure de planification qui s'amorcera en 2015, de formuler à l'intérieur de la zone d'étude des projets d'intervention cohérents qui répondront aux visées du pôle récréotouristique envisagé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux pratiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin COUTU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LEGENDRE
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-09

Véronique ANGERS
c/s développement et partenariats - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice
Tél : 514-868-3883
Approuvé le : 2014-05-15



Dossier # : 1141246003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin Inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13589 - 5 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour des études géotechniques, environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du CESM;
2. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler . Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin Inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13589 - 5 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Situé au cœur du quartier résidentiel de Saint-Michel, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changée au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire entre 1925 et 1984, puis site d'enfouissement de matières putrescibles de 1968 à 2000 et site d'enfouissement de matériaux secs de 2000 à 2009, il est en voie de devenir un parc métropolitain d'ici aux environs de 2020. Le parc du CESM fait partie intégrante du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Le site a été acquis par la Ville de Montréal en 1984 en réponse aux pressions de la population environnante qui se plaignait des mauvaises odeurs, de la prolifération incontrôlée des oiseaux et du bruit des camions généré par l'industrie en place. Les risques reliés à la gestion des biogaz et du lixiviat soulevaient aussi des craintes. Suite à un processus de concertation sur l'avenir du site, la Ville a approuvé en 1997, le Plan directeur d'aménagement du CESM pour guider sa transformation en un vaste complexe de technologie environnementale et d'éducation situé à l'intérieur d'un espace vert. Les objectifs retenus pour cette transformation sont la revalorisation des sols perturbés, la gestion saine des matières et la création d'aménagements propices au développement d'activités ludiques et récréatives en lien avec l'environnement, le sport et la culture.

L'aménagement du parc du CESM est prévu en deux étapes importantes. La première étape s'est échelonnée de 1994 à 2014 et a permis d'aménager la couronne en parc linéaire

accessible à tous, de finaliser l'enfouissement et le recouvrement des déchets sur une profondeur pouvant atteindre 70 mètres par endroits, d'installer un réseau de conduites pour contrôler le biogaz et le lixiviat et d'ensemencer la zone d'enfouissement pour la sécuriser. Toutes ces activités ont été réalisées conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). La deuxième étape, prévue d'ici à plus ou moins 2020, consiste à finaliser l'aménagement du parc linéaire et de réaliser l'aménagement du centre du site. Cette étape fait aussi l'objet d'autorisations du MDDEFP. Lors de la première étape de développement, des institutions et entreprises se sont installées rapidement sur le pourtour du site, des zones commerciales ont été créées, le centre de tri a été rénové et les bâtiments administratifs du CESM ont été construits. En 1996, le bâtiment de la TOHU a été inauguré pour offrir une salle de spectacles dédiée aux arts du cirque, mais aussi afin de devenir le pavillon d'accueil du Complexe. D'autres réalisations sont en cours, toujours dans le respect des objectifs du parc du CESM.

La Ville de Montréal a identifié le CESM comme faisant partie des legs porteurs qu'elle désire mettre de l'avant pour son 375^e anniversaire et souhaite donner accès à une portion du centre du parc à l'occasion des festivités prévues pour 2017.

Lors de l'aménagement du parc du CESM, plusieurs projets seront réalisés concurremment et évolueront à des rythmes différents à l'intérieur d'un échéancier très court pour permettre des livrables dès 2017. Ces projets peuvent parfois requérir, préalablement à l'exécution en chantier, des études et des expertises géotechniques et environnementales pour évaluer les conditions souterraines des sols. Lors de l'exécution en chantier, un contrôle qualitatif des matériaux devra être effectué pour s'assurer de la conformité des matériaux utilisés. Le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés pour la réalisation de ces projets.

Pour pallier cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services d'une firme sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Cette firme aura, selon les besoins et sur demande du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR), à réaliser différents mandats d'études et d'expertises géotechniques et environnementales, le contrôle qualitatif des matériaux et des expertises relatives aux travaux de génie civil. L'ensemble des mandats ne pourra excéder l'enveloppe maximale autorisée. La firme pourra ainsi se mobiliser aussi rapidement que nécessaire pour effectuer les travaux requis dans le cadre de l'aménagement du parc du CESM.

En raison des particularités du site et aussi pour s'assurer de l'uniformité des documents pour l'ensemble du projet, l'usage des ententes-cadres existantes n'était pas possible. Une entente-cadre avec un consultant unique est requise.

L'appel d'offres public, publié dans le journal de La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 31 mars 2014 pour se terminer le 16 avril 2014. La publication a été de 17 jours. Un total de quatre addendas ont été émis soit : le 1er avril 2014 (no 1), le 10 avril 2014 (no 2), le 11 avril 2014 (no 3) et le 15 avril 2014 (no 4) afin d'apporter les précisions aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, le 16 avril 2014. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de cinq personnes excluant le secrétaire du comité, répondant à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et elles ont évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer des tâches; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU, en vue de faire une proposition au comité exécutif.

DESCRIPTION

Approuver la convention et conclure une entente-cadre de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et environnementales, le contrôle qualitatif des matériaux et des expertises relatives aux travaux de génie civil pour les différents projets d'aménagement qui seront réalisés au parc du CESM par le SGPVMR. Le processus d'appel d'offres public 14-13589 s'est déroulé du 31 mars 2014 au 16 avril 2014. Un total de quatorze firmes ont pris un cahier des charges et cinq firmes ont déposé une soumission, soit 35% et 65% n'ont pas déposé de soumission.

La liste du SÉAO indique quatorze preneurs de cahiers des charges, soit :

1. AEOCOM Consultants Inc.
2. AMEC Environnement et Infrastructure
3. Groupe ABC
4. Groupe Qualitax inc.
5. Inspec-Sol inc.
6. Les consultants S.M. inc.
7. Les forages GLB inc.
8. Les Services EXP
9. LVM.
10. Roche Ltée groupe conseil
11. SNC - Lavalin inc.
12. Solmatech inc .
13. Terrapex Environnementl Itée
14. WSP Canada inc.

Le SGPVMR désire octroyer une entente-cadre pour un montant total maximal de 1 018 710,12 \$. Suite au lancement de l'appel d'offres public no 14-13589, il est recommandé de retenir les services de la firme SNC-Lavalin inc. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les ententes seront valides jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale, telle que détaillée ci-haut ou à la fin des travaux d'aménagement du parc du CESM, selon lequel survient en premier.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La planification des aménagements doit débuter dès maintenant pour être en mesure de livrer une portion du parc pour les fêtes du 375e de Montréal en 2017. La fin des

aménagements est prévue aux environs de 2020.

Afin d'être en mesure de mener à bien, et dans les délais qui lui sont demandés, les projets qui découlent de l'aménagement du parc du CESM, le SGPVMR doit pouvoir faire appel à une firme selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue ou la fin des travaux d'aménagement.

Il est donc requis de conclure le plus tôt possible cette entente-cadre afin d'assurer la réalisation des études géotechniques et environnementales, le contrôle qualitatif des matériaux et des expertises relatives aux travaux de génie civil dès le début de l'été 2014.

Des 14 preneurs de cahier des charges, cinq ont déposé une soumission, soit 35% et 65% n'ont pas déposé de soumission. Toutes les soumissions ont été jugées conformes et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

La soumission des firmes Les Services Exp inc, Les consultants S.M. inc et Roche Itée groupe conseil, n'a pas été retenue puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%, tel que spécifié au document Instructions au soumissionnaire inclus dans l'appel d'offres.

Seulement 2 preneurs de cahier des charges ont déposé un avis de désistement indiquant que les délais de soumission était insuffisant.

Le contrat est octroyé à la firme qui a obtenu le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 30 avril 2014 à 13 h au 801, rue Brennan, salle 5105.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SNC-Lavalin inc.	77,7	1,25	1 018 710,12 \$	n/a	1 018 710,12 \$
Inspec-Sol Inc.	74,9	1,17	1 068 485,67 \$	n/a	1 068 485,67 \$
Dernière estimation réalisée (interne)			1 002 667,91 \$	n/a	1 002 667,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					16 042,21 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					1,6%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					49 775,55 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					4,9%

La gestion de l'entente-cadre va également requérir la participation des ressources internes de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. La participation de la DEST est estimée à un montant maximal de 355 000,00 \$ représentant approximativement 35% de la valeur du contrat à octroyer. Le SGPVMR s'engage à prioriser le budget de la main-d'oeuvre interne au PTI 2014-2016 et pour les années subséquentes. Les écritures de journal et les virements de crédits seront effectués trimestriellement suite à la facturation de la DEST et selon la procédure de comptabilisation de la main d'oeuvre capitalisable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 1 018 710, 12 \$ toutes taxes incluses ou 918 905, 32 \$ net de taxes.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 32125 - Aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel, sous-projet no 13 32125 020, SIMON no 147289

Information comptable/vote de crédits : les crédits seront versés au rythme des besoins à combler via une demande de service.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des services professionnels au complexe environnemental Saint-Michel qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision est d'assurer, par le biais des divers études et contrôles, que les conditions du milieu souterrain sont connues afin de limiter les risques de coûts imprévus attribuables aux conditions de sols ou à la contamination de ceux-ci, d'assurer la sécurité des travaux, la durabilité des ouvrages et aussi le respect des échéanciers imposés par les divers projets d'aménagement du parc du CESM.

Advenant le cas où l'octroi de l'entente-cadre est reportée à une date ultérieure au conseil d'agglomération de juin 2014, cela aurait comme conséquence le report de certains projets devant débiter en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'entente cadre : Juin 2014

Attribution des mandats : au besoin, lorsque requis

Fin de l'entente cadre : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou à la fin des travaux d'aménagement du parc du CESM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Éric CHARTIER)

Avis favorable :
Service de l'environnement , Direction (Éric BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAFOREST
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2014-05-23

**Dossier # : 1143426001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Espace pour la vie Montréal à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel. Approuver un projet de protocole à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser Espace pour la vie à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile);
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 295 000 \$ pour le projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le directeur du service Espace pour la vie à signer, au nom de la Ville, le protocole qui confirme la réception de la contribution.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 18:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143426001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Espace pour la vie Montréal à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel. Approuver un projet de protocole à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie Montréal est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Il regroupe sur un même site, le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan. Chaque année, près de 2 millions de personnes fréquentent l'une ou l'autre de ses institutions. Toujours dans l'objectif d'accompagner le visiteur et d'améliorer son expérience, Espace pour la vie Montréal développe des outils numériques permettant les échanges, le partage et l'interactivité avec ses visiteurs. À l'instar des grandes institutions muséales, Espace pour la vie Montréal mise sur la création d'espaces collaboratifs en ligne et d'une application mobile; des outils interactifs efficaces et innovants pour favoriser le rapprochement et le dialogue entre l'institution muséale et le visiteur/citoyen.

Loin d'être une tendance éphémère, le web 2.0 et l'information numérique participative (médias sociaux, wiki, blogues, forums, sélection de contenu sur appareil mobile, etc.), de même que le contenu mobile continuent de s'ancrer dans les mœurs et modes de vie quotidiens. L'institution prend aussi en considération le nombre croissant d'appareils mobiles, le développement rapide et l'importance grandissante de la mobilité parmi la population québécoise, canadienne et à travers le monde. Bien plus que de simples outils de communication, ces appareils s'insèrent dans le quotidien des individus et permettent d'accéder facilement et rapidement à des services et à du contenu. En ce sens, les attentes et les exigences des utilisateurs sont élevées.

Le projet actuel s'inscrit dans la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie Montréal et poursuit le virage technologique déjà amorcé dans les dernières années par l'implantation d'un blogue (2011), la refonte du site web et l'intégration des médias sociaux dans les actions de communication et marketing (2012), le développement d'une billetterie en ligne (2013) de même que d'une version mobile du site web (février 2014). Ces efforts s'inscrivent aussi dans la ligne directrice adoptée par la Charte de participation citoyenne (2013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser Espace pour la vie Montréal à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet « Initiatives stratégiques » du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien. L'autorisation du Ministère des affaires municipales, Régions et occupation du territoire a été reçue par décret le 28 mars 2014. L'accord de contribution couvre la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Cette contribution permettra de financer en partie la mise en œuvre de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie Montréal. Cette stratégie favorise le rapprochement entre l'institution muséale et le visiteur/citoyen, en tenant ce dernier mieux informé et en lui permettant d'être actif et d'interagir avant, pendant et après sa visite.

Le projet vise notamment à accroître le rayonnement des institutions, à multiplier sur une base continue les interactions avec le citoyen, à bonifier l'expérience de visite et assurer une visibilité adéquate des actions et des nouveaux outils déployés. Le projet comporte trois volets :

1. créer deux types d'espaces collaboratifs en ligne : des forums de discussion et un blogue citoyen. Les forums seront des lieux de discussion et seront basés sur des principes d'entraide et de collaboration. Le blogue favorisera la contribution des visiteurs/citoyens. Un extranet - système d'abonnements en ligne « Mon espace » - donnant accès aux espaces collaboratifs sera implanté et permettra une meilleure gestion des utilisateurs. L'extranet facilitera l'accès client aux nouveaux outils, et permettra la collecte de données et de feedback des utilisateurs.
2. développer une application mobile interactive, téléchargeable gratuitement, permettant de mieux encadrer et de bonifier l'expérience de visite. Cette application offrira les fonctionnalités suivantes:
 - géolocalisation avec carte interactive (affichage et repérage des points d'intérêt) et des propositions d'itinéraires ciblés (parcours thématique pour les jeunes, les personnes à mobilité réduite, etc.);
 - notifications pour informer le visiteur en temps réel de la programmation des quatre institutions et d'autres renseignements tels que les offres promotionnelles, etc.;
 - compléments muséaux en réalité augmentée;
 - calendrier personnalisable en fonction des centres d'intérêt du visiteur;
 - liens directs avec les réseaux sociaux.
3. élaborer un plan de marketing en appui au lancement des espaces collaboratifs et à l'application mobile.

JUSTIFICATION

Le soutien financier octroyé par Patrimoine canadien permettra de mettre en place les ressources et les outils nécessaires à la réalisation du projet. Dans l'ensemble, le projet contribuera à :

- offrir de nouveaux espaces d'échange et d'interaction avec le citoyen;
- améliorer l'expérience du visiteur et bonifier la visite grâce à des contenus contextuels complémentaires à l'offre muséale;

- accroître le rayonnement des institutions tout en favorisant une diversification de ses publics;
- permettre la collecte de données facilitant l'identification des besoins et des attentes de la clientèle;
- développer une communauté virtuelle;
- offrir une meilleure visibilité à son site web et aux nouveaux outils numériques;
- mettre en place les ressources et la technologie avec lesquelles il sera possible de bâtir d'autres fonctionnalités et de faire évoluer le contenu dans les années à venir.

Le développement technique (espaces collaboratifs en ligne et application mobile) se fait en partenariat avec le Service des Technologies de l'information (STI) et la Division des communications numériques et graphiques (DCNG) de la Ville de Montréal.

Le développement de l'application mobile sera sujet à un appel d'offres sur invitation pour le choix d'un fournisseur spécialisé dans ce domaine technologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'accord de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien stipule les éléments mentionnés ci-dessous. Pour plus de détails sur les modalités financières voir les annexes A - B de l'accord de contribution en pièce jointe. Ces montants sont prévus au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie.

Le protocole prévoit une contribution maximale pouvant aller jusqu'à 295 000 \$ et les paiements sont en fonction du flux de trésorerie trimestriel et du dépôt du rapport final. Le flux de trésorerie prévisionnel 2014-2015, en pièce jointe, précise l'estimé des cinq versements : 35 000 \$ à la signature de l'accord, 75 000 \$ début juillet 2014, 105 000 \$ début novembre 2014, 50 500 \$ début février 2015 et 29 500 \$ juin 2015.

Espace pour la vie a aussi obtenu l'appui de la Société des amis du Jardin botanique (5 000 \$), de la Conférence régionale des élus (5 000 \$), du projet C-Vert (4 500 \$), de la Société des amis de l'Insectarium (500 \$), ainsi que de la Division des communications numériques et graphiques de la Ville de Montréal (49 595 \$).

DÉPENSES 2014 - 2015			
Catégories	Coût total (\$) Espèces	Coût total (\$) Nature	Contribution Patrimoine canadien(\$)
Salaires		58 291	0
Honoraires	100 000	86 800	100 000
Promotion marketing	110 000		55 000
Traduction/Rédaction/Révisions	25 000		10 000
Frais administratifs	11 600		0
Ressources matérielles	2 000		0
Technologie/Contenu - application mobile/espaces collaboratifs	150 000	49 595	130 000
Autres	5 000	4 500	0
Sous-total	403 600	199 186	
TOTAL	602 786		295 000

REVENUS 2014 - 2015		
Sources de financement - Espèces	Montant (\$)	%
Fonds du Canada pour l'investissement en culture	295 000	48,9%

Espace pour la vie (prévu au budget de fonctionnement de la division identité et mise en valeur)	98 100	16,3%
Conférence régionale des élus (CRÉ)	5 000	0,8%
Société des amis du Jardin botanique	5 000	0,8%
Société des amis de l'Insectarium	500	0,1%
Total partiel - Espèces	403 600	66,9%
Sources de financement - Nature		
Ville de Montréal (STI / DCNG) (contribution en salaires)	49 595	8,2%
Espace pour la vie	145 091	24,1%
C-vert	4 500	0,8%
Total partiel - Nature	199 186	33,1%
Revenus totaux	602 786	100%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Espace pour la vie adhère au plan de développement durable de la collectivité montréalaise et ce projet contribue, plus spécifiquement, à soutenir les orientations suivantes :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, notamment en diffusant l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation. Les nouveaux espaces en ligne favorisant la participation citoyenne et plus grande accessibilité à des contenus contextuels favoriseront l'information, la sensibilisation et le transfert de connaissances en lien avec la mission, le milieu et les collections d'Espace pour la vie.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources, notamment implanter des mesures de réduction à la source. Le projet vise une réduction de l'utilisation de papier parmi les documents destinés aux visiteurs (cartes et plans, dépliants de programmation, feuillets informatifs et/ou publicitaires, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que la contribution d'un maximum de 295 000 \$ ne soit pas autorisée, le projet se verrait compromis.

L'ensemble du projet contribuera à diversifier les publics d'Espace pour la vie afin de favoriser une consolidation de la fréquentation sur l'ensemble des sites, hors événements spéciaux, de même qu'à bonifier l'expérience de visite. À l'instar des grandes institutions muséales, Espace pour la vie s'efforce de mettre en place les ressources et la technologie avec lesquelles il sera possible de bonifier l'expérience du visiteur et de faire évoluer le contenu au fil du temps. Une large part de ce soutien financier permettra de développer un outil d'aide à la visite performant et interactif, et de bonifier l'expérience de visite par des contenus contextuels en complément à l'offre muséale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent dossier ne prévoit aucune action de communication.

Le projet prévoit l'établissement d'un plan marketing où des actions de communication seront développées en appui au lancement des nouveaux outils. Aussi, toute promotion ou publicité concernant les activités appuyées par la présente entente de contribution du Programme d'initiatives stratégiques, notre organisation s'engage à faire état publiquement de l'aide financière reçue du Patrimoine canadien.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation ministérielle - mars 2014 (décret - 28 mars 2014)

- Finalisation de l'accord - avril-mai 2014
- Présentation de la demande au CE - fin mai - début juin 2014

Application mobile:

- Lancement de l'appel d'offres sur invitation - juin-juillet 2014
- Développement de contenu pour l'application mobile - juin 2014 - janvier 2015
- Octroi de contrat - juillet-août 2014
- Développement de l'application mobile - septembre 2014 - février 2015
- Mise en opération de l'application mobile - février-mars 2015
- Communication, promotion et lancement de l'application mobile - mars 2015.

Espaces collaboratifs:

- Développements des espaces collaboratifs - mai à octobre 2014
- Mise en opération des espaces collaboratifs - octobre-novembre 2014
- Communication, promotion et lancement des espaces collaboratifs - novembre-décembre 2014 / relance en mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable :
Service des technologies de l'information , Direction (Martin LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-11

Albane LE NAY
C/d Identité et mise en valeur

Lucie PAQUIN
C/d rayonnement et relations avec les
publiques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1146334002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Il est recommandé d'approuver le projet d'addenda n° 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-12 12:05

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146334002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation OSMO a présenté une demande de modification à l'entente intervenue avec la Ville de Montréal relativement au projet de rénovation et de restauration de la Maison Notman et de l'hôpital St. Margaret (« Projet Notman »).

Le présent sommaire vise à faire entériner un 2^e addenda à l'entente modifiée par le 1^{er} addenda en ce qui concerne les dates de remise de documents et de fin des travaux de rénovation et de restauration des bâtiments.

Le protocole d'entente initial entre la Ville et la Fondation OSMO, établissant les modalités de versement d'une contribution financière de 461 788 \$ en appui au Projet Notman, a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération le 23 août 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0034 - 28 février 2013 - Approuver le projet d'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux ainsi que d'une mise à jour de l'Annexe 1 « Utilisation des fonds ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CG12 0253 - 23 août 2012 - Accorder un soutien financier de 461 788 \$ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret, à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

CG11 0021 - 27 janvier 2011 - Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* par l'ajout du projet de restauration et de rénovation de la Maison Notman et de l'hôpital St. Margaret (Projet Notman).

DESCRIPTION

Ce 2^e addenda à l'entente vise à reporter les dates de remise de documents et de fin des travaux de rénovation et de restauration des bâtiments.

La date de fin des travaux à l'article 5.5 est modifiée pour le 15 novembre 2014 (initialement le 1^{er} décembre 2012 et le 15 novembre 2013 à la suite du 1^{er} addenda), et la date de remise d'un rapport de dépenses et d'un compte rendu financier à l'article 5.13 est modifiée pour le 15 décembre 2014 (initialement le 15 mars 2013 et le 15 décembre 2013 à la suite du 1^{er} addenda).

JUSTIFICATION

La première demande de modification présentée par la Fondation OSMO (1^{er} addenda) expliquait que des changements aux dates prévues dans l'entente étaient requis à la suite de l'annonce d'une aide financière par le MAMROT, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), selon lequel la Fondation OSMO devait procéder par un processus d'appel d'offres public selon des règles édictées par le gouvernement. Compte tenu des délais nécessaires à l'application de ce processus, la date prévue pour l'achèvement des travaux a dû être repoussée, entraînant un report de la date de remise d'un rapport de dépenses et d'un compte rendu financier.

La deuxième demande de modification présentée par la Fondation OSMO (2^e addenda) est nécessaire à la suite de retard dans la réalisation des travaux qui auraient dû être terminés à l'automne 2013. L'exécution de travaux d'enlèvement de moisissure est la cause du retard.

Il est également pertinent de mentionner que la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie n'a pas jugé nécessaire d'intervenir au présent sommaire décisionnel alors qu'elle l'avait fait pour les deux sommaires précédents (CG13 0034 et CG12 0253) concernant le projet Notman. En effet, les deux interventions précédentes de la Direction de la culture et du patrimoine confirmait l'éligibilité du projet Notman à d'éventuelles subventions de la Ville destinées à la restauration de bâtiments. Or, le 10 septembre 2012, le ministère de la Culture et des Communications a informé la Direction de la culture et du patrimoine que le projet Notman ne pourrait pas être admissible aux sommes de restauration prévues au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ puisque le ministère finançait le projet avec une autre enveloppe et que la Ville contribuait déjà par le biais son programme dédié au développement économique. Par conséquent, comme le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ ne permet pas de contribuer financièrement à un projet qui a déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre d'un autre programme, l'intervention de Direction de la culture et du patrimoine n'était plus pertinente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière de 461 788 \$ à la Fondation OSMO étaient prévus au budget de fonctionnement d'agglomération 2013 du Service de la mise en valeur du territoire et ont été reportés au budget pour l'année 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications apportées au protocole d'entente par ce 2^e addenda sont nécessaires afin de permettre la réalisation du Projet Notman et le versement de la contribution financière de la Ville de Montréal. Un report de la décision visée par les présentes ou un refus d'approuver l'addenda mettraient en péril le montage financier du projet et sa réalisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY

Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél : 514-872-5216

Approuvé le : 2014-05-12



Dossier # : 1136641001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-23 17:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1136641001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de célébrer le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal (1976), SPORTSQUÉBEC a proposé à la Ville de Montréal, au printemps 2012, d'accueillir la 51^e Finale des Jeux du Québec prévue à l'été 2016. SPORTSQUÉBEC est le détenteur des droits des Jeux du Québec et en coordonne l'organisation. Les Jeux du Québec sont un programme sportif multidisciplinaire qui a touché, depuis sa création en 1970, plus de trois millions de personnes à travers le Québec. Ils sont également une étape importante dans le cheminement d'un athlète vers les plus hauts sommets, ainsi qu'un excellent moyen de faire bouger les jeunes Québécois et de faire la promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie. L'événement constitue un objectif sportif accessible pour les jeunes Québécois et très mobilisateur pour la communauté.

Une Finale des Jeux du Québec d'été c'est:

- Une compétition provinciale qui a lieu tous les deux ans et qui regroupe les meilleurs athlètes de toutes les régions du Québec;
- Durée totale de dix jours - soit deux blocs de cinq jours;
- Une vingtaine de disciplines sportives, dont environ trois sont destinées aux athlètes handicapés;
- 3 700 athlètes âgés pour la plupart de 12 à 17 ans;
- 1 675 entraîneurs, officiels et membres des missions;
- 4 000 bénévoles;
- Budget global de 10 M\$.

Les Jeux du Québec ont contribué au développement d'athlètes tels que Joannie Rochette, Alexandre Despatie et Sylvie Bernier, avant que ceux-ci fassent leur marque sur la scène internationale. Montréal a déjà accueilli cinq fois les Jeux du Québec ; île de Montréal (Hiver 1972), LaSalle (Hiver 1977), Saint-Léonard (Hiver 1983), Montréal (Été 1997) et Lachine (Été 2001). Les jeunes montréalais ont eu l'opportunité de voyager à travers la province pour participer à cet événement et maintenant c'est au tour de Montréal de recevoir.

Suivant la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires sur le potentiel, l'intérêt, le coût et les possibilités de Montréal à réaliser les Jeux du Québec d'été de 2016, le Conseil d'agglomération a approuvé la candidature de Montréal pour l'accueil de cette Finale provinciale ainsi qu'une contribution financière à l'événement par l'entremise de la stratégie Imaginer-Réaliser 2025. Tel que convenu dans la procédure des Jeux du Québec, la Direction des sports et de l'activité physique de l'époque, en collaboration avec un comité de pilotage formé de plusieurs partenaires bénévoles, ont travaillé sur l'élaboration du Cahier de planification de cette 51^e Finale. Ce cahier a été déposé à SPORTSQUÉBEC le 13 décembre 2013. (voir le cahier de planification ainsi que la lettre et le rapport de SPORTSQUÉBEC à la suite de son dépôt en pièces jointes)

Rôles des organismes impliqués

	SPORTSQUÉBEC	VILLE DE MONTRÉAL	COFJQ
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> · Détenteur des droits du programme des Jeux du Québec. · S'assure de la bonne réalisation des Jeux · Soutien financier partiel à l'événement 	<ul style="list-style-type: none"> · Milieu organisateur · Signataire du protocole d'entente avec SPORTSQUÉBEC · Fournis les installations aux normes, nécessaires à la réalisation des Jeux 	<ul style="list-style-type: none"> · OBNL responsable de mettre en place le comité organisateur local et d'assurer la réalisation de l'événement (CA et personnel)
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> · A octroyer les Jeux à Montréal sans appel de candidature pour commémorer les Jeux olympiques de 1976 · Renforcer la vocation sportive du Parc Olympique 	<ul style="list-style-type: none"> · Outiller le COFJQ (support au démarrage, partenariat, etc.) · Assumer toutes les responsabilités civiles et financières · Maintenir la bonne réputation de Montréal comme milieu hôte 	<ul style="list-style-type: none"> · Recrutement de 4000 bénévoles · Mobilisation citoyenne · Réaliser les Jeux avec un budget de 10 M\$ dont 3 M\$ provenant du secteur privé

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0814 (1146641001) - 21 mai 2014 - Approuver le contrat de travail de monsieur Jacques Fortin à titre de directeur général du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), à compter du 26 mai et jusqu'au 31 décembre 2014 et assurer le salaire et les avantages sociaux de ce nouveau poste temporaire à même une réduction équivalente de la contribution à être versée à l'organisme par le protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CG13 0017 – 31 janvier 2013 - Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016 / Approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville pour garantir le déficit de l'événement, le cas échéant.

CE12 1805 - 31 octobre 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la firme LBB Consultants inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan d'affaires portant sur les enjeux entourant l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec en 2016.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CG12 1565 - 19 septembre 2012 - Confirmer à SPORTSQUÉBEC l'intérêt de la Ville de Montréal d'accueillir la Finale des Jeux du Québec d'été 2016 et de poursuivre l'étude de faisabilité; transmettre à SportsQuébec en janvier 2013 la décision de la Ville de déposer ou non sa candidature pour recevoir la Finale des Jeux du Québec d'été 2016.

DESCRIPTION

SPORTSQUÉBEC exige de chaque municipalité hôte de l'événement, la signature d'un protocole d'entente. L'entente entre le milieu organisateur (Ville de Montréal) et SPORTSQUÉBEC, précise tous les droits et les obligations des organisateurs de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016. Ce contrat d'adhésion exigé par SPORTSQUÉBEC est le même pour chaque Finale provinciale, mis à part quelques ajustements répondants à différents besoins régionaux.

Le milieu organisateur, par l'intermédiaire du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), s'engage à respecter les exigences de SPORTSQUÉBEC permettant une bonne réalisation des Jeux du Québec par le respect et l'application des normes d'opération, du guide d'organisation, de l'échéancier général ainsi que des codes de candidature - été 2016 - Tomes 1 et 2 des Jeux du Québec. Ces exigences couvrent en partie, les sphères d'activités suivantes:

- Direction générale, structure opérationnelle, ressources humaines et centrale administrative
- Programmation sportive, gestion des sites, des équipements et leur mise aux normes
- Services aux participants : accueil, alimentation, hébergement, transport, santé, sécurité, programmation complémentaire
- Communications et protocole : activités complémentaires, promotions, cérémonies, médias sociaux, communication et relations médias
- Développement des affaires : marketing et legs, commandites

Le milieu organisateur s'engage à procéder à la dissolution de son COFJQ selon les exigences de la Loi sur les compagnies (RLRQ., c. C-38), dans un délai d'un (1) an suivant la fin de la Finale complétant ainsi son mandat.

JUSTIFICATION

La signature de ce protocole d'entente entre SPORTSQUÉBEC et la Ville de Montréal, confirme que la Ville a répondu aux exigences de SPORTSQUÉBEC et qu'elle a été retenue pour organiser la Finale des Jeux du Québec, été 2016. Le protocole d'entente à intervenir vient ainsi confirmer les engagements de chacun des partenaires dans l'organisation des Jeux du Québec et guider les actions du milieu organisateur et du COFJQ. Il précise les modalités liées à l'organisation de cet événement. Le protocole permettra ensuite à la Ville de conclure une convention avec le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 précisant les engagements et les obligations des deux parties et l'implication financière de la Ville dans le projet. Ce protocole est soumis à la même séance du conseil (#1146641002).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signature du présent protocole n'implique aucune transaction financière. Toutefois, la convention à intervenir à la même séance du conseil d'agglomération (#1146641002) entre la Ville et le COFJQ impliquera un certain nombre d'engagements financiers déjà prévus à l'entente du 175 M\$ du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole du Secrétariat à la région métropolitaine et résolu au conseil d'agglomération du 23 janvier 2013 (CG13 0017).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, l'organisme sera sensibilisé à faire de cet événement un événement écoresponsable. Des discussions ont d'ores et déjà été amorcées avec la Division du développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accueil des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 permettra à la métropole de profiter de nombreux avantages économiques, médiatiques, touristiques, sociaux et sportifs.

Retombées économiques

- Impact économique évalué à 49 M\$;
- Création d'emplois;
- Importante promotion de Montréal sur le plan provincial;
- Développement de l'expertise locale en matière d'organisation d'événements sportifs multisports.

Retombées médiatiques, sociales et touristiques

- Promotion de la Ville, visibilité médiatique liée à l'événement lui-même ainsi qu'aux célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal;
- Participation de 3700 athlètes, de plus de 1600 accompagnateurs ainsi que de milliers de parents venus des 19 régions du Québec impliquant des retombées touristiques;
- Mise en valeur de nos sites touristiques, de notre diversité ethnoculturelle, de notre réalité intergénérationnelle et de notre richesse culturelle;
- Accroissement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et athlètes à la Ville et au territoire de l'agglomération de Montréal.

Retombées sportives

- Mise en valeur de nos infrastructures sportives et du patrimoine historique des Jeux olympiques;
- Programme de legs du Comité organisateur;
- Création d'un événement sportif rassembleur et accessible, permettant d'accroître la concertation entre les différents acteurs et la mobilisation citoyenne;
- Affirmation de la vocation sportive du Parc olympique.

La signature du protocole entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC est obligatoire, sans la signature de ce protocole d'entente de la ville hôte, Montréal ne tiendrait pas son engagement. De plus, la tenue de l'événement permettra de créer un engouement pour la pratique du sport et pour favoriser les saines habitudes de vie chez nos jeunes, ce qui rejoint un des objectifs de la consultation publique *Montréal physiquement active* .

Un retard de la décision pourrait avoir un impact sérieux sur la réalisation de l'événement compromettant entre autres la recherche de commandite prévu au budget.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014

Juin :

- Signature du protocole d'entente Ville - SPORTSQUÉBEC
- Signature de la convention à intervenir entre la Ville et le COFJQ; première contribution financière permettant à l'organisme de se mettre en place
- Confirmation de la présidence
- Embauche de la Direction générale
- Mise en place du conseil d'administration de l'organisme (Conseil d'administration de fondation 11 juin 2014)

Été-Automne :

- Confirmation de la structure organisationnelle et du plan d'embauche, recrutement des directeurs adjoints et installation dans les bureaux des Jeux
- 1^{er} au 9 août : Observation aux Jeux du Québec - Longueuil, été 2014
- Automne : Mise en place du système comptable et mise à jour de l'échéancier général

2015

- Planification budgétaire détaillée et recherche de financement.
- Validation des rôles et mandats de chaque service
- Dépôt des projets d'immobilisation et matériel spécialisé à acquérir
- Élaboration de la stratégie de communication et du plan de mobilisation
- Élaboration des ententes d'occupations des différents sites
- Mise en place de la structure de gestion par site et recrutement de bénévoles
- 27 février au 7 mars : Jeux du Québec - Drummondville, hiver 2015

2016

- Élaboration des différents guides, politiques et mesures d'urgence
- Finaliser les ententes avec les différents partenaires
- Cérémonie d'ouverture de la 51^e Finale des Jeux du Québec de Montréal, le 17 juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'évaluation foncière , Direction (Olivier TACHÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale PHILIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1146641002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ).

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande:

1. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacun des parties ainsi que le soutien de la Ville de 3 157 147 \$ et 252 000 \$ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération du 31 janvier 2013 (CG13 0017) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-22 18:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146641002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ).

CONTENU

CONTEXTE

Suite au dépôt d'un plan d'affaires aux instances décisionnelles à l'hiver 2012-2013, le Maire de Montréal ainsi que le président de SPORTSQUÉBEC annoncent en conférence de presse le 28 mars 2013 que la Ville de Montréal obtient les droits d'organisation de la 51e Finale des Jeux du Québec.

Le dépôt du Cahier de planification de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) en décembre 2013 et sa présentation à SPORTSQUÉBEC le 13 février dernier en présence de M. Dimitrios (Jim) Beis, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs et des communautés d'origines diverses au comité exécutif de la Ville de Montréal, ont fixé l'essence de l'événement qui se déroulera à Montréal. Fort de ses infrastructures sportives de haut niveau ainsi que de son expertise reconnue en organisation d'événement d'envergure, la Ville de Montréal et les partenaires du dossier ont su répondre aux exigences de planification d'un tel événement, démontrer leur intérêt et surtout, leur capacité à réaliser cette Finale. Ce projet a déjà rallié les intervenants des trois grands pôles sportifs, soit le Parc olympique, le Complexe sportif Claude-Robillard et le Parc Jean-Drapeau. La Commission scolaire de Montréal, Sports et loisirs de l'île de Montréal, le Collège Maisonneuve, la Société de transport de Montréal, les différentes chambres des commerces ainsi que des arrondissements sont également au nombre des organisations impliquées dans l'événement et qui collaboreront à son succès.

L'opportunité unique de lier l'événement aux célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal vient appuyer la volonté de faire vivre à notre jeune relève un événement exceptionnel et confère à Montréal un statut particulier. Ce projet est rassembleur, il se veut mobilisateur pour la population montréalaise et permet à Montréal de renforcer ses liens avec les différentes régions.

Rôles des organismes impliqués

	SPORTSQUÉBEC	VILLE DE MONTRÉAL	COFJQ
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> · Détenteur des droits du programme des Jeux du Québec. · S'assure de la bonne réalisation des Jeux · Soutien financier partiel à l'événement 	<ul style="list-style-type: none"> · Milieu organisateur · Signataire du protocole d'entente avec SPORTSQUÉBEC · Fournis les installations aux normes, nécessaires à la réalisation des Jeux 	<ul style="list-style-type: none"> · OBNL responsable de mettre en place le comité organisateur local et d'assurer la réalisation de l'événement (CA et personnel)
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> · A octroyer les Jeux à Montréal sans appel de candidature pour commémorer les Jeux olympiques de 1976 · Renforcer la vocation sportive du Parc Olympique 	<ul style="list-style-type: none"> · Outiller le COFJQ (support au démarrage, partenariat, etc.) · Assumer toutes les responsabilités civiles et financières · Maintenir la bonne réputation de Montréal comme milieu hôte 	<ul style="list-style-type: none"> · Recrutement de 4000 bénévoles · Mobilisation citoyenne · Réaliser les Jeux avec un budget de 10 M\$ dont 3 M\$ provenant du secteur privé

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0814 - 21 mai 2014 - Approuver le contrat de travail de monsieur Jacques Fortin à titre de directeur général du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), à compter du 26 mai et jusqu'au 31 décembre 2014 et assurer le salaire et les avantages sociaux de ce nouveau poste temporaire à même une réduction équivalente de la contribution à être versée à l'organisme par le protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CG13 0017 - 31 janvier 2013 - Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016 / Approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville pour garantir le déficit de l'événement, le cas échéant.

CE12 1805 - 31 octobre 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la firme LBB Consultants inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan d'affaires portant sur les enjeux entourant l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec en 2016.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CG12 1565 - 19 septembre 2012 - Confirmer à SPORTSQUÉBEC l'intérêt de la Ville de Montréal d'accueillir la Finale des Jeux du Québec d'été 2016 et de poursuivre l'étude de faisabilité; transmettre à SportsQuébec en janvier 2013 la décision de la Ville de déposer ou non sa candidature pour recevoir la Finale des Jeux du Québec d'été 2016.

DESCRIPTION

SPORTSQUÉBEC exige de chaque municipalité hôte de la Finale des Jeux du Québec, la signature d'un protocole d'entente permettant de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs. Le dossier à cet effet est également présenté aux instances décisionnelles (1136641001) et chemine donc en parallèle, donnant une vision d'ensemble du projet. Ce protocole d'entente avec SPORTSQUÉBEC devient le guide à suivre pour la Convention à intervenir entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du

Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) permettant d'assurer le succès de l'événement, mais aussi d'en baliser les obligations de chacun et d'en définir les rôles et responsabilités. Le COFJQ est l'entité responsable de livrer un événement respectant l'ensemble des exigences convenues avec SPORTSQUÉBEC, en lien constant avec le Cahier de planification déposé par la Ville. La convention précise les obligations que l'organisme devra suivre au cours des années 2014, 2015 et 2016 :

- un certificat d'assurance conforme et certificat de renouvellement de la police d'assurance;
- une mise à jour du budget d'opération trimestriel incluant le soutien des instances gouvernementales et autres partenaires financiers;
- l'échéancier général des Jeux en conformité avec le modèle suggéré par SPORTSQUÉBEC;
- conformité aux guides d'organisation, normes d'opération, fiches techniques, guide médical et autres outils;
- à assumer les responsabilités d'idéation et de démarchage des commanditaires de l'événement.

L'organisme devra également préparer et déposer à la Ville ses états financiers vérifiés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa fin d'année financière. L'organisme devra donner accès à la Ville à ses livres et mettre en place des systèmes de contrôle budgétaire. Il devra assurer une saine gestion des fonds publics et assurer une reddition de compte constante et transparente.

Soutien financier

Tel que convenu dans la résolution CG13 0017, le soutien financier pour la réalisation du projet global est de 3,8 M\$ en provenance du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025 (Protocole de 175 M\$). Cette enveloppe est répartie de la façon suivante:

- Contribution à l'organisme 3 485,0 k\$
De ce montant, les sommes engagées dans l'embauche du Directeur général et le prolongement du professionnel totalisant 327 853 \$ ont été déduites de la contribution.
- Candidature et coordination 315,0 k\$
- Biens et services 252,0 k\$

Le soutien financier est ventilé sur trois (3) ans à l'Organisme et servira notamment à payer les dépenses suivantes :

- services aux athlètes tel que alimentation, le transport et l'hébergement
- salaires et avantages sociaux;
- services professionnels en organisations d'événements sportifs d'envergure;
- administration et bureautique;
- dépenses organisationnelles afin d'assurer le succès de l'événement : mobilisation, communication, promotion, formation, etc.;
- autres dépenses opérationnelles (frais de déplacements, télécommunications, etc.).

Soutien en biens et services

Le soutien en biens et services a été évalué lors d'études préalables (plan d'affaires) à 0,252 M\$ et approuvé lors du conseil d'agglomération de janvier 2013. Maintenant que le COFJQ est en place, la Ville travaillera avec le COFJQ afin de détailler le type de biens et services requis et en assurer la pertinence.

JUSTIFICATION

La Ville doit conclure une convention avec le COFJQ afin d'identifier les obligations respectives de chacun dans l'organisation de l'événement et de préciser les modalités du soutien financier et en biens et services pour les années à venir. Cette convention permettra ainsi à l'organisme d'avoir tous les outils en main pour bien planifier l'exécution de son mandat, sa raison d'être.

Dans la préparation de la 51^e Finale des Jeux du Québec, l'organisme a besoin de ce soutien financier afin de faire face à ses obligations vis-à-vis de la Ville, aux obligations de SPORTSQUÉBEC pour l'organisation de l'événement ainsi que pour son propre fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Par la signature de ce protocole, la Ville accepte, seule, la responsabilité de toutes les implications civiles et financières de la tenue de la Finale des Jeux du Québec résultant des engagements assumés directement par celle-ci ou par son mandataire (comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 COFJQ). La convention à intervenir entre la Ville et le COFJQ implique un certain nombre d'engagements financiers, tel que présentés ici-bas et respectant la résolution prise lors du conseil d'agglomération du 31 janvier 2013 (CG13 0017).

Tableau des revenus prévisionnels de l'événement

Le budget d'exploitation préliminaire s'élève à près de 10,3 M\$ (en dollars 2012), incluant la valeur des biens et des services. Le coût relié au dépôt de la candidature est exclu. Il est à noter que le coût de ce projet une fois indexé pour tenir compte des dépenses et des revenus qui seront en majeure partie réalisés en 2015 et 2016 s'élève à environ 10,9 M\$.

Revenus	Montant (argent, biens et services)	Commentaires
Gouvernement du Québec - MELS	0,835 M\$	Subventions pour les Jeux (immobilisations, équipements et opérations)
Montréal	3,737 M\$	3,485 M\$ provenant du Protocole de 175 M\$. Contribution en biens et services de 0,252 M\$.
Programmes d'emploi	0,640 M\$	Provincial et fédéral
Partenaires, installations et revenus autonomes	5,045 M\$	Argent et biens et services
Total	10,257 M\$	
Dépenses	Montant	Commentaires
Administration et ressources humaines	3,370 M\$	Inclut salaires du comité organisateur et honoraires
Services aux participants	2,955 M\$	Inclut alimentation, hébergement, transport, cérémonies

Développement des affaires et communications	0,893 M\$	Inclut activités de financement, télédiffusion et démarchage
Services du comité organisateur	1,943 M\$	Loyer, télécommunications, protocole, relations publiques, etc.
Support aux participants	0,165 M\$	Uniformes, sacs
Sites sportifs et non sportifs	0,441 M\$	Coût de location et frais directs
Contingences	0,490 M\$	Correspond à 5 %
Total	10,257 M\$	

Le financement provenant du protocole de 175 M\$ est de 3,485 M\$ dont 3,157 M\$ iront à l'Organisme (montant ajusté suivant l'embauche du Directeur général de l'Organisme par la Ville jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi qu'au prolongement du poste de conseiller jusqu'en 2016).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, l'organisme sera sensibilisé à faire de cet événement un événement écoresponsable. Des discussions ont d'ores et déjà été amorcées avec la Division du développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accueil des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 permettra à la métropole de profiter de nombreux avantages économiques, médiatiques, touristiques, sociaux et sportifs.

Retombées économiques

- Impact économique évalué à 49 M\$;
- Création d'emplois;
- Importante promotion de Montréal sur le plan provincial;
- Développement de l'expertise locale en matière d'organisation d'événements sportifs multisports.

Retombées médiatiques, sociales et touristiques

- Promotion de la Ville, visibilité médiatique liée à l'événement lui-même ainsi qu'aux célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal;
- Participation de 3700 athlètes, de plus de 1600 accompagnateurs ainsi que de milliers de parents venus des 19 régions du Québec impliquant des retombées touristiques;
- Mise en valeur de nos sites touristiques, de notre diversité ethnoculturelle, de notre réalité intergénérationnelle et de notre richesse culturelle;
- Accroissement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et athlètes à la Ville et au territoire de l'agglomération de Montréal.

Retombées sportives

- Mise aux normes et mise en valeur de nos infrastructures sportives et du patrimoine historique des Jeux olympiques;
- Programme de legs du Comité organisateur;
- Création d'un événement sportif rassembleur et accessible, permettant d'accroître la concertation entre les différents acteurs et la mobilisation citoyenne;
- Affirmation de la vocation sportive du Parc olympique;
- Promotion des saines habitudes de vie auprès des jeunes.

La signature du protocole permettra à l'organisme de pourvoir à ses besoins afin de poursuivre la planification de l'événement. Si la signature est retardée, l'organisme n'aura pas les fonds nécessaire pour financer ses dépenses d'opérations pour la préparation de l'événement.

Si la Ville de Montréal ne conclut pas un protocole d'entente avec l'organisme, en plus de l'impact financier que cela engendrera pour l'organisme, cela aura pour effet de nuire à la confiance qui unit la Ville, l'organisme et SPORTSQUÉBEC. Dans le pire des cas, advenant une mauvaise planification Montréal pourrait perdre l'événement.

Un retard de la décision pourrait avoir un impact sérieux sur la réalisation de l'événement compromettant entre autres la recherche de commandite prévu au budget.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications. S'il devait y en avoir une, elle devrait respecter les dispositions prévues à cet effet dans le Protocole de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014

Juin :

- Signature du protocole d'entente Ville - SPORTSQUÉBEC
- Signature de la convention à intervenir entre la Ville et le COFJQ; première contribution financière permettant à l'organisme de se mettre en place
- Confirmation de la présidence
- Embauche de la Direction générale
- Mise en place du conseil d'administration de l'organisme (Conseil d'administration de fondation 11 juin 2014)

Été-Automne :

- Confirmation de la structure organisationnelle et du plan d'embauche, recrutement des directeurs adjoints et installation dans les bureaux des Jeux
- 1^{er} au 9 août : Observation aux Jeux du Québec - Longueuil, été 2014
- Automne : Mise en place du système comptable et mise à jour de l'échéancier général

2015

- Planification budgétaire détaillée et recherche de financement.
- Validation des rôles et mandats de chaque service
- Dépôt des projets d'immobilisation et matériel spécialisé à acquérir

- Élaboration de la stratégie de communication et du plan de mobilisation
- Élaboration des ententes d'occupations des différents sites
- Mise en place de la structure de gestion par site et recrutement de bénévoles
- 27 février au 7 mars : Jeux du Québec - Drummondville, hiver 2015

2016

- Élaboration des différents guides, politiques et mesures d'urgence
- Finaliser les ententes avec les différents partenaires
- Cérémonie d'ouverture de la 51^e Finale des Jeux du Québec de Montréal, le 17 juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale PHILIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-05-22

CE : 20.026

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141541002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

1- d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

2- d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >>.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-28 11:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141541002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet une demande d'autorisation pour adhérer à un regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la conclusion d'une entente pour la fourniture sur demande de divers pneus. Ces pneus sont requis dans le cadre de l'entretien des véhicules du parc motorisé de la Ville. Tel que prescrit par la Loi sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (règlement 5.2), tout organisme public appartenant à un regroupement doit signifier son engagement par résolution avant le lancement de l'appel d'offres.

Les contrats actuels pour la fourniture de divers pneus conclus par le CSPQ viendront à échéance le 31 juillet 2014 (durée de 23 mois) et des procédures de renouvellement sont présentement en cours. Par ailleurs, contrairement au regroupement de 2012, l'adhésion de la Ville va se faire par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) suite à un partenariat avec le CSPQ. L'UMQ s'est vu confier le mandat de recueillir l'adhésion de l'ensemble des municipalités intéressées.

Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom, et les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Afin d'être en mesure d'adhérer au regroupement, il a été convenu de transmettre la résolution du Comité exécutif à l'UMQ avant le 12 juin. Le dossier décisionnel devra être approuvé par les autres instances (CM, CG) et transmis avant la fermeture de l'appel d'offres du CSPQ prévu à la fin du mois de juin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0394 - 25 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée de 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 (Montant estimé de l'entente 2,5 millions \$).

CG12 0221 - 21 juin 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offre par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle ».

DESCRIPTION

Selon le responsable de l'appel d'offres du CSPQ, le marché de pneus est très évolutif et comme chaque année de nouveaux modèles arrivent, cela ne permet pas de conclure des contrats de plus de 2 ans avec les manufacturiers. La durée des prochaines ententes-cadres sera de 20 mois, elles débuteront le 1er août 2014 et se termineront le 31 mars 2016. Les gammes de pneus disponibles seront :

- A Pneus radiaux d'autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes
- B Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille
- C Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service
- G Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)
- J Pneus du domaine agricole
- K Pneus pour service industriel léger et utilitaires
- N Pneus rechapés
- R Pneus remoulés

Pour le groupe des pneus rechapés (N), le volet prix des carcasses n'est pas inclus dans l'appel d'offres du CSPQ.

Certaines conditions préciseront que le client pourra transiger avec le distributeur autorisé de son choix. Il sera encore possible d'acheter un pneu avec les mêmes critères, même si son prix est jusqu'à 10% plus élevé.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités. À partir de l'appel d'offres précédent (2012), il est possible d'estimer que le regroupement devrait dépasser les 16 millions \$ pour la période visée (20 mois).

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que n'aurions pas de meilleurs prix.

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre aux clients de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples (pas possible dans par la LCV). Cela permettra à un client d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire

ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

L'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Adhérer à ce regroupement permettra aux services corporatifs et aux arrondissements de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation totale d'environ 2,4 million \$ incluant les taxes, pour la période de l'engagement (20 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l'autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Les services corporatifs et les arrondissements pourraient ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er août 2014, et il faudrait donc lancer un appel d'offres rapidement au risque d'avoir des prix plus élevés.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise afin d'informer les différentes unités d'affaires de la Ville de la conclusion de l'entente et des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 16 MAI 2014 - date limite pour remettre l'estimation de la consommation
- 12 JUIN 2014 - date limite pour remettre une copie de la résolution du CE
- DÉBUT JUIN 2014 - date prévue du LANCEMENT de l'appel d'offres par le CSPQ
- JUIN 2014 - date limite pour remettre les résolutions du CM et du CG
- FIN JUIN 2014 - date d'OUVERTURE de l'appel d'offres par le CSPQ

- 1er AOÛT 2014 - octroi des contrats aux manufacturiers par le CSPQ et début de l'entente
- SEPT 2014 - GDD pour informer les instances des résultats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433

Approuvé le : 2014-05-27

CE : 20.028
2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1134069008**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, des lots situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m ² , à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$, taxes incluses. (27-06-108-00)

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, les lots 1 878 452, 1 878 585 1878 596, 1 879 769, 1 879 780, 1 879 791, 1 879 802, 1 879 813, 1 879 835, 1 880 985, 1 880 986, 1 882 178, 1 882 179, 1 882 184, 1 882 185, 1 882 188, 1 882 189, 2 507 499, 2 507 500, 2 507 497, 2 507 498, et 2 507 501, situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m², à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. de mandater le directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin de siéger sur le comité de suivi tel qu'il est prévu au projet de bail le cas échéant ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, des lots situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m ² , à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$, taxes incluses. (27-06-108-00)

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2008, le gouvernement du Québec (le « Gouvernement ») et la Ville de Montréal annonçaient le début des travaux du projet de modernisation de la rue Notre-Dame. Le projet annoncé présente plusieurs améliorations entourant la rue Notre-Dame telles que : des améliorations majeures pour le transport en commun, le renforcement des modes de transport alternatifs à l'automobile, la sécurité assurée par le projet pilote de radars photographiques et l'amélioration de l'accessibilité au parc Bellerive.

Bien que le projet soit temporairement interrompu, la Ville poursuit malgré tout la réalisation de certains volets qui sont sous sa responsabilité. Entre autres, il est prévu d'aménager une piste multifonctionnelle dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, connu sous le nom d'antenne ferroviaire Longue-Pointe qui est actuellement désaffectée.

L'aménagement de la piste multifonctionnelle se déploie d'est en ouest de la rue Viau à l'avenue Bennett. Elle se situe entre les rues de Rouen (Nord) et Ontario (Sud) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle croise cinq rues locales, soit Théodore, Leclair, Sicard, Aird et Bennett et une artère secondaire, Saint-Clément. Prévue pour juin 2014, la construction de la piste multifonctionnelle sera aménagée de la façon suivante :

- implantation d'une piste cyclable et d'un sentier piéton;
- aménagement de traverses fonctionnelles et sécuritaires;
- aménagement paysager (mobilier urbain, plantations d'arbres, éclairage, etc.).

Afin que le projet se réalise, il a été convenu, entre les parties, que le Gouvernement devait

acquérir les lots de l'emprise. En contrepartie, la Ville contribuera financièrement à l'aménagement de la piste multifonctionnelle. De plus, une fois l'acquisition des lots de terrains par le Gouvernement, il a été convenu que la Ville devra louer les lots afin de permettre l'occupation et par conséquent l'aménagement de la piste.

Les terrains étant acquis par le Gouvernement, le Service des infrastructures, voirie et transports de la Ville de Montréal (le « SIVT ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure l'entente de location entre le Gouvernement et la Ville pour une période de 60 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0211 - le 1er mai 2014 - accorder un contrat à Charex inc. pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe pour une dépense de 2 380 500 \$ taxes incluses.

CE13 0403 – 10 avril 2013 - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'antenne Longue-Pointe, incluant une piste cyclable et un sentier piéton dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, les lots 1 878 452, 1 878 585 1878 596, 1 879 769, 1 879 780, 1 879 791, 1 879 802, 1 879 813, 1 879 835, 1 880 985, 1 880 986, 1 882 178, 1 882 179, 1 882 184, 1 882 185, 1 882 188, 1 882 189, 2 507 499, 2 507 500, 2 507 497, 2 507 498, et 2 507 501, situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m², à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$ \$, taxes incluses.

Une fois le projet réalisé par la SIVT, toutes les obligations au bail seront transférées à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à savoir :

- Assumer la responsabilité des ponceaux de moins de 3 mètres (article 7.5)
- Faire la surveillance (monitoring) des structures (article 7.5)
- Produire et transmettre un rapport annuel d'exploitation du parc linéaire (article 7.6)
- Remettre un inventaire des empiètements causés par les propriétés riveraines (article 7.9)
- Régulariser les empiètements existants (article 7.9)
- Gérer les droits, baux, permis et autorisations accordés par le MTQ ou ses auteurs (article 7.11)
- Gérer les nouvelles demandes d'autorisation ou de permission d'occupation (article 7.12 et article 24)
- Adopter une nouvelle réglementation ou maintenir en vigueur la réglementation actuelle pour préserver l'intégrité du parc linéaire (article 7.10)
- Participer au comité de suivi annuel avec le MTQ (article 7.8 et article 9)
- Produire et tenir à jour un registre des immobilisations (article 10)

- Produire et soumettre périodiquement un programme quinquennal d'aménagement (article 11)

Concernant le comité de suivi, les parties doivent créer un comité de suivi du bail qui aura comme mandat d'assurer l'application des différentes dispositions, modalités et exigences prévues au bail (entre autre ci-haut mentionnées).

Le comité sera constitué de deux mandataires, l'un désigné par le locataire (le Directeur des travaux publics de l'arrondissement de Mercier- Hochelaga-Maisonneuve) et l'autre par le locateur le cas échéant. Aucun autre mandataire ne pourra siéger sur ce comité à moins que les parties n'y consentent. Les membres du comité devront se réunir au moins une fois par année, à moins que ceux-ci n'en décident autrement. Le locateur et le locataire pourront, au besoin, convoquer une réunion de ce comité. Dans ce cas, ceux-ci s'obligent à aviser par écrit et à convoquer les membres dudit comité dans un délai d'au moins quinze (15) jours.

De plus, il est important de mentionner que le gouvernement du Québec a imposé son projet de bail et que le SGPI et le service des affaires juridiques de la Ville n'ont pas été en mesure d'effectuer toutes les modifications désirées afin de protéger les intérêts de la Ville dans le projet de bail.

Il est prévu au projet de bail que la Ville aura la responsabilité de décontaminer l'emprise avant la construction de la piste multifonctionnelle. Pour ce faire, le SIVT a prévu dans son appel d'offres les dispositions à cet effet. (voir décision CG14 0211)

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec ce projet puisque ces terrains sont présentement désaffectés et présentent des risques reliés à la sécurité des citoyens en raison des déchets qui y sont déversés. L'aménagement de la piste aura pour effet de décourager le vandalisme ainsi que de favoriser le développement du secteur. Les interventions de la SIVT et de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve justifient davantage la location de ces lots.

De plus, à la suite de la réalisation de ce projet, si la Ville décide de prolonger la piste multifonctionnelle, le SGPI devra, au préalable, négocier une nouvelle entente de location auprès du MTQ pour l'occupation des emprises voisines, en plus d'obtenir l'autorisation de construire de la part de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, qui détient des droits de non construction sur les lots voisins au présent projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail est consenti pour un terme de 60 ans incluant un loyer établi de la façon suivante :

	2014
Loyer brut	50,00 \$
TPS	2,50 \$
TVQ	4,99 \$
Loyer taxes incluses	57,49 \$
Ristourne TPS	(2,50) \$
Ristourne TVQ	(3,13) \$
Loyer net	51,86 \$

Le loyer est payable à la signature du bail.

La SIVT assumera cette dépense à même son enveloppe budgétaire.

Concernant l'aménagement de la piste multifonctionnelle, les coûts seront défrayés par la SIVT tel qu'il a été approuvé le 1er mai dernier par le conseil d'agglomération (CG14 0211).

Concernant les obligations prévues au projet de bail de gérer les ententes de location et les permis d'occupation en vigueur sur l'emprise, le MTQ a confirmé à la Ville qu'aucune entente de location et de permis d'occupation n'a fait l'objet de recette. Conséquemment, aucune recette ne sera perçue par la Ville à la suite de la signature de cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier reporterait le projet de construction de la piste multifonctionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: du 4 juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Radhia DJELLAL)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Richard LEVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques SAVARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-07-29

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour Jacques A Ulysse, Directeur par
intérim du service de la gestion et de la
planification immobilière.

Approuvé le : 2014-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-20

**Dossier # : 1145323003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux ans, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 460, à compter du 1er juillet 2014, d'une superficie d'environ 3 065 m ² , à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$ taxes incluses. Bâtiment no 8191

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, connu comme étant le lot 4 657 460 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 3 065 m², à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-23 13:09**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux ans, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 460, à compter du 1er juillet 2014, d'une superficie d'environ 3 065 m ² , à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$ taxes incluses. Bâtiment no 8191

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville loue un terrain vague de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, (SIC), d'une superficie approximative de 3 065 m² situé sur la rue Mill. Le bail original a été négocié de gré à gré. La convention de bail viendra à échéance le 30 juin 2014.

Ce terrain vague, d'une capacité approximative de 99 places de stationnement répond aux besoins opérationnels de tous les services qui sont actuellement logés à l'édifice Louis-Charland, sis au 801 rue Brennan. Cet édifice regroupe tous les services suivants :

- Service de la gestion et de la planification immobilière;
- Service des Technologies de l'information;
- Service des ressources humaines;
- Service des Infrastructures, de la voirie et des transports
- Service de l'environnement;
- Service des Finances;
- Service de la culture;
- Service de la diversité sociale et des sports
- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Les besoins opérationnels incluent les places requises pour les véhicules Ville en plus de celles pour les employés bénéficiant d'allocations automobiles.

Il est possible que ce terrain soit éventuellement soustrait de la gestion de la Société Immobilière du Canada CLC limitée par lettre patente par le gouvernement du Canada. Dans l'attente d'une réorientation définitive, la SIC est favorable à ce que la Ville exerce son option de renouvellement prévue à la convention de bail, et ce, jusqu'au 30 juin 2016.

Étant donné que les espaces de stationnement sont toujours requis par les occupants de l'Édifce Louis-Charland, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat d'exercer l'option de renouvellement prévue à la convention de bail. Annuellement, en collaboration avec l'ensemble des occupants, les besoins opérationnels sont revus et validés par chacun des services. L'attribution des espaces intérieurs de l'édifice Louis-Charland a été également optimisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0294 - 23 août 2012 - Approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de 22 mois, à compter du 1^{er} septembre 2012, un terrain vague à des fins de stationnement, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie de 3 065 m² - Dépense totale de 227 904,95 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période additionnelle de deux ans, débutant le 1^{er} juillet 2014, un terrain vague, connu comme étant le lot 4 657 460 du cadastre du Québec, sis sur la rue Mill, à des fins de stationnement d'une capacité approximative de 99 places, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, incluant la TPS et la TVQ.

La convention de prolongation du bail est pourvue d'une option de résiliation suivant un préavis écrit de 180 jours au locataire, advenant la situation où le gouvernement du Canada demande à la SIC de mettre fin au bail avant la fin du terme.

Le terrain vague est détenu par la Société Immobilière du Canada CLC limitée, selon une convention de vente sous seing privée, non publiée, datée du 23 septembre 2010, entre le locateur et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'il appert à l'article 10.1 de la Convention de Bail.

JUSTIFICATION

Deux possibilités s'offraient à la Ville afin de pouvoir répondre aux besoins d'espaces de stationnement à proximité de l'édifice Louis-Charland soient :

- 1) location d'emplacement dans les parcs de stationnement à proximité, pour un taux mensuel oscillant entre 110 \$ et 300 \$ par véhicule;
- 2) prolonger la location du terrain vague pour une période additionnelle de deux ans, pour un taux très avantageux pour la Ville.

Après analyse, il s'est avéré plus avantageux pour la Ville de prolonger le terme de la location. Les interventions des différents services de l'édifice Louis-Charland justifient cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût annuel d'un bail:

	Loyer antérieur 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	Total
Loyer de base	16 660,64 \$	8 413,62 \$	16 827,24 \$	8 413,62 \$	33 654,48 \$

Frais d'exploitation	00,00 \$	5 000,00 \$	10 000,00 \$	5 000,00 \$	20 000,00\$
Taxes foncières	7 212,51 \$	3 606,26 \$	7 573,14 \$	3 786,57 \$	14 965,96 \$
Total avant taxes	23 873,15 \$	17 019,88 \$	34 400,38 \$	17 200,00 \$	68 620,44 \$
TPS (5%)	1 193,66 \$	850,99 \$	1 720,02 \$	860,01 \$	3 431,02 \$
TVQ (9,975%)	2 381,35 \$	1 697,73 \$	3 431,44 \$	1 715,72 \$	6 844,89 \$
Total incluant taxes	27 448,15 \$	19 568,60 \$	39 551,84 \$	19 775,92 \$	78 896,35 \$
Ristourne de TPS	(1 193,66 \$)	(850,99 \$)	(1 720,02 \$)	(860,01 \$)	(3 431,02 \$)
Ristourne de TVQ (62,8%)	(747,74 \$)	(1 066,17 \$)	(2 154,94 \$)	(1 077,47 \$)	(4 298,58 \$)
Coût total net	25 506,75 \$	17 651,44 \$	35 676,88 \$	17 838,44 \$	71 166,75 \$

La dépense du loyer de base sera fixe durant tout le terme de la location. Les différentes unités occupantes assumeront les coûts de loyer, (loyer de base et taxes foncières), pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014. Pour les années subséquentes, les coûts des loyers nets de taxes seront répartis aux unités d'affaires occupantes selon la quote-part qui sera définie dans le processus de facturation immobilière, tel que décrit à l'intervention des Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables. Les frais d'exploitation seront assumés en 2014 par le SGPI. Pour les années subséquentes les bases budgétaires des revenus de stationnement et des dépenses de travaux d'entretien à contrat seront ajustées fin de refléter les dépenses encourus. Les taxes foncières seront ajustées selon les modalités prévues au projet de convention de bail.

La dépense sera répartie comme suit :

La dépense totale qui sera payable à la SIC sera de 48 620,44 \$ plus taxes.

La dépense totale qui sera assumée par le SGPI sera de 20 000 \$ plus taxes.

Cela représente une dépense totale de 68 620,44 \$ plus taxes.

Étant donné qu'il y a un nombre très restreint de terrains vacants dans ce secteur, il est difficile de définir une valeur locative représentative du marché. Le loyer actuel, excluant les frais d'exploitation, est similaire au loyer payé pour un autre terrain loué par la Ville sur la rue Mill. À la fin du terme, le locataire devra fournir une étude environnementale attestant que le site n'a pas été contaminé à la suite des activités inhérentes au locataire. Cette somme devra ultérieurement faire l'objet d'un contrat séparé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette recommandation, la Ville devra utiliser des espaces de stationnement alternatifs beaucoup plus onéreux ou mettre fin aux allocations automobiles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE août 2014
CM août 2014
CG août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Sylvie CLOUTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Nadia SEMAAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Louise LECLERC)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andrée BOZEC)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Jocelyne MALLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Christiane THIBAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michèle LAFOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-12

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-22**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1141361003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un premier versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 180 315 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 315 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	947 \$
LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 061 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 351 \$
Anjou	
ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	930 \$
CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
AGENCE OMETZ	919 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.	3 111 \$
CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER	5 000 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DU QUEBEC INC.	899 \$
PARADIS URBAIN	2 450 \$

MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION	1 208 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.	511 \$
ESPACE GO INC.	642 \$
SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC	4 067 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 000 \$
CARREFOUR RELANCE	3 004 \$
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 902 \$
GROUPE AMORCE	298 \$
HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	3 631 \$
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	642 \$
LE BOULOT VERS ...	5 000 \$
LE CENTRE D'ENTRAIDE DE MERCIER-EST LTEE	684 \$
MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES	348 \$
S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 \$
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 483 \$
FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC	502 \$
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 \$
FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC	100 \$
FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.	306 \$
FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC	327 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES	427 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1 363 \$
FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC	431 \$
KIN-BALL CANADA	112 \$
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)	4 694 \$
Montréal-Nord	
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	379 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	866 \$
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	293 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 660 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 042 \$
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 776 \$
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 054 \$
INFO-SECTE/INFO-CULT	563 \$
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	5 000 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
LE COLLEGE FRONTIERE	674 \$
LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"	437 \$
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	1 577 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL	4 652 \$
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 623 \$

CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	4 541 \$
CYCLO CHROME INC.	2 500 \$
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	3 515 \$
LETTRES EN MAIN	1 197 \$
RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)	1 157 \$
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 768 \$
Saint-Laurent	
AIM CROIT	2 705 \$
Saint-Léonard	
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	377 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE TIR	1 540 \$
Sud-Ouest (Le)	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	5 000 \$
ACCES FLEUVE / COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) VILLE-MARIE	579 \$
CENTRAMI	925 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 538 \$
BENEVOLES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC (BAQ)	279 \$
OPERATION JEUNESSE VILLE-EMARD/COTE ST-PAUL	1 197 \$
Ville-Marie	
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 089 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	2 719 \$
GALERIE B-312	1 252 \$
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	270 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	906 \$
MONTREAL DANSE	1 064 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN	1 811 \$
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.	515 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	654 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 232 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	1 195 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	716 \$
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	3 953 \$
CYBERCAP	3 833 \$
ECHOS MONTREAL	1 613 \$
FIBROSE KYSTIQUE QUEBEC	2 373 \$
FIERTE MONTREAL	824 \$
JOVIA	1 388 \$
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	5 000 \$
LA SOCIETE D'ARTHRITE	997 \$
RESEAU QUEBECOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION	1 287 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000 \$
INSTITUT GOETHE INC.	5 000 \$
PROJETS SAINT-LAURENT	1 189 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	

CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 857 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 330 \$
EDUCATION-COUP-DE-FIL	557 \$
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE INC.	331 \$
L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.	2 190 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	723 \$
RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA	2 212 \$
RESEAU HOMMES QUEBEC (R.H.Q.)	410 \$
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	1 611 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 18:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141361003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un premier versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 180 315 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 12 février 2014, approuvait les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En 2014, la Ville conserve son objectif et reconduit pour une neuvième année cette mesure. Les lignes directrices restent comme celles de 2013 : le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder demeure 7 % du loyer annuel net. Le maximum accordé par emplacement, par OBNL reste à 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce premier sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder aux OBNL pour 102 demandes recevables. Ces montants totalisent 180 315 \$ et constituent la première série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2014.

Finalement, à l'instar des années précédentes, il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation un maximum de cinq sommaires d'ici la fin de 2014 et les demandes sont recevables jusqu'au 31 mai de cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0189 - 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement

social et communautaire ou du sport et des loisirs

CE13 1813 - 11 décembre 2013

Accorder un 4e et dernier versement, pour l'exercice 2013, de 202 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 1688 - 6 novembre 2013

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2013, de 204 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 1406 - 11 septembre 2013

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2013, de 200 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0967 - 26 juin 2013

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 126 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0124 - 6 février 2013

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 102 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce premier sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2013. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 59 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 119 906 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (13 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (9 demandes); Plateau-Mont-Royal (8 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (8 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (7 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (5 demandes); Sud-Ouest (3 demandes); Anjou (2 demandes); Ahunstic-Cartierville (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); Saint-Laurent (1 demande); et, Saint-Léonard (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 25, avec un montant total d'aide de 38 390 \$. Elles proviennent des arrondissements : Ville-Marie (10 demandes); Plateau-Mont-Royal (5 demandes); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (4 demandes); Ahunstic-Cartierville (2 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); et, Sud-Ouest (1 demande).

Finalement, les 18 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 22 019 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (12 demandes); Sud-Ouest (2 demandes); Ville-Marie (2 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); et, Saint-Léonard (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou

les autres frais. En 2014, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce premier sommaire d'accorder 8 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés aide à remplir leur mission en lien avec avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL. Il appert, selon le Service des finances, que la Ville de Montréal est la seule à offrir une mesure d'aide financière aux OBNL locataires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires dans le budget 2014, pour le montant suivant 1 190 018 \$. Les 102 soutiens financiers recommandés dans ce 1er sommaire totalisent 180 315 \$ et proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2014.

Le tableau suivant résume les huit années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$

Les crédits pour le montant total de 180 315\$ sont réservés par la demande d'achat 333054. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 102 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2014 se résument comme suit :

Février 2014 1ere lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2014

" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et au site de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mai 2014 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2013 n'ayant pas encore transmis leur demande 2014

Février 2014 à juin 2014 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

31 mai 2014 Date limite pour soumettre une demande

31 décembre 2014 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2014-05-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-05-15



Dossier # : 1144639002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier ponctuel de 25 000 \$ au Comité Musique Maisonneuve pour le 50e anniversaire des Concerts Populaires de Montréal

Le Service de la culture recommande :

1- d'accorder un soutien financier ponctuel de 25 000 \$ au Comité Musique Maisonneuve pour les célébrations entourant le 50e anniversaire des Concerts populaires de Montréal;

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-28 12:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144639002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier ponctuel de 25 000 \$ au Comité Musique Maisonneuve pour le 50e anniversaire des Concerts Populaires de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Les Concerts populaires ont toujours été liés de près à la Mairie de Montréal. Créé par le Maire Jean Drapeau il y a maintenant 50 ans, ce programme de concerts rend la musique classique accessible à tous les publics montréalais et particulièrement ceux de l'Est de la Ville. Longtemps gérés directement par les services culturels de la Ville, les Concerts populaires sont maintenant opérés par le Comité Musique Maisonneuve, un partenaire culturel de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La Ville verse annuellement un soutien financier de 110 000 \$ pour la réalisation des concerts en plus du partenariat étroit avec l'arrondissement pour le prêt d'équipements et de salles (Centre Pierre-Charbonneau).

La qualité des concerts offerts a toujours été au rendez-vous des programmations au fil des années et la présence récurrente d'ensembles montréalais de prestige comme l'Orchestre métropolitain du grand Montréal en font foi. Cette année, la programmation s'est enrichie de grands noms et d'activités spéciales afin de célébrer comme il se doit le 50e anniversaire des concerts.

Le Service de la culture juge tout à fait pertinent et opportun de souligner le 50e anniversaire des Concerts populaires et, à cet égard, recommande d'approuver la demande d'un soutien financier ponctuel déposé par le Comité de musique Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 270153 - 6 mai 2014 : Approuver et ratifier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif Comité Musique Maisonneuve pour la tenue des Concerts populaires de Montréal à l'été 2014 et accorder une contribution financière totale de 110 000 \$ pour la tenue des Concerts populaires de Montréal 2014.

DESCRIPTION

Les Concerts Populaires attirent chaque année 10 000 mélomanes. La programmation de l'événement se démarque chaque année par son originalité, sa diversité et la qualité de ses musiciens. En 2014, la programmation rassemble entre autres, l'Orchestre Métropolitain, ainsi que l'Orchestre symphonique de Québec qui offrira un concert exclusif célébrant le 100e anniversaire de Félix Leclerc. Des solistes de renommée internationale seront

également présents: Marie-Josée Lord, Suzie Leblanc et Angèle Dubeau avec son ensemble La Piéta. Afin de souligner l'importance de ce 50e anniversaire, un pique-nique familial et festif avec des camions cantines précédera le concert inaugural de la série; concert présenté par l'Orchestre Métropolitain qui sera la reprise intégrale du concert ayant lancé la série en 1964. La partie musicale du pique-nique, quant à elle, sera assurée par un ensemble de jeunes professionnels qui interpréteront à l'extérieur la pièce de Stavinsky et Ramuz, L'Histoire du soldat, lue par Jacques Godin.

JUSTIFICATION

Les Concerts populaires de Montréal contribuent à assurer la diversité de l'offre culturelle dans l'Est de Montréal et à démocratiser l'accès à la musique classique. Depuis leur création en 1964, les Concerts populaires de Montréal ont joué un rôle rassembleur permettant aux élus de créer et de resserrer des liens avec les citoyens et ainsi permettre à la communauté de se regrouper autour d'un événement culturel majeur et de grande qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire est expliquée dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ce programme contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de contribuer à la diversité de l'offre culturelle dans l'Est de Montréal, les Concerts populaires permettent de décentraliser l'accès à la musique classique en rejoignant une clientèle n'ayant pas toujours accès à l'offre de ces grands orchestres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des concerts se fera principalement par le Comité Musique Maisonneuve par l'entremise de publications diverses et de placements média. La promotion se fera également via le site Internet du réseau Accès culture de même que par le magazine estival publié par la Ville au début de l'été.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Six concerts seront offerts du 26 juin au 31 juillet 2014 au Centre Pierre-Charbonneau

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1146715001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater (31 700 \$) pour l'année 2014. Approuver les 2 projets de protocole d'entente.

Le Service de la culture recommande :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Montant 2014
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 \$
Montreal Children's Library, succursale Atwater	31 700 \$

2- d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'autoriser la directrice associée - Bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 18:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146715001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater (31 700 \$) pour l'année 2014. Approuver les 2 projets de protocole d'entente.

CONTENU

CONTEXTE

D'aussi loin que 1828, des bibliothèques publiques à financement privé offrent des services aux citoyens de Montréal. Malgré l'arrivée d'un réseau de bibliothèques publiques municipales, au milieu des années 1970, elles continuent de dispenser des services à la population montréalaise.

Chaque année, la Ville de Montréal octroie, à même ses budgets, des subventions de fonctionnement à des bibliothèques privées desservant certains secteurs du territoire de l'ancienne ville de Montréal. La Montreal Children's Library, succursale Atwater, qui aménagera dans de nouveaux locaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater, bien que situées à Westmount, bénéficient de telles subventions depuis 1959 en raison de la provenance de leur clientèle, qui est majoritairement montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0418 - 10 avril 2013- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2013.

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2009.

Montreal Children's Library, succursale Atwater

CE13 0418 - 10 avril 2013- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2013

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2009.

DESCRIPTION

Afin de continuer leur prestation de service auprès de la population montréalaise, la subvention à verser en 2014 à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, est égale à celle de 2013.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose pas d'un programme formel de subventions aux bibliothèques privées. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la Ville, par l'entremise de la Direction associée — Bibliothèques (Service de la culture), accorde une subvention à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, pour :

- reconnaître le caractère historique de leur contribution à la communauté montréalaise;
- favoriser l'accès à la population montréalaise à leur bibliothèque;
- combler partiellement les lacunes de sa propre desserte.

En effet, tel qu'il est décrit dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, paru en juillet 2005, la distribution de points de services municipaux de bibliothèques sur le territoire de Montréal est insuffisante. Ces bibliothèques privées comblent donc en partie les lacunes du réseau municipal. Il n'y a aucune obligation liée à cette activité. Cependant, considérant les services rendus par ces institutions à plusieurs milliers de Montréalais qui fréquentent régulièrement ces institutions, et ce, depuis de très nombreuses années, la Ville de Montréal peut difficilement rester insensible aux services offerts aux Montréalais par la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et la Montreal Children's Library, succursale Atwater.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de subventions aux bibliothèques privées était centralisé à la Ville de Montréal jusqu'en 2002. Lors de la fusion municipale, ces montants ont été transférés aux arrondissements où étaient situées les bibliothèques privées. Depuis la défusion municipale en 2006, c'est la ville centre, par l'entremise de la Direction associée — Bibliothèques (Service de la culture) qui assume la dépense pour ces deux institutions, et ce, afin que ces dites bibliothèques privées puissent offrir des services à près de 5 000 Montréalais. La contribution financière versée à ces deux bibliothèques privées ne représente qu'un faible pourcentage de leur budget de fonctionnement, soit approximativement 4 %. Elle permet cependant à celles-ci de maintenir leurs activités et d'offrir des services à la population montréalaise.

Demande d'achat no 332405

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, de continuer leurs prestations de service auprès de la population montréalaise. Plus de 5 000 Montréalais se prévalent d'un abonnement gratuit à ces bibliothèques privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2014 : Signature des protocoles d'ententes et remise des chèques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ivan FILION

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY

Le : 2014-05-02

Chef de division programmes et services aux
arrondissements

Directrice associée - Bibliothèques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1141351002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	BUDGET SERVICE CULTURE	BUDGET PROGRAMME PROPreté«2011-2015» GRAFFITI	MONTANT
Tandem Ahuntsic-Cartierville	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Maison de l'Escalier	- \$	20 000 \$	20 000 \$
MURAL	- \$	10 000 \$	10 000 \$
MU (arrondissement Le Sud-Ouest)	- \$	10 000 \$	10 000 \$
MU (arrondissement Verdun)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
SODER	- \$	25 000 \$	25 000 \$
MU (arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux Trembles)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques	5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$
MU (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Corporation développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	- \$	10 000 \$	10 000 \$

2. d'approuver à cette fin dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens

financiers ;

3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-16 16:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement Ville-Marie et
concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141351002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La propreté urbaine constitue un enjeu majeur et collectif pour lequel l'administration municipale assume son leadership en favorisant l'engagement de tous et chacun afin de favoriser la création d'un véritable mouvement social permettant de changer les habitudes et les comportements des citoyens.

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens déposait le rapport en lien avec le programme de propreté 2011-2015 au conseil municipal du 13 décembre 2010. Deux recommandations retiennent plus spécifiquement l'attention en matière de Graffiti :

- La recommandation n°1 mentionne «Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement».

- La recommandation n° 4 indique «Que la Ville de Montréal met sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement».

Afin d'atteindre les objectifs d'accroissement de la propreté, il est proposé que le montant de la contribution de la ville (255 000 \$ pour l'année 2014) soit divisé de la façon suivante :

- Contribution de 155 000 \$ pour supporter des activités de prévention et de sensibilisation;
- Contribution de 100 000 \$ pour la réalisation d'un projet pilote d'art murale auquel s'ajoutera une contribution supplémentaire de 100 000\$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement de la culture de Montréal. Le projet pilote se déploiera cette année et fera, par la suite, l'objet d'une évaluation pour en évaluer la performance. Il vise des œuvres murales artistiques originales.

Depuis 2007, la Ville de Montréal a soutenu de nombreux projets de prévention, sensibilisation au niveau du graffiti et compte poursuivre cette démarche en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0722- Assemblée du 7 mai 2014 - D'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;

CE13 0752- Assemblée 29 mai 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$,aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013.

CE11 0395 - Assemblée du 29 mars 2011- Adopter le programme de la propreté 2011-2015 du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;

CE11 0079 – Assemblée du 19 janvier 2011 - De prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission du conseil municipal sur les services aux citoyens produit suite à la consultation publique itinérante menée sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté.

DESCRIPTION

Le but du Programme Graffiti est de réduire le vandalisme (particulièrement les tags), et d'augmenter le sentiment de sécurité dans les quartiers. L'objectif vise à appuyer financièrement des projets de prévention et de sensibilisation visant une meilleure prise en charge par les milieux concernés par ce phénomène qui interpelle particulièrement les jeunes.

Au début de janvier 2014, les organismes susceptibles d'être intéressés à déposer un projet ont été invités à soumettre un projet (avant le 1 mars 2014). Le Programme et des formulaires ont été mis en ligne et une lettre a été envoyée aux directeurs d'arrondissement les informant du programme.

Quinze projets ont été soumis dans les délais prescrits. La Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements a formé un comité de trois professionnels provenant du volet jeunesse de la Direction de la diversité sociale, du culturel de la Direction de la culture et patrimoine et de la Division propreté. Les critères d'évaluation des projets traduisent les orientations du Programme de propreté 2011-2015.

Dix projets de murale/sensibilisation dans 8 arrondissements et deux projets de prévention/sensibilisation à l'échelle montréalaise sont recommandés.

JUSTIFICATION

Les projets recommandés répondent aux conditions suivantes :

Organismes admissibles

L'organisme demandeur doit être un organisme public ou parapublic autre qu'un organisme municipal, ou être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif.

Projets admissibles

Le projet doit répondre aux objectifs du Programme graffiti et répondre aux conditions

suivantes :

-la demande de financement doit représenter au plus 60 % des apports financiers totaux du projet;

-lorsque le projet est réalisé dans les limites d'un arrondissement, l'arrondissement doit contribuer financièrement au projet. L'organisme promoteur devra obtenir une lettre d'intention de l'arrondissement à cet effet;

-si le projet concerne une murale, cette murale devra recevoir un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de l'arrondissement ou du Conseil de l'arrondissement.

Critères d'appréciation du projet

-Le projet intègre bien les aspects du volet Graffiti du Programme de la propreté 2011-2015;

-le projet est intégré à un ensemble d'efforts concertés du milieu;

-le projet répond à un besoin exprimé par le milieu et est appuyé par la collectivité;

-le projet est complémentaire aux efforts d'éradication des graffitis et contribue à la propreté;

-le projet assure une animation du milieu par la participation des occupants des quartiers visés;

-l'organisme promoteur et/ou les partenaires impliqués développent leur expertise sur le phénomène du graffiti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projets de murales/ sensibilisation/prévention

Arrondissement	ORGANISME	Contribution financière de l'arrondissement	Contribution du Service de la culture	Contribution du Service de la concertation
Ahuntsic-Cartierville	Tandem Ahuntsic -Cartierville	10 000 \$	- \$	15 000 \$
Lachine	Maison de l'Escalier	23 650 \$	- \$	20 000 \$
Le Plateau Mont-Royal	MURAL	8 000 \$	- \$	10 000 \$
Le Sud-Ouest	MU	28 400 \$	- \$	10 000 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	MU	9 950 \$	- \$	15 000 \$
Rosemont -La Petite -Patrie	SODER	7 500 \$	- \$	25 000 \$
Verdun	MU	21 500 \$	- \$	15 000 \$
Ville-Marie	Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques	5 000 \$	5000 \$	15 000 \$
Montréal et Ville-Marie	Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	\$	\$	10 000 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	MU	10 000 \$	\$	15 000 \$
	Total	124 000 \$	5 000 \$	150 000 \$

Provenance et imputation des crédits pour l'imputation budgétaire de 150 000 \$ (Programme propreté 2011-2015) Cette dépense sera assurée par notre budget de fonctionnement de la division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

Provenance et imputation des crédits pour l'imputation budgétaire de 5 000 \$ (Direction de la culture et du patrimoine). Cette dépense sera assurée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets appuyés s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment dans le volet «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels» par Action 13 : Aménager des quartiers durables, bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture, et en art public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les arrondissements sont aux prises avec les opérations continues d'éradication des graffitis tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Ils doivent nettoyer à plusieurs reprises les mêmes endroits. Le Programme graffiti est une action municipale complémentaire qui permet non seulement de modifier les comportements, mais permet aux arrondissements de voir que leurs actions s'inscrivent dans un effort collectif, ce qui encourage leurs efforts.

IMPACT RECHERCHÉ DU PROGRAMME GRAFFITI:

- Inciter les jeunes «graffiteurs» à utiliser des alternatives à leur expression et à l'expression artistique;
- solliciter les jeunes «graffiteurs» à des comportements respectueux et légaux pour exprimer leur art;
- mobiliser les «tagueurs» à réaliser des œuvres graffitis légalement plutôt que des "tags" de façon à valoriser les jeunes;
- sensibiliser les jeunes sur l'impact de leurs gestes sur les personnes;
- réduire le risque de récidives sur des murs identifiés comme étant problématiques;
- embellir la ville, permettre de présenter des formes d'expression urbaine acceptables et améliorer la qualité de vie des citoyens;
- s'inscrire en complémentarité aux ruelles vertes et au travail d'éradication des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication, développée par la Direction des communications, de concert avec les 19 arrondissements sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- signature des conventions avec les promoteurs;
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets 2014;
- inauguration des projets de murales : automne 2014;
- réception de la part des organismes des bilans de projet - décembre 2014;
- évaluation du projet pilote (développement de la culture de Montréal).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Michèle PICARD)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Manon BÉDARD)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Laurent LEGAULT)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin COUTU)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇÃO)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raymond CARRIER
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-09

André HAMEL
CHEF DE DIVISION Division propreté
déneigement et concertation des
arrondissements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2014-05-16**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1140706003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 19:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140706003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier a octroyé à la Ville une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 – 2014 et 2014 – 2015) soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention

de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0753 du 29 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, dont 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées : jumelage intergénérationnel et interculturel » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 — 2014 et 9 M\$ en 2014 — 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Le concept des habitations partagées s'inscrit dans un courant nord-américain. Cinq organismes offrent actuellement ce service au Québec alors qu'il n'y a seulement que Service d'aide et de liaison pour immigrants La maisonnée, (La maisonnée), qui le fait à Montréal. Les utilisateurs des services d'habitation partagée cherchent, au-delà des économies de loyer, à être soutenus pour répondre à d'autres besoins tels que la sécurité, la compagnie, l'intégration sociale et d'autres services pour améliorer leur qualité de vie.

Le projet « Les habitations partagées Édition 2014 » de La maisonnée vise plus spécifiquement à jumeler des personnes âgées, qui seront considérées comme les accueillants avec de nouveaux arrivants, qui eux seront les requérants. Au total, 25 jumelages seront réalisés. Toutes les mesures seront prises afin d'assurer la sécurité de toutes les parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Devant l'appauvrissement de la population vieillissante désirant rester à domicile sans être seule, et eu égard aux personnes seules immigrantes qui recherchent un logement abordable et sécuritaire, le projet des habitations partagées que mène La Maisonnée constitue une formule gagnante/gagnante qui devrait être davantage soutenue. Ce projet s'intègre d'ailleurs à la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA), laquelle vise à améliorer les conditions de vie des personnes âgées et favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, anciennement connue sous le nom d'Entente administrative de développement social, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MESS) 2009 — 2011, demeure entièrement financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé 2013	Montant recommandé 2014	Projet	Soutien financier MESS p/r au projet global
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	20 000 \$ (Il s'agissait de la 1 ^{re} demande pour ce projet)	20 000 \$	Les habitations partagées Édition 2014	50 %

Les versements seront effectués, conformément au projet de convention signé entre la Ville de Montréal et les organismes, de la manière suivante : 80 % au début du projet, 20 % à la suite du dépôt du rapport final. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 332606.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est un outil de prévention en ce qui a trait aux problématiques sociales. Il contribue de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 — 2015 qui vise une meilleure qualité de vie des montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'habitations partagées existe à La Maisonnée depuis 2002 et a pour objectif le jumelage de personnes immigrantes à des citoyens de la société d'accueil. La Ville de Montréal a contribué pour la première fois à son financement en 2013. Ceci a permis à l'organisme d'offrir ce service à une nouvelle clientèle : les personnes âgées. Sans ce financement, qui vise l'embauche d'une intervenante qui effectuera, entre autres, des vérifications de références, des rencontres avec des personnes intéressées, l'établissement d'un protocole d'entente ainsi que des visites de suivis, ce projet ne pourra être poursuivi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Ce projet prévu débuter juin 2014 se termine le 31 décembre 2014. Il fera l'objet d'un suivi de la part du Service de la diversité sociale et des sports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1144754001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 500 000 \$ avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. »

Le Service de la culture recommande :
au comité exécutif :

1. d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue des « Festivités de la Fête Nationale » le 24 juin 2014;

§ le défilé de 13h00 à 17h00;
§ l'animation, le spectacle et l'après-spectacle de 13h00 le 24 juin à 1h00 le 25 juin 2014.

2. d'autoriser l'occupation du domaine public

- pour la tenue du « Défilé » :
 - montage : rue Sherbrooke, entre les rues Montgomery et de Léry, le 24 juin 2014, de 8h00 à 19h00;
 - défilé : rue Sherbrooke entre les rues de Léry et Viau, le 24 juin 2014, de 13h00 à 19h00.
- pour la tenue de l'animation, du spectacle et de l'après-spectacle
 - Parc Maisonneuve:
 - montage du 15 juin 2014, de 7h00 au 24 juin 2014, 13h00;
 - tenue de l'événement du 24 juin 2014 à compter de 13h00 au 25 juin 2014 à 1h00;
 - démontage du 25 juin 2014 de 1h00 au 29 juin 2014 à 23h00.
 - Rue Sherbrooke, entre le boulevard Pie IX et la rue Viau, le 24 juin 2014 de 12h00 au 25 juin 2014 à 3h00 ;
 - Rue Viau, entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Rosemont, le 24 juin 2014 de 13h00 au 25 juin 2014 à 3h00.

au conseil municipal :

3. d'approuver le projet de protocole d'entente avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », accordant un soutien technique estimé à 500 000 \$ pour la tenue de l'événement « les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2014 et un soutien financier de 85 000\$.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-27 09:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144754001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 500 000 \$ avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1970, le Comité de la Fête nationale, organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, a pour mission d'organiser les célébrations de la Fête nationale du Québec à Montréal. Ce comité veille à la planification et à la réalisation du défilé, l'animation, le spectacle et l'après-spectacle le 24 juin 2014. La Ville soutien l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier. Les dérogations nécessaires au Règlement sur le bruit et au Règlement sur la Paix et l'Ordre sur le domaine public relèvent des arrondissements. A cet effet, des demandes seront présentées aux conseils d'arrondissements de Rosemont- La Petite-Patrie, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0572 - Le 17 juin 2013 - Autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la St-Jean le 24 juin 2013 de 16 h à 19 h, et la tenue du Grand spectacle et l'après-spectacle, de 21 h le 24 juin à 00 h 45 le 25 juin 2013. Autoriser l'occupation du domaine public afférente à ces événements. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 600 000 \$.

CM12 0210 - Le 19 mars 2012 - Octroyer un soutien financier de 85 000\$ au Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. Volet 3 - Événements culturels festif, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

CA12 260171 - Le 4 juin 2012 - Autoriser la tenue de l'événement, « La Fête nationale - Grand spectacle au parc Maisonneuve », à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » au parc Maisonneuve, le 24 juin 2012 et édicter les ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non et la fermeture de rues. - Approuver un protocole de soutien technique entre l'arrondissement de Rosemont- La-Petite-Patrie et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., lors de la tenue de l'édition 2012 « La Fête nationale - Grand spectacle au parc Maisonneuve », le 24 juin 2012.

CE12 0892 - Le 6 juin 2012 et CM12 0538 - Le 19 juin 2012 - Autoriser à la demande du «

Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la fermeture de la rue Sherbrooke, entre la rue Fullum et le boulevard Pie-IX, le dimanche 24 juin 2012 de 13 h à 15 h pour les arrondissements: du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, de Rosemont-La- Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. - Approuver un protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., lors de la tenue du « Défilé des Géants de la Fête nationale», le 24 juin 2012.

DESCRIPTION

La 180e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal se tiendra le 24 juin. Comme toujours, le Défilé de la Fête nationale se veut un rassemblement populaire important à Montréal. Cette année, le défilé mettra en valeur six tableaux originaux et inédits : la mer et l'eau, la terre, l'éducation, l'hospitalité, l'hiver et l'interculturel. Environ quatre zones interactives seront installées le long du parcours du défilé. Ces secteurs animeront le public environ 90 minutes avant le passage du défilé. Le défilé partira de la rue Sherbrooke, angle de la rue de Léry, pour se terminer au parc Maisonneuve où diverses animations pour toute la famille sont prévues dès midi jusqu'à la présentation du « Grand spectacle ».

« Le Grand spectacle », qui se tient au parc Maisonneuve, est l'événement phare des festivités entourant la Fête nationale à Montréal. Cette grande célébration musicale met en scène des artistes qui promeuvent la chanson québécoise francophone. La première partie du spectacle est assurée par une prestation des Étoiles du Métro. Le « Grand spectacle » sera présenté de 20h45 à 23h00 et sera diffusé par la Société Radio-Canada en différé à 21 h 30 sur les ondes de celle-ci.

La soirée se terminera avec l'après-spectacle. Il s'agit d'une prestation d'un vidéo Jokey (VJ) qui animera jusqu'à 1 h du matin le parc Maisonneuve dans une ambiance de fête.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

JUSTIFICATION

Marquant la Fête nationale des Québécois et des Québécoises de toutes origines, l'événement revêt une importance indéniable pour une grande partie de la population montréalaise qui bénéficie d'une foule d'activités. Le parcours, tel que présenté, a l'avantage d'être connu des Montréalais et des services municipaux concernés, ce qui réduit les impacts tout en permettant aux différentes instances d'intervenir en terrain connu. Le parc Maisonneuve dispose des attributs nécessaires pour recevoir toute la logistique essentielle au bon déroulement du spectacle et les milliers de personnes venues célébrer leur fête.

Pour la réalisation de cet événement attendu de tous les montréalais, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du parc Maisonneuve, la fermeture de rues en périphérie du parc Maisonneuve, la ventes d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non et le bruit d'appareils sonores.

Les divers services municipaux, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), la Société de Transport de Montréal (STM) et Urgences-Santé impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels, contribueront à la bonne marche de cet événement. Une réunion de coordination réunissant tous les intervenants impliqués a eu lieu le 29 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 85 000 \$ accordé à l'organisme « Le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ». Le coût relié au soutien technique et

logistique est estimé à 500 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget de l'organisme est de 2,3M\$. Le soutien financier de la Ville correspond à 4% du budget de l'organisme.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	130265	85 000 \$	333847

Imputer cette dépense comme suit :	2014
AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout.- Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	85 000 \$

Tableau des octrois au cours des quatre dernières années :

	2010	2011	2012	2013
Budget de l'organisme	1 985 000 \$	1 791 000\$	1 993 000 \$	2 047 733 \$
Contribution financière de la Ville	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	4%	5%	4%	4%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective de maintien de la qualité de vie des citoyens montréalais. Les festivités accessibles à tous constituent un moment privilégié pour célébrer l'héritage québécois.

Nouveauté cette année : aucun véhicule, dans le défilé, sera motorisé.

Toutes les festivités entourant la Fête nationale sont autant d'occasions de mettre en valeur les traditions et la culture québécoise francophone et de tisser des liens entre les communautés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des arrondissements concernés soient Rosemont - La Petite-Patrie et Mercier - Hochelaga - Maisonneuve ainsi que des principaux services municipaux incluant le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), Urgences-Santé (US), Société de transport de Montréal (STM), impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements.

En ce qui concerne la remise à l'état du parc Maisonneuve après l'événement, la Division des événements publics s'assurera que le promoteur réserve les services d'un entrepreneur pour effectuer d'éventuelles réparations des surfaces gazonnées du site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement officiel: conférence de presse prévue en juin 2014.
L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens.
De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conférence de presse : juin 2014
Réalisation des festivités : 24 juin 2014
Rencontre de rétroaction : septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Sylvain GOYETTE)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Martin SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Gilles D MOREL)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ariane GOYETTE)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Stéphane GEORGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Michel DENIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Agnieszka MANKIEWICZ
Agent(e) de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-05

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Approuvé le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-05-26

**Dossier # : 1145877002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

Le Service de la culture recommande:

- au comité exécutif :

1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et l'installation des estrades sur la rue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathcart ainsi que le Square Phillips;

- au conseil municipal :

2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 5 juillet 2014;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 19:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145877002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) est une entreprise culturelle à but non lucratif ayant pour mission de produire les différents volets de « La Carifesta », soit:

- le Junior Carifesta, un défilé mettant en vedette les enfants qui parquent dans des costumes traditionnels caraïbéens. Cette année, l'association africaine SAWA se joindra à l'événement. L'événement se tient dans les rues de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et se termine au parc Van Horne avec de la musique.
- le défilé de la Carifesta, événement issu de la grande tradition carnavalesque des Antilles et des Caraïbes. Mélange de rites religieux et saisonniers, lié aux récoltes (surtout de la canne à sucre), le carnaval est l'événement central de l'AFCC.

Ce sommaire concerne la présentation du défilé au centre-ville de Montréal. La Ville soutient l'organisme par un soutien financier et un soutien technique. En 2014, la 39e édition se réalisera sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues du Fort et Square Phillips.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0826 - Le 5 juin 2013 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ et financier de 30 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2013 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 6 juillet 2013. Autoriser l'occupation du domaine public pour la

réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada;

- **CA13 240119** - Le 12 mars 2013 - Dans le cadre de la « Programmation d'événements sur le domaine public 2013 – 4e partie B », approuver le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur; la vente d'aliments, d'objets promotionnels, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques pour les événements identifiés dans les ordonnances
- **CE12 0891** - Le 6 juin 2012 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2012 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2012. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada;
- **CA12 240366** - Le 12 juin 2013 - Dans le cadre de la « Programmation d'événements sur le domaine public 2012 – 4e partie B », approuver le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur; la vente d'aliments, d'objets promotionnels, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques pour les événements identifiés dans les ordonnances

DESCRIPTION

Le défilé s'inspire des carnivals caribéens d'inspiration antillaise et est une démonstration spectaculaire de costumes traditionnels, de musique (calypso, reggae, kompa) et de couleurs. Les participants au défilé sont en groupe de danseurs, chacun étant accompagné par de la musique. Chaque groupe illustre un thème particulier et est dirigé par une reine et un roi vêtus de costumes traditionnels et somptueux. Cette année le défilé comprend neuf chars allégoriques et deux groupes de marcheurs. Depuis la fin des années 1980, différents groupes participent au défilé: des groupes d'Haïti, de Trinidad & Tobago, de la Martinique, de la Grenade anglaise, du Brésil, de la Jamaïque et du Canada.

Pour réaliser l'événement, une zone de montage est située sur le boulevard René-Lévesque, tronçon nord, entre les rues du Fort et Guy, ainsi que sur la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de 8 h à 12 h.

Le carnaval défilera sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et la rue du Square Philips. Les participants défilent de midi à 16 h. Une estrade d'honneur sera érigée sur l'esplanade de l'avenue McGill College côté nord-est et une scène pour des prestations musicales sera érigée sur l'avenue McGill College côté sud ouest.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore sera intégrée dans la programmation d'événements présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Le défilé de la Carifesta nécessite un soutien logistique et technique de la Ville. La Division des événements publics coordonne les différentes étapes auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermetures de rues, prêt de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura eu lieu en mai 2014. Cette parade participe au rayonnement de Montréal comme métropole multiculturelle.

La réalisation de ce défilé favorise les échanges entre les diverses communautés vivant sur le territoire et met en valeur l'interculturalisme et l'inclusivité montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2014, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. Le budget de l'organisme est de 68 180 \$. Depuis 2011, une nouvelle équipe coordonne ce défilé au sein de l'organisation. Celle-ci s'est donnée comme objectif de redéployer l'événement et de mobiliser la communauté caraïbéenne autour de ce projet. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes.

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 334093

	2014	2013	2012
Budget de l'organisme	68 180 \$	55 000 \$	55 000 \$
Soutien financier de la Ville	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Représentation du % du soutien financier de la Ville	44%	55%	55%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts à la circulation automobile causés par les fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse prévue par le promoteur (date à déterminer).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement : 5 juillet 2014

Rencontre de rétroaction : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-13

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur - Service de la culture

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1144754002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal ».

Le Service de la culture recommande :
au comité exécutif :

1. d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 ;
 - Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 13 août au 17 août 2014;
 - Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 13 au 17 août 2014;
 - La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 16 août 2014, de 11h00 à 17h00;
 - La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 10h00 à 13h00;
 - La marche des femmes sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Champlain et Saint-Hubert, le 16 août 2014, de 11h00 à 12h00;
 - Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 17 août 2014, de 12h15 et 16h30;

2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal comme suit :
 - Spectacles et animations : Place Émilie-Gamelin, du 11 août 2014, 7h00, au 20 août 2014, 20h00;

- La course de la Fierté : Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 6h00 à 14h00;
- Défilé de la Fierté : le 17 août 2014 :
 - montage : boulevard René-Lévesque, côté nord, entre les rues Lambert-Closse et Saint-Mathieu, de 8h45 à 16h30; rue Du Fort, entre la rue Sainte-Catherine et boulevard René-Lévesque, de 8h45 à 14h00; rue Saint-Marc, entre la rue Sainte-Catherine et boul. René-Lévesque, de 11h00 à 16h00;
 - défilé : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, de 12h15 et 16h30;
 - démontage : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Sanguinet et Berri, de 11h00 et 18h00, rue Sanguinet, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12h15 à 18h00; rue Christin, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, de 12h15 à 18h00; rue Saint-Denis, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12h15 à 18h00; rue Berri (de façon intermittente pour permettre le passage de la foule), entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 14h30 à 16h30.

au conseil municipal :

1. d'approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-27 09:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144754002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal ».

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de Fierté Montréal, organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoise, partie III, présenteront pour une 8e année consécutive, les Célébrations de Fierté Montréal. L'organisme présentera une série d'activités de rassemblements et de fêtes sur 5 jours, dont le traditionnel défilé qui permet une visibilité extraordinaire aux groupes ainsi qu'aux partenaires de la communauté LGBT. La Ville soutient l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier. Les dérogations nécessaires au Règlement sur le bruit et au Règlement sur la Paix et l'Ordre sur le domaine public relèvent des arrondissements. A cet effet, des demandes seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240086 - Le 11 mars 2014 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour les années 2014, 2015 et 2016, avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2014 dans l'arrondissement et accorder une contribution de 195 000 \$;

CE13 1015 - Le 3 juillet 2013 - Approuver la programmation d'événements publics 2013 - 5e partie; autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel;

CA13 240384 - Le 10 juillet 2013 - Modifier la résolution CA13 240089 afin d'augmenter la contribution à 50 000 \$ à Fierté Montréal;

CA12 240413 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$;

CA12 240407 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Célébrations de la Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$.

DESCRIPTION

La décision visée dans le présent sommaire est d'autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014, et l'occupation du domaine public, dans

l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les détails sur les activités présentées par l'organisme :

- Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 13 au 17 août 2014 : expositions d'arts visuels, spectacles de chant, d'humour, danses en plein-air, conférences ainsi que la journée des enfants. Cette journée spéciale qui est uniquement réservés aux petits aura lieu jeudi le 14 août, de 9h00 à 14h00. Jeux gonflables, spectacles, maquillage et autres surprises seront offerts pour faire la joie des plus jeunes;
- Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 13 au 17 août 2014 : zone des partenaires corporatifs de Fierté Montréal;
- La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 16 août, de 11h00 à 17h00 : exposition en plein air avec plus de 130 groupes communautaires faisant la promotion de leur activités et services;
- La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 16 août, à 10h00;
- La marche des femmes sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Champlain et Saint-Hubert, le 16 août, à 11h00;
- Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 17 août, de 12h15 et 16h30.

Enfin, il est important de préciser que la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, est déjà fermée dans le cadre de la piétonnisation.

JUSTIFICATION

Les célébrations de la Fierté Montréal est un événement très attendu par la communauté et la population montréalaise. Selon le promoteur, plus de 450 000 festivaliers participent aux activités de l'événement qui se déroulent sur cinq jours. L'organisme est un leader dans l'avancement des droits de la communauté LGBT à Montréal. Le défilé revêt un caractère important pour la communauté, car il célèbre l'avancée des lois et l'évolution de la société. Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura lieu en juin 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation des coûts en soutien technique est évaluée à près de 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. L'arrondissement de Ville-Marie soutient l'organisme en lui accordant une contribution financière totale de 195 000 \$ pour les éditions 2014, 2015 et 2016 de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Les festivités accessibles à tous visent à célébrer la riche et mouvementée histoire de la population gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre par tous les Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours, qui est le même depuis plusieurs années, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, Urgences-Santé, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement officiel : conférence de presse prévue par le promoteur en août 2014.
L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur le parcours du défilé indiquant les heures de fermetures de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination : 19 juin 2014;
Réalisation de l'événement : du 13 au 17 août 2014;
Rencontre de rétroaction: septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Agnieszka MANKIEWICZ
Agent(e) de projets

ENDOSSÉ PAR

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

Le : 2014-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Approuvé le : 2014-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1141508003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept (7) protocoles de soutien technique estimés à 1 450 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Festival TransAmériques du 22 mai au 7 juin , Les FrancoFolies de Montréal du 12 au 22 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 6 juillet, Montréal complètement cirque du 3 au 13 juillet, Le Festival Juste pour rire du 12 au 26 juillet, Festival Nuits d'Afrique du 16 au 20 juillet et Présence autochtone/Terres en vues 31 juillet au 3 août 2014

Le Service de la culture recommande :

- au comité exécutif :

1. de ratifier l'occupation du domaine public par « Le Festival TransAmériques » du 18 au 28 mai 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts à l'îlot Clark, conformément au présent protocole;
2. de ratifier l'occupation du domaine public par « Les FrancoFolies de Montréal » du 2 au 25 juin 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
3. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 23 juin au 11 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au présent protocole;
4. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Montréal complètement cirque » du 21 juin au 15 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Quartier latin, du 2 au 13 juillet pour la place Émilie-Gamelin, du 2 au 13 juillet pour

la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, le 2 juillet sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine pour le défilé d'ouverture à saute-mouton : départ Saint-Denis et Sherbrooke, Saint-Denis jusqu'à Sainte-Catherine Est et arrivée à la place Émilie-Gamelin, conformément au présent protocole;

5. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Juste pour rire » du 7 juillet au 3 août 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain incluant les places, les parcs et les rues, ainsi que l'utilisation partielle de l'îlot Clark, le 19 juillet, le défilé des Jumeaux : départ : boulevard De Maisonneuve; parcours : De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord; arrivée : place des Festivals, conformément au présent protocole;
6. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Nuits d'Afrique » du 11 au 23 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues : De Maisonneuve, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
7. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Présence Autochtone/Terres en vues » du 27 juillet au 6 août 2014, incluant les période de montage et de démontage sur un site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole.

- au conseil municipal :

d'approuver les sept protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et ces organismes, afin d'assurer le soutien technique pour de la tenue des festivals. Cette dépense estimée à 1 450 000\$ sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON Le 2014-05-26 13:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141508003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept (7) protocoles de soutien technique estimés à 1 450 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Festival TransAmériques du 22 mai au 7 juin , Les FrancoFolies de Montréal du 12 au 22 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 6 juillet, Montréal complètement cirque du 3 au 13 juillet, Le Festival Juste pour rire du 12 au 26 juillet, Festival Nuits d'Afrique du 16 au 20 juillet et Présence autochtone/Terres en vues 31 juillet au 3 août 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0625 - 15 mai 2013 - accorder un soutien financier totalisant 7 070 000\$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la période 2013 et 2014.

CE14 0337 - 12 mars 2014 - accorder un soutien financier totalisant 819 500\$ aux 42 organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et événements culturels 2014.

CM130436 - 27 mai 2013 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre des FrancoFolies de Montréal pour l'édition 2013.

CM13 0574 - 17 juin - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre du Festival International de Jazz de Montréal pour l'édition 2013.

CM13 0574 - 17 juin 2013 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre du Festival Juste pour Rire pour l'édition 2013.

CM13 0574 - 17 juin 2013 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et La TOHU (la Cité des arts du cirque) pour le volet extérieur de Montréal Complètement Cirque, édition 2013.

CM13 0574 - 17 juin 2013 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un

protocole de soutien technique dans le cadre festival Nuits d'Afrique pour l'édition 2013. CM13 0574 - 17 juin 2013 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre Présence autochtone par Terres en vues pour l'édition 2013.

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de six festivals de calibre métropolitain, national et international pour lesquels le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Des dossiers décisionnels distincts ont été préparés à cette fin pour chacun d'eux et doivent être présentés à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 10 juin et le 8 juillet 2014.

Les événements suivants se dérouleront dans le Quartier des spectacles - pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent : Le Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Le Festival Juste pour rire, Le Festival Nuits d'Afrique et Présence autochtone/Terres en vues.

Montréal complètement cirque se déroulera dans le Quartier des spectacles - pôle Quartier latin; à la Place Émilie-Gamelin et sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, conformément aux présents protocoles et aux plans en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation du domaine public est sans frais pour les organismes culturels à but non lucratif, promoteurs de festivals et d'événements culturels.

Les coûts sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés :

	Soutien technique 2013	Soutien technique 2014 (évaluation)	Soutien financier 2014
Le Festival TransAmériques	7 715,45\$	10 000.00\$	275 000.00\$
Les FrancoFolies de Montréal	404 449.90\$	410 000.00\$	275 000.00\$
Le Festival International de jazz de Montréal	429 255.90\$	435 000.00\$	550 000.00\$
Le Festival Juste pour Rire	405 086.62\$	410 000.00\$	550 000.00\$
Montréal complètement cirque	97,354.30\$	100 000.00\$	550 000.00\$
Festival Nuits d'Afrique	47 863.75\$	50 000.00\$	40 000.00\$
Présence/Autochtone	30 207.33\$	35 000.00\$	40 000.00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les festivals et événements culturels auront lieu entre le 22 mai et le 8 août 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1144784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Il est recommandé de Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de transport collectif pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-27 09:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'actuel pont Champlain a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé. L'annonce du projet de remplacement du pont Champlain a réactivé le dossier du projet de système léger sur rail (SLR) de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), afin de remplacer l'actuelle voie réservée aux autobus du pont Champlain. L'ancien tracé du SLR passait par l'estacade du pont Champlain, mais avec le projet de remplacement du pont Champlain, le tracé de l'estacade est abandonné puisque le SLR emprunterait la nouvelle structure du pont. Il faudra plusieurs années avant qu'un SLR soit en service, c'est pourquoi différents scénarios provisoires doivent être envisagés en attendant le SLR.

Une consultation publique par l'Office de consultation de Montréal (OCPM) s'impose pour écouter la population à propos des solutions temporaires en attendant le SLR, ainsi qu'à propos du tracé, des impacts et des choix technologiques du futur SLR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1101 – 17 juin 2009 - Prendre connaissance de l'avant-projet détaillé concernant le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1) préparé par la Société du Havre de Montréal à la suite du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG07 0350) / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet, y compris sur le corridor de transport collectif Dalhousie / Mandater la Société du Havre de Montréal pour poursuivre la confection des plans et devis définitifs sur le concept intégral émanant du rapport de l'avant-projet détaillé, à l'exception du corridor Dalhousie, dans le cadre du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG08 0353).

DESCRIPTION

Le projet de SLR relierait la Rive-Sud de Montréal, à partir du secteur situé au croisement des autoroutes 10 et 30, jusqu'au centre-ville de Montréal. Sur la Rive-Sud, le SLR emprunterait le corridor de l'A-10 au centre des voies rapides. À Montréal, deux tracés sont à l'étude entre l'Île-des-Sœurs et le centre-ville, un se terminant à une station près de la gare Centrale (en aérien par l'axe de l'autoroute Bonaventure) et l'autre se terminant à la station de métro Bonaventure (en souterrain par l'axe de la rue Peel).

L'AMT a réalisé des études de transport collectif sur le corridor A-10 / Centre-ville qui

favorisent le mode SLR. il est important pour Montréal de bien cerner les enjeux liés au tracé et les différents impacts de ce projet, en prenant en considération les éléments qui seront soulevés par la population.

Un système de transport collectif d'une telle ampleur aura des impacts considérables sur Montréal, notamment sur son développement économique et la qualité de vie de ses citoyens. Ce corridor transporte présentement près de 20 000 usagers en pointe du matin et cet achalandage va croître dans les décennies à venir. L'intégration du projet devra se faire en supportant les orientations de développement de la Ville et des arrondissements.

Une consultation à l'échelle de la Ville de Montréal via l'OCPM doit donc avoir lieu afin d'écouter les citoyens.

JUSTIFICATION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette consultation permettra d'écouter les citoyens montréalais sur la gestion des impacts et sur les choix à faire relativement à ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation fera l'objet d'un avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La consultation publique de l'OCPM sera suivie par le dépôt d'un rapport.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Office de consultation publique de Montréal , Direction (Luc DORAY)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean BERTRAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES



Dossier # : 1146101003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néoelect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, à la suite de l'approbation de son conseil d'administration, recommande au comité exécutif :

- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439,86 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme "Néoelect", aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Signé par Daniel - Ext BLIER **Le** 2014-05-22 09:34

Signataire :

Daniel - Ext BLIER

Directeur général
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146101003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néoelect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Ville de Montréal, un projet de remise aux normes du réseau électrique moyenne tension sur l'île Notre-Dame est en cours de réalisation par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les équipements et câbles électriques moyenne-tension, très désuets puisque datant majoritairement de 1967 et de 1976, doivent faire l'objet d'un remplacement complet.

Le réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame ciblé par ces travaux est présentement alimenté à partir de la sous-station électrique à 12 500 volts. Les équipements sont désuets, présentent un risque de bris important, tel que vécu lors du Grand Prix de 2011 et plus récemment en mai 2014, et les pièces de rechange sont rares et dispendieuses. Le projet de mise aux normes vise à alimenter l'ensemble des installations de l'île Notre-Dame à la puissance de 25 000 volts, standard actuel de l'industrie, afin d'assurer la pérennité des activités et des événements tels que le Grand Prix du Canada.

Les travaux ont été planifiés selon trois phases :

La phase 1 de la mise aux normes du réseau électrique a permis de moderniser la zone Est de l'île Notre-Dame ainsi que l'alimentation de la zone Nord. La phase 2 a permis de moderniser la zone Ouest entre le parc plage et le poste Notre-Dame, ainsi que la tour du Grand Prix, et a également permis le bouclage du réseau vers le « Nord ».

La phase 3 cible maintenant la zone centrale de l'île Notre-Dame, soit le secteur des Floralies, et la complétion de la mise aux normes pour l'ensemble de l'île.

Notons que ces travaux sont réalisés par la SPJD, bien qu'étant sous la responsabilité de la Ville de Montréal, tel que prévu à la convention d'entente conclue en 1996 entre les deux

entités.

L'appel d'offres public pour les travaux de remise aux normes du réseau électrique moyenne tension phase 3 a été publié du 19 mars au 11 avril 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Il est également paru dans le journal La Presse. La durée de publication était de 23 jours. Les soumissionnaires ont pris rendez-vous avec le service d'approvisionnement de la SPJD afin d'effectuer une visite des lieux, laquelle était obligatoire. La période de validation de la soumission était de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 juillet 2014.

Quatre (4) addendas furent émis dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda no 1 émis le 24 mars 2014 : Diffusion des plans manquants sur SEAO qui faisaient partie intégrante de l'appel d'offres;
- Addenda no 2 émis le 2 avril 2014 : Report de la date de dépôt des soumissions du 7 avril au 11 avril 2014;
- Addenda no 3 émis le 4 avril 2014 : Réponses aux diverses questions transmises par les soumissionnaires menant à la modification de quantité au bordereau de soumission, à la modification de dessins, à la révision d'articles des prescriptions techniques générales et particulières du devis;
- Addenda no 4 émis le 7 avril 2014 : Modifications à l'article Réparation et interception de massif, de la section des prescriptions techniques particulières et précisions apportées à l'article concernant les boîtiers à raccords rapides.

Afin de respecter l'échéancier du projet et d'éviter les travaux en conditions d'hiver, il est essentiel que le contrat soit octroyé le 4 juin 2014, au plus tard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1087 – Séance du 31 juillet 2013 : Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme "Transelec / Common inc.", aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

Conseil d'administration de la SPJD

CA 2014-26 – Séance du 8 mai 2014 : Octroi de contrat à la firme « Néoelect » pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), sous réserve de l'approbation du comité exécutif (2 249 439,82 \$ TTC)

CA 2013-40 – Séance du 12 septembre 2013 : Octroi du contrat à la firme « Eaton Industries Canada Company » pour la fourniture et l'installation de deux disjoncteurs (148 269,50 \$ TTC)

CA 2013-32 – Séance du 13 juin 2013 : Octroi de contrat à la firme « Transelec / Common inc. » pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), sous réserve de l'approbation du comité exécutif (3 454 625,25 \$ TTC)

CA 2013-20 – Séance du 28 mars 2013 : Octroi de contrat à la firme « Lécuyer » pour la fourniture de bâtiments préfabriqués en béton (96 050,12 \$ TTC)

CA 2012-10 – Séance du 22 février 2012 : Octroi de contrat à la firme « Bruneau Électricité Inc. » pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 1 - 1 591 560,55 \$ TTC)

CA 2011-47 – Séance du 9 novembre 2011 : Octroi de contrat à la firme « Cegertec » pour un mandat général de services professionnels en ingénierie, incluant le projet de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (jusqu'à concurrence de 750 000 \$ répartis sur les années 2012 à 2014)

DESCRIPTION

Le présent contrat permettra la réalisation de travaux civils et électriques afin de compléter la mise aux normes du réseau moyenne tension sur l'île Notre-Dame.

Les travaux reliés à ce contrat comprennent, de façon non exhaustive :

- la construction de nouveaux massifs électriques;
- la déviation et la réparation de massifs électriques existants;
- la préparation des emplacements pour les socles de transformateurs, les chambres de raccordement et les bâtiments préfabriqués;
- la fourniture et l'installation de puits d'accès;
- la fourniture et le tirage de câbles moyenne-tension, basse-tension et de mise à la terre (MALT);
- la fourniture et l'installation de l'ensemble des matériaux, appareillages, équipements et services nécessaires à la réalisation des travaux;
- la remise à la Société d'une copie des dessins de l'ouvrage « tel que construit ».

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à ce contrat sont nécessaires pour rétablir l'alimentation électrique sécuritaire du secteur du centre de l'île Notre-Dame. Les travaux permettront une gestion efficace de distribution de l'électricité pour l'ensemble des opérations et des événements ayant lieu sur l'île Notre-Dame.

Un retard dans l'acceptation de ce dossier ne permettrait pas de respecter l'échéancier du projet compte tenu qu'un délai de 4 mois lié à la commande des matériaux et équipements nécessaires aux travaux est à considérer.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 19 mars au 11 avril 2014. SEAO a fourni à la SPJD la liste partielle des preneurs de cahiers de charges qui ont accepté d'être identifiés (voir pièce jointe). Cette information étant facultative, le preneur peut choisir la confidentialité. Dans ce cas, il n'apparaît pas sur la liste des commandes. Sur les cinq (5) preneurs de cahiers de charges identifiés, trois (3) ont déposé une soumission (Systèmes Urbains, Ondel et Télécon). En ce qui concerne les motifs de désistement, un (1) preneur est connu comme sous-traitant (L'écuyer) et un (1) preneur n'a pas motivé son désistement (Pierre Brossard 1981 Ltée). Aux cinq preneurs de cahiers de charges identifiés s'ajoutent deux preneurs ayant acheté les documents sans vouloir être identifiés, soit les soumissionnaires "Néolect inc." et " Bruneau Électricité inc.".

En conclusion, cinq soumissions conformes ont été déposées et analysées par le service d'approvisionnement de la SPJD. Les montants des soumissions variaient entre 1 956 034,66 \$ et 2 536 844,34 \$ (toutes taxes incluses et sans contingences). La tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Résultats de Soumission

Travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (Phase 3)

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX SOUMIS (avec taxes)	PRIX CORRIGÉ (avec taxes)	CONTINGENCES 15% (avec taxes)	TOTAL (avec contingences)
1	Néolect Inc.	1 956 034,66 \$	1 956 034,63 \$	293 405,19 \$	2 249 439,82 \$
2	Systèmes Urbain Inc.	2 015 272,03 \$		302 290,80 \$	2 317 562,83 \$
3	Bruneau Électrique Inc.	2 328 458,23 \$	2 331 485,90 \$	349 722,89 \$	2 681 208,79 \$
4	Ondel	2 361 943,91 \$		354 291,59 \$	2 716 235,50 \$
5	Télécon	2 536 844,34 \$	2 536 844,38 \$	380 526,66 \$	2 917 371,04 \$
Dernière estimation externe réalisée le 13 mars 2014		1 655 139,74 \$		248 270,96 \$	1 903 410,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			2 240 316,17 \$		2 576 363,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15%		15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			580 809,75 \$		667 931,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			30%		30%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)			300 894,89 \$		346 029,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (La plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100			18%		18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			59 237,40 \$		68 123,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			3%		3%

Notons que le montant des soumissions a été corrigé de la façon suivante :

- Néolect 1 956 034,63 \$ en raison d'une erreur dans le calcul des taxes;
- Bruneau Électrique 2 331 485,90 \$ en raison d'une erreur de calcul aux items 1, 3 et 11 du bordereau de soumission;

- Télécon 2 536 844,38 \$ en raison d'une erreur de calcul à l'item 18 du bordereau de soumission.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé à 1 655 139,74 \$ par la firme « Cegertec WorleyParsons », incluant les taxes. La firme « Néoelect » a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 956 034,63 \$ (toutes taxes incluses).

L'estimation des professionnels externes de la firme Cégertec WorleyParsons est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des équipements et de la main d'oeuvre du marché actuel, ainsi que des octrois faits dans le cadre des phases 1 et 2 des travaux.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de Cégertec est de 18 %. Des écarts importants ont été notés pour les articles 5, 6 et 8 du bordereau de soumission, soit la fourniture et l'installation de cabanons, les travaux électriques à l'intérieur de ceux-ci et la fourniture et l'installation de transformateurs sur socles (voir pièce jointe). Les prix afférents à la fourniture de ces éléments ont été estimés à l'aide des montants attribués en préachat par la SPJD dans les phases antérieures. Les montants estimés par Cégertec pour ces items ne comprennent donc pas le profit, l'administration, les frais d'entreposage et de manutention de l'entrepreneur général, ce qui explique le dépassement de l'estimation.

Afin de pallier toute demande additionnelle ou imprévue, une marge de manœuvre de 15 % est prévue dans le cadre de ce contrat, correspondant aux contingences, pour un montant de 293 405,19 \$. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 2 249 439,82 \$ (1 956 034,63 \$ + 293 405,19 \$), toutes taxes et contingences incluses.

Le présent contrat n'est pas assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1). Par contre, l'adjudicataire recommandé figure sur la liste des entreprises autorisées de l'AMF.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites (voir la pièce jointe). De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 3 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Néoelect, est le suivant : 8315-8105-31.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 249 439,82 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 956 034,63 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 293 405,19 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

Ce montant est disponible à même le budget PTI – « Mise aux normes du réseau électrique » accordé par la Ville à la Société du parc Jean-Drapeau afin d'effectuer les travaux en son nom.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, compte tenu qu'elle est liée aux activités du parc Jean-Drapeau qui sont de compétence d'agglomération.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2014 - 2016 - Agglomération 100 %

Projet investi : 43010

Sous-projet investi : 1143010005

2014

4 715 195 \$

Montant net de TPS et ristourne TVQ

4 715 195 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux sont essentiels afin d'optimiser le réseau électrique de l'île Notre-Dame, d'en assurer la pérennité et de maintenir à long terme les opérations du Parc et de ses partenaires, ainsi que les événements majeurs tels le Grand Prix du Canada.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont essentiels pour rétablir une alimentation électrique sécuritaire dans ce secteur et ainsi compléter la mise aux normes de l'ensemble du réseau électrique de l'île Notre-Dame. Un retard dans l'attribution de ce contrat pourrait compromettre l'échéancier de réalisation du projet en raison des délais de fabrication pour la fourniture des matériaux et équipements nécessaires à la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du comité exécutif 4 juin 2014

Fin des travaux Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Shahila - Ext MERALIE
Gestionnaire immobilier - EXTERNE

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Le : 2014-05-15



Dossier # : 1140701001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27e colloque annuel « Les Arts et la ville ». Montant estimé : 669,44 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27e colloque annuel «Les Arts et la ville». Montant estimé : 669,44 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 17:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140701001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27e colloque annuel « Les Arts et la ville ». Montant estimé : 669,44 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Organisation sans but lucratif fondée en 1987, le réseau Les Arts et la ville réunit les acteurs des scènes municipale et culturelle afin de soutenir, de promouvoir et de défendre le développement culturel et artistique local. Avec plus de 506 municipalités et 183 organisations culturelles membres qui représentent 75 % de la population au Québec, le réseau rassemble aujourd'hui plus de 3500 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0693 - 30 avril 2014 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et autoriser le paiement de la cotisation 2014 à Les Arts et la ville au montant de 11 497,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La réunion du conseil d'administration permet d'échanger et de discuter sur les valeurs, les principes et les engagements contenus dans la charte d'appartenance du réseau. Les participants sont invités à réfléchir ensemble, à exprimer leur point de vue, à témoigner de leur sentiment d'appartenance envers l'organisme Les Arts et la ville, contribuant ainsi à enrichir la démarche par des exemples de réalisations culturelles. Cette participation vise aussi à multiplier le soutien, la promotion et la défense de la culture dans toutes les régions du Québec et de la francophonie canadienne. L'organisme Les Arts et la ville nomme deux représentants de la Ville de Montréal au sein de son conseil d'administration, dont un élu et un fonctionnaire. Ces deux représentants de la Ville sont présentement Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design,

d'Espace pour la vie et du statut de la femme, et M. Paul Langlois, chef de division de l'Action culturelle et partenariats, au sein de la Direction de la culture et du patrimoine.

JUSTIFICATION

Puisqu'il s'agit d'une activité destinée aux élus et aux fonctionnaires municipaux, la participation de Mme Gauthier s'avère nécessaire pour favoriser de meilleurs échanges sur les pratiques et les préoccupations qui concernent le développement culturel au niveau local. Il s'agit d'un lieu d'information privilégié qui dote les élu-e-s responsables du dossier de la culture de réels outils pour les aider à mettre en valeur les programmes culturels et les artistes, et ce, dans le but de mieux servir la population de Montréal.

Dans le cadre de ce colloque annuel, Mme Gauthier présentera le dossier sur « l'Agenda 21 de la culture à Montréal ». Ce document de référence international en politiques culturelles est l'un des quatre piliers du développement durable, selon l'un des objectifs poursuivis par le secrétariat mondial de *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU). L'administration municipale accorde une place significative à la culture et au développement durable dans les différentes sphères d'activités afin de positionner Montréal comme une métropole culturelle et verte reconnue internationalement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
AF-Gén-Ville de Mtl / Budget régulier /Direction culture et patrimoine -Local /Act. culturelles- Dir et Adm. - À répartir / Frais de déplacement et d'hébergement / Non Admissible à la Loi 90 2101.0010000.101062.07201.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	669,44 \$

Un engagement de gestion (local) no QV 40701001 au montant de 669,44 \$ a été créé pour réserver la dépense à cette fin.

La dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable (Agenda 21).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suivre ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes ainsi que de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

- Développer des expertises pour les équipes municipales et les travailleurs culturels.
- Apporter une contribution importante au rayonnement et à la démocratisation culturelle au sein des municipalités.
- Comprendre le processus du développement de projet et de moyens technologiques permettant des réalisations culturelles significatives.
- Déterminer des alliances, des passerelles possibles entre le monde rural et les centres urbains afin de donner accès aux communautés à toute richesse artistique et culturelle qui émane de notre société.
- Le fait que les élus et fonctionnaires de partout puissent échanger est également propice à favoriser les canaux de communication entre les villes et les régions. Cela

contribue à accroître le rayonnement de Montréal, métropole culturelle dans tout le Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1143233003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum . Montant estimé : 1 751,45 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum - montant estimé : 1 751,45 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 06:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143233003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum . Montant estimé : 1 751,45 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le prestigieux Intelligent Community Forum (ICF) a reconnu la grande région métropolitaine de Montréal parmi les 21 métropoles intelligentes de l'édition 2014 (Smart 21) sur 400 candidatures retenues.

Le maire de Montréal a clairement exprimé sa volonté que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus de ce domaine, à l'instar de New York, Lyon, Barcelone ou Amsterdam. Pour y arriver, Montréal va définir sa stratégie « Montréal, ville intelligente et numérique 2014 ».

Pour ce faire, le comité exécutif a autorisé la création du Bureau de la Ville intelligente et numérique qui aura comme mandat de définir cette stratégie d'ici la fin de l'année courante.

En marge de ce travail en cours, plusieurs grands rendez-vous internationaux portant sur les villes intelligentes se tiennent aux quatre coins du globe. Afin de positionner dès maintenant Montréal parmi les villes les plus ambitieuses dans ce domaine, on peut retenir quelques événements de grande importance qui auront lieu prochainement sur le continent nord-américain dont le Summit 14 organisé par l'Intelligent Community Forum (ICF) est l'un des plus reconnus. Montréal se doit d'y assister.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, à New York, afin d'assister les 4, 5 et 6 juin 2014 au Summit 14 du Intelligent Community Forum (ICF), incluant le Master Class, le Top7 Intelligent Communities Reception, le 2014 Summit Plenary et le Intelligent Community Awards Dinner.

Entres autres présentations : Master Class 2014: les changements que les TIC apportent aux décisions d'implantation des entreprises pour les moyennes et grandes villes dans les

décennies à venir; est-ce que votre ville a vraiment besoin d'un réseau Gigabit?; présentations de chacun des Top7.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100000-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000	1 751,45 \$
AF-Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Direction - Cabinet du directeur général - Conseil et soutien aux instances politiques - Frais de déplacement et d'hébergement - Non admissible à la loi 90	
Engagement de gestion: 140522HC1- Harout Chitilian	
Total des dépenses	1 751,45 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1144302002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Montant estimé : 1 338,60 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017 - montant estimé : 1 338,60 \$;
2. d'accorder une avance de fonds au montant de 1 338,60 \$
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 17:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144302002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Montant estimé : 1 338,60 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens à travers la région. Coalition binationale de plus de 100 municipalités présentes dans deux provinces canadiennes et dans huit états américains, l'Alliance travaille activement auprès du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et tribaux et des Premières nations, d'états et auprès d'autres intéressés.

La Ville de Montréal est membre de l'Alliance depuis 2006 et participe à plusieurs de ses initiatives, notamment le programme Villes VERDD « Villes en route vers un développement durable » qui met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région vers un avenir plus durable et les consultations sur les projets pipeliniers traversant les zones des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La Ville de Montréal a travaillé étroitement avec l'Alliance sur le positionnement des municipalités dans le dossier d'inversion de la canalisation 9B de la compagnie Enbridge présenté à l'Office national de l'énergie du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0411 - 15 janvier 2014 - Autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à

la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent.

CE13 0823 - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 19 au 21 juin 2013, de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration et au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Marquette, dans l'état du Michigan (États-Unis).

CE12 0684 - 9 mai 2012 - Autoriser le déplacement de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, à Québec, du 26 au 28 juin 2012, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

CE11 1957 - 30 novembre 2011 - Autoriser une dépense estimée à 1 607,16 \$, relative au déplacement de monsieur Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Chicago du 2 au 3 décembre 2011.

DESCRIPTION

Rencontre des membres du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) à Thunder Bay en Ontario du 18 au 20 juin 2014. Ce congrès est une opportunité de rencontrer divers représentants et maires de plusieurs villes et permet d'échanger sur divers sujets préoccupants de l'environnement et des enjeux qui affectent la région et des solutions qui assureront la protection, la restauration et la promotion de l'incalculable ressource que constitue le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent où vivent 40 millions de citoyens.

Chaque année, l'Assemblée annuelle et congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent rassemble des représentants des municipalités, des états, des provinces et des gouvernements fédéraux, des citoyens engagés et plusieurs autres intervenants.

JUSTIFICATION

Le 4 décembre dernier, le maire de Montréal a désigné madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, pour le représenter et agir en son nom auprès du conseil d'administration l'AVGLSL La Ville étant membre de l'exécutif de cette association, madame Rouleau représente le maire à toutes les réunions du comité exécutif ainsi qu'à toutes les assemblées générales. Trois à quatre rencontres ont lieu par année dans une ville différente des deux côtés de la frontière et monsieur Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement accompagne l'élue responsable du dossier et assure les suivis administratifs tandis que le Service des affaires institutionnelles assure le suivi avec le bureau montréalais qui coordonne les activités de l'Alliance, dans la menée des dossiers de nature gouvernementale.

L'Alliance a exprimé le souhait que le maire de Montréal soit nommé secrétaire-trésorier à partir du prochain conseil d'administration qui aura lieu le 18 juin prochain à Thunder Bay, Ontario. À l'instar du système électif de la Fédération canadienne des municipalités, ce poste d'une durée d'un an mène à la vice-présidence en 2015 et à la présidence de l'Alliance en 2016, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 à Montréal. Le président actuel de l'Alliance est le maire de Thunder Bay, monsieur Keith Hobbs, et le vice-président est le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume.

Compte tenu que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un forum original qui regroupe des représentants à la fois, canadiens et américains. Par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'Alliance assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde;

Compte tenu des enjeux importants qui concernent cet « espace géopolitique municipal », tels le transport des matières dangereuses, les niveaux d'eau, les espèces envahissantes, le transport maritime dans le Saint-Laurent, le développement durable, entre autres;

Compte tenu l'importance grandissante de ces dossiers pour la métropole et la volonté du maire de Montréal de jouer un rôle de premier plan à cet égard;

Il est recommandé d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Madame Rouleau assurera la représentation de la Ville et le maire de Montréal sera présent lors de la rencontre semestrielle du Conseil d'administration en décembre 2016 ainsi qu'à l'assemblée annuelle de juin 2017 qui se tiendront à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.	1338.60 \$
Total des dépenses	1338.60 \$

Accorder une avance de fonds au montant de \$ 1338.60.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est l'occasion pour Montréal de participer aux décisions concernant les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse à la clôture de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-23

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1142678007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :
DE demander au conseil d'agglomération :

DE nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-05-05 16:06

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement intérimaire
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142678007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération désire procéder à la nomination de membres pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution en ce sens et la soumettre au conseil d'agglomération pour considération et adoption.

Le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes précédemment :

CA14 210063 - Nommer un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA13 210439 - 3 décembre 2013 - Nommer deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA12 210514 - 4 décembre 2012 - Remplacement d'un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA09 210480 - 1^{er} décembre 2009 - Nommer deux membres du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA04 210225 - 4 mai 2004 - Mandater le Centre local de développement de Verdun comme CLD sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour déposer pour approbation une recommandation concernant la représentation au conseil d'administration du CLD;

CA03 210091 - 1^{er} avril 2003 - Mandater le CLD en tant qu'organisme sur le territoire de l'arrondissement de Verdun pour soutenir le développement économique local et pour offrir les services de soutien à l'entrepreneuriat;

Protocoles d'entente entre la Ville, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et selon le cas, le Centre local de développement Anjou/Montréal-Nord, le Centre local

de développement LaSalle, Le Centre local de développement Les 3 Monts (Mont-Royal/Outremont/Westmount), le Centre local de développement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0112 - 27 février 2014 - Nomination de madame Marie-Eve Brunet au conseil de développement local (CLD) de Verdun;

CG14 0034 - 30 janvier 2014 - Nommer monsieur Pierre L'Heureux et madame Francine Lefebvre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG12 0091 - 22 mars 2012 - Remplacement de monsieur Gilles Baril, membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, par madame Louise Hébert;

CG10 0467 - 16 décembre 2010 - Remplacement de madame Nicole Lemire, membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, par madame Annick Diop;

CG10 0056 - 4 février 2010 - Nominations de madame Ginette Marotte et monsieur Alain Tassé au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG06 0134 - 30 mars 2006 - Nominations de messieurs André Desmarais et Jacques Gendron au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun (CLD);

CG06 0086 - 2 février 2006 - Nommer madame Josée Lavigueur et monsieur Alain Tassé pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun à compter du 1^{er} janvier 2006;

DESCRIPTION

Le CLD a modifié ses règlements généraux portant ainsi le nombre des membres à 9. Il est donc opportun de procéder à la nomination de trois nouveaux membres, soient mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

JUSTIFICATION

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Développement économique , Direction (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel DAIGNEAULT
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-25

Caroline FISETTE
Directrice
du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1141179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Il est recommandé d'approuver la nomination de madame Maria Tutino, mairesse la la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre votant du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-16 13:04

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 février dernier, le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé a résolu de nommer la mairesse, madame Maria Tutino, comme membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île et de transmettre une copie de cette résolution au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'agglomération d'approuver cette nomination pour siéger au conseil d'administration du CLD de l'Ouest-de-l'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2014-02-045 (11 février 2014) Nomination de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, madame Maria Tutino, à titre d'élu, comme membre votant au conseil d'administration du CLD de l'Ouest-de-l'Île et transmission d'une copie de la présente résolution au Centre CLD de l'Ouest-de-l'Île, aux instances qui en font partie, à la Ville de Montréal et au conseil d'agglomération.
CG13 0328 (29 août 2013) Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

DESCRIPTION

Approuver la nomination de madame Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, au sein du conseil d'administration du CLD de l'Ouest-de-l'Île.

JUSTIFICATION

Les centres locaux de développement relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (réf. : Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., 2004 ch. 29, art 19, 11°c)).
La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

(L.R.Q., c M-30.01) (loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal notamment sur le développement économique local et les CLD. En vertu de la Loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes. Le 29 août 2013, le conseil d'agglomération approuvait le projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD de l'Ouest-de-l'Île.

Conformément à l'article 94 de la loi sur le MDEIE, « le conseil d'administration d'un centre local de développement comprend des élus municipaux, des personnes issues notamment du milieu des affaires et de l'économie sociale ainsi que, sans droit de vote, le député de l'Assemblée nationale de toute circonscription sur le territoire de laquelle le centre local de développement a compétence. Le conseil comprend également, sans droit de vote, les personnes suivantes :

1° le responsable du centre local de développement;

2° le directeur d'un centre local d'emploi ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-09

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :**Approuvé le :** 2014-05-16



Dossier # : 1142402002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec - mandat d'une durée maximale de deux ans.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

De recommander au ministre de la Sécurité publique de nomme Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec, mandat d'une durée maximale de deux ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-13 13:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142402002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec - mandat d'une durée maximale de deux ans.

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, le gouvernement du Québec créait le Conseil permanent sur les services policiers au Québec dont les fonctions et pouvoirs sont:

- de conseiller le ministre de la sécurité publique sur toute question relative aux services policiers du Québec ainsi que sur toute question que celui-ci lui soumet;
- de donner des avis au ministre entre autres, sur:
 - l'orientation des services policiers en fonction des priorités du domaine, notamment l'évolution, l'organisation, la distribution de ces services et les moyens de mieux les harmoniser;
 - les coûts des services policiers au Québec
 - l'évolution et l'adaptation des services policiers au Québec face aux besoins en émergence, aux réalités nouvelles et aux standards de qualité;
 - les problématiques des services policiers eu égard aux besoins prioritaires de la population;

Ce conseil permanent est composé de 19 membres, dont 15 ont droit de vote aux assemblées, lesquels sont issus des catégories suivantes: élus municipaux, services policiers et syndicats représentant les policiers.

Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés par le ministre de la Sécurité publique, sur recommandation et après consultation des organisations représentatives du milieu. À ce sujet, la direction du Service de police de la Ville de Montréal est représentée par M. Bruno Pasquini, directeur adjoint, chef de la Direction des opérations, Gendarmerie/enquêtes, et membre votant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0048 - 28 février 2013 - Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois, membre du comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec.

CG12 0308 - 23 août 2012 - Recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel, membre du comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec

CG10 0123 -25 mars 2010 - Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Claude Trudel, membre du comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

DESCRIPTION

Le 18 novembre 2013, Madame Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif a été nommée Présidente de la Commission de la sécurité publique. Il est donc recommandé aux autorités du Comité exécutif, Conseil municipal et du Conseil d'agglomération de la désigner à titre de membre votant représentant la Ville de Montréal au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec. La durée du mandat étant d'un maximum de deux ans.

JUSTIFICATION

Conformément aux articles 303.5 et 303.8 de la Loi sur la police, la Ville de Montréal doit désigner un représentant pour siéger sur le Conseil des services policiers du Québec pour un mandat d'une durée de deux ans

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine CHOMETON
Chef de section / soutien général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-07

Sylvain LEMAY
Assistant-directeur, Chef de cabinet du
directeur du service de police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2014-05-13

CE : 30.009

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141299003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. »

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2014-05-23 16:02

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141299003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

CONTENU

CONTEXTE

L'offre de service en soccer dans l'arrondissement est assurée depuis 1996 par le Club de soccer St-Donat (devenu Soccer MHM en 2010). Un important roulement des membres au sein du conseil d'administration a provoqué une instabilité qui a affecté le fonctionnement du club au point où l'organisme a été sans convention de partenariat avec l'arrondissement pendant une période de 16 mois. La situation s'étant quelque peu rétablie, l'arrondissement et le club ont conclu une nouvelle entente qui a pris fin à la fin de l'année 2012. L'année 2013 a été marquée par de nouvelles difficultés administratives au sein de l'organisme, des difficultés suffisamment importantes pour que le club soit expulsé de l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC), organisme de régie du soccer sur le territoire de l'ex-ville Ville de Montréal. Sans cette reconnaissance, le club ne pouvait plus offrir d'activités de soccer et il nous fallait trouver une alternative pour pouvoir offrir des activités de soccer aux jeunes de l'arrondissement.

En octobre 2013, la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) a approché les responsables de l'Association du centre Pierre-Charbonneau pour vérifier leur intérêt à assurer l'encadrement administratif et financier d'un groupe de bénévoles qui avaient pris en mains la relance des activités de soccer dans l'arrondissement. Cette nouvelle façon de faire s'est avérée l'option la plus rapide pour remettre sur pied un nouveau club (Soccer CPC) auquel les jeunes de l'arrondissement pourraient s'inscrire plutôt que de s'inscrire dans un club hors arrondissement. Au fil du temps, des divergences d'opinions sur les mécanismes de contrôle à mettre en place ont créé des difficultés entre les deux groupes et malgré le soutien de la DSLDS et de l'ARSC, il a fallu encore une fois trouver une nouvelle façon de gérer les activités de soccer jusqu'à la création d'une nouvelle entité qui pourra faire une demande d'adhésion comme club auprès de la Fédération québécoise de soccer en vue de la saison 2014-2015.

Ce dossier est donc nécessaire pour mettre en place une nouvelle structure administrative pour l'offre de service en soccer dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Pour assurer la poursuite de l'offre de service de soccer pour la saison 2014, la Division des sports, des loisirs et du développement social prévoit dépenser en frais d'activités, non prévus au budget 2014, les revenus des activités de soccer encadrées et supervisées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La réalisation de cette programmation en soccer requiert un premier engagement des dépenses non prévues dans le budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'ordre de 119 894,20 \$.

JUSTIFICATION

L'autorisation du conseil d'arrondissement permettra de maintenir le service à la population, c'est-à-dire à plus de 900 participants de différents groupes d'âge, de pratiquer le soccer en 2014. Sans cette autorisation, les joueurs présentement inscrits au club de l'arrondissement seront libérés et pourront se joindre sans contrainte à des clubs hors arrondissement compromettant à plus long terme le bassin de joueurs désirant s'inscrire dans notre arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus réalisés à ce jour sont de 119 894,20 \$ et ne sont pas prévus au budget 2014. Ainsi, nous demandons d'augmenter la dotation du budget des revenus et des dépenses de la Division pour un montant qui n'excédera pas le montant des revenus, comme suit :

Revenus :	2014
2414-0010000-302126-07167-44102-000000-0000-000000-016043-000000-00000 <i>MHM - SLDS / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Inscriptions et abonnements</i>	110 594,20 \$
2414-0010000-302126-07167-44403-000000-0000-000000-016043-000000-00000 <i>MHM - SLDS / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Revenus publicitaires et commandites</i>	9 300,00 \$
Dépenses :	
2414-0010000-302126-07167-54590-000000-0000-000000-016043-000000-00000 <i>MHM - SLDS / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Autres services techniques</i>	119 894,20 \$

Les écritures et virements budgétaires seront effectués à la suite de l'approbation du dossier par le comité exécutif.

La ventilation des coûts par rubrique de dépense n'est pas arrêtée pour l'instant; des clefs comptables pertinentes seront créées au besoin et le budget sera réparti lorsque ces informations seront disponibles.

D'autres revenus d'inscription et de commandites seront également perçus d'ici le début des activités sur les terrains. Un dossier décisionnel sera soumis à l'attention des instances pour

permettre l'ajustement de la dotation de l'arrondissement en fonction de ces revenus additionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où cette autorisation est refusée, la population sera privée d'une offre de service importante en 2014. Plus de 900 jeunes ne pourront participer aux activités de soccer dans l'arrondissement. De plus, les activités de soccer prévues pour la saison automne-hiver pourraient également compromises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La publicité concernant les périodes d'inscription pour la saison estivale a déjà été largement diffusée, tant dans les journaux locaux, sur le site Internet du club et par un dépliant distribué dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un agent de développement du quartier Hochelaga-Maisonneuve supervisera le travail du comité de bénévoles et du personnel engagé pour assurer la coordination des opérations et veillera sur la gestion des ressources financières. Un dossier subséquent sera présenté de nouveau suite à l'encaissement des revenus d'inscription afin d'augmenter les budgets revenus et dépenses.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SAVARD

ENDOSSÉ PAR

Renaud COTÉ

Le : 2014-05-05

C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>

Directeur culture sports loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Tél : 514-872-7791

Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1140443012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-05-23 13:39

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140443012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement émet des factures à des citoyens ou des compagnies lorsque ceux-ci occasionnent des dommages aux arbres sur le domaine public ou provoquent leur abattage. Ces dommages ou abattages peuvent provenir d'événements accidentels ou de projets de construction approuvés par l'arrondissement. Les factures émises permettent de récupérer les frais occasionnés pour les travaux d'élagage ou d'abattage ainsi que de récupérer la valeur des arbres endommagés ou abattus. En date du 4 mars 2014, le montant des factures émises s'élevait à 14 720,75 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification de la dotation de l'arrondissement est requise afin de verser aux comptes de dépenses les revenus obtenus suite aux factures émises.

JUSTIFICATION

L'ajustement de la dotation de l'arrondissement permettra de verser aux comptes de dépenses de l'arrondissement la somme de 14 720,75 \$ qui servira notamment à planter de nouveaux arbres pour remplacer ceux qui ont été abattus et pour compenser pour les dépenses occasionnées lors des travaux d'élagage ou d'abattage. Ces sommes n'étaient pas prévues au budget de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus ont été comptabilisés au compte suivant:
2424-0010000-303716-07163-44603-012305

Le budget de dépense pour l'achat des arbres sera comptabilisé au compte suivant:

2424-0010000-303716-07163-56509-000000-000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation d'arbres permettra de maintenir le couvert arborescent de l'arrondissement et contribuera à éviter la constitution d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
Chef de division horticulture et parcs

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-04-03

CE : 30.012

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013
2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143570005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises.

Autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-23 07:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143570005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a pris plusieurs initiatives dans les dernières années en vue de renforcer les valeurs organisationnelles qui lui sont prioritaires soit l'intégrité, la loyauté et le respect chez ses fonctionnaires et dans les relations avec ses partenaires et fournisseurs. Pour ce faire, elle a mis en place plusieurs outils dont une "ligne éthique" permettant de recueillir des signalements et des dénonciations. Dans un premier temps , le vérificateur général fut mandaté , le 27 avril 2009, pour mettre sur pied cette ligne éthique, qui fut par la suite transférée au Service du contrôleur général, nouvellement créé. Plus récemment, divers événements ont amené l'Administration de la Ville de Montréal à vouloir améliorer la surveillance des processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville, ou par toute personne morale qui lui est liée, afin de renforcer l'intégrité municipale par la prévention et de la détection de systèmes frauduleux tant chez ses employés qu'avec toute personne morale avec qui l'organisation transige. À cet effet, un projet de Loi a été rédigé et déposé portant sur le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0293 (27 avril 2009) – Mandater le vérificateur général afin qu'il mette en place une ligne éthique.

CM10 0949 (14 décembre 2010) - Autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique ainsi que les ressources humaines et financières qui y sont associées, du Bureau du vérificateur général (BVG) vers le Service du contrôleur général (SCG).

CM14 0103 (24 février 2014) - Nomination de l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé de transférer la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général afin que ce dernier dispose de tous les outils nécessaires à la réalisation de son mandat.

JUSTIFICATION

Une ligne éthique ou de dénonciation vise principalement à signaler des actes répréhensibles ou anormaux afin d'effectuer une enquête, de déterminer le bien-fondé d'un signalement, d'apporter les correctifs nécessaires, de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi et d'assurer un suivi auprès du dénonciateur tout en protégeant son anonymat.

Compte tenu du mandat conféré à l'inspecteur général dans le projet de Loi no 73 *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* et faisant suite à la volonté de l'Administration de transférer la ligne éthique à une entité indépendante relevant du conseil municipal, le présent sommaire décisionnel vise à transférer la ligne éthique de la Direction générale -Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général.

Par ailleurs, certains organismes associés à la ville ont manifesté la volonté de s'intégrer à la ligne éthique en vue d'en faire un point unique d'entrée, ce qui est plus efficace et diminue la confusion chez les plaignants. Le mode de fonctionnement de la ligne éthique devra éventuellement être révisé pour assurer la prise en charge d'un nombre potentiellement important de nouveaux utilisateurs et ce, à l'intérieur des ressources allouées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le directeur général est mandaté pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises pour la gestion de la ligne éthique.

Par ailleurs, il est à mentionner que l'entente contractuelle annuelle avec la firme Clearview sera maintenue aux mêmes conditions en attente d'une réévaluation des besoins opérationnels et mode de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite au transfert de l'activité et une fois les ressources en place, un plan de communication sera développé et déployé à la fin de l'été 2014. Ce plan visera, entre autre, à promouvoir la nouvelle ligne, à informer les citoyens, les élus, les employés, les fournisseurs et les organismes des pouvoirs particuliers octroyés au Bureau de l'inspecteur général par le Gouvernement du Québec. Le plan rassurera aussi toute personne déposant un signalement à l'égard de sa confidentialité, des mesures de protection prises et de la protection contre toutes mesure de représailles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

CE : 30.015

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-20 12:36

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la

délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0429 - 26 septembre 2013 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 4A datée du 15 juillet 2013 en remplacement de l'annexe B révision 3 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);
CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG10 0085 - 25 février 2010 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 2, de l'annexe B révision 3 et de l'annexe C révision 2 datées du 16 juin 2009 en remplacement de l'annexe A révision 1, de l'annexe B révision 2 et de l'annexe C révision 1 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG08 0660 - 18 décembre 2008 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 1, l'annexe B révision 2 et l'annexe C révision 1 datées du 19 juin 2008 en remplacement de l'annexe A, de l'annexe B révision 1 et de l'annexe C du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG08 0041 - 31 janvier 2008 - Adoption de l'annexe B révision 1 datée du 22 février 2007 en remplacement de l'annexe B du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

A. Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées (annexe B)

L'annexe B « révision 5 » datée du 16 décembre 2013, insérée en pièce jointe, reflète les modifications énoncées ci-dessous et remplacera l'annexe B « révision 4A » en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002.

Ajout de 4 éléments de compétence d'agglomération non délégués à une municipalité liée:

Les éléments de compétence d'agglomération suivants sont ajoutés à la liste puisque, suite au transfert du personnel de l'usine de filtration de Dorval à Montréal, l'entretien de ces stations de pompage d'eaux usées relevant de l'agglomération, est assumé par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) depuis le 1er janvier 2014:

1. Station de pompage Saint-Charles (#1 de Dorval) située au 96, avenue Saint-Charles (réf. #50 de l'annexe B, rév.5)
Usage: station de pompage (égout);
2. Station de pompage Dawson (#2 de Dorval) située au 775, avenue Dawson (réf. #51 de

l'annexe B, rév.5)

Usage: station de pompage (égout);

3. Station de pompage Neptune (#4 de Dorval) située au 2090, rue Bord-du-Lac (réf. #52 de l'annexe B, rév.5)

Usage: station de pompage (égout);

4. Station de pompage Thorncrest Circle (#7 de Dorval) située au 1480, avenue Dawson (réf. #53 de l'annexe B, rév.5)

Usage: station de pompage (égout);

B. Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération (annexe D)

Les équipements et les tarifs qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002 sont les mêmes que ceux du règlement sur les tarifs de 2010. La nouvelle grille proposée par le comité technique tient compte d'une indexation de l'IPC de la région de Montréal pour les années 2011 à 2014. Il est en conséquence requis d'adopter l'annexe D « révision 1 » datée du 15 avril 2014, telle qu'insérée en pièce jointe, afin de refléter les usages et les prix du marché.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2014.

JUSTIFICATION

La révision des annexes B et D du règlement de délégation RCG 05-002, telle que recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération et permet d'uniformiser les montants à rembourser aux municipalités pour l'utilisation des équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, incluant les coûts pour les équipements et véhicules utilisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :

Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :

Ville de Pointe-Claire , Direction (Daniel MCDUFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-08

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SÉGUIN
Directeur

Approuvé le : 2014-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-05-16



Dossier # : 1144240001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Il est recommandé :

1. de donner un avis de motion annonçant qu'un règlement autorisant l'occupation du domaine public relativement à l'implantation d'une conduite de gaz naturel souterraine dans le parc-nature du Bois-de-Liesse sera adopté;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel souterraine dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-21 09:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1144240001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit procéder à des travaux de réfection du tablier du pont Bisson de l'autoroute A-13 situé au-dessus de la rivière des Prairies. Une conduite de gaz haute pression, desservant l'île de Montréal, est fixée sous le tablier de ce pont. Afin que le MTQ puisse réaliser ses travaux, celui-ci a demandé à Gaz Métro de retirer et de déplacer sa conduite actuellement suspendue à la dalle du pont.

Conséquemment, Gaz Métro propose de localiser la conduite en forage directionnel sous la rivière des Prairies, à l'est du pont Bisson et de l'autoroute 13. Ce projet a été approuvé par la Régie de l'Énergie, le 5 août 2013. Dans sa partie terrestre, la nouvelle conduite sera située à la limite ouest du lot 1 898 888 appartenant à la Ville de Montréal dans le parc-nature du Bois-de-Liesse (voir pièces jointes). Gaz Métro possède déjà une servitude sur une partie du lot 1 898 888, créée aux termes des actes signés et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 3 526 895 et 3 577 267. Cette servitude entre Gaz Métro et la Communauté urbaine de Montréal, signée le 23 octobre 1984, ne correspond toutefois plus au nouveau tracé proposé.

Gaz Métro doit obtenir l'ensemble des approbations afin de débiter les travaux le plus tôt possible en 2014. À cet effet, afin d'accélérer les démarches, en décembre 2013, Gaz Métro a transmis à la Direction des grands parcs et du verdissement (aujourd'hui Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR)) une option de servitude pour lui permettre de débiter les travaux rapidement; la servitude légale complète devant être établie une fois les travaux terminés.

Le parc-nature du Bois-de-Liesse fait partie de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand. Or, depuis l'adoption du décret gouvernemental 1229-2005, le 8 décembre 2005, pris en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les immeubles municipaux localisés dans les écoterritoires et considérés immeubles d'intérêt collectif, ne peuvent être aliénés. Pour être aliéné, un tel immeuble doit faire l'objet d'un règlement modifiant l'annexe du Décret, afin de l'exclure de l'écoterritoire concerné. Ce règlement doit être adopté par le Conseil d'agglomération et approuvé par le

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Pour accélérer les démarches, Gaz Métro a donc demandé à l'agglomération de procéder plutôt à l'adoption d'un règlement autorisant l'occupation du domaine public relativement à l'implantation de cette conduite de gaz naturel souterraine dans le parc-nature du Bois-de-Liesse. Il importe de préciser que les conditions prévues à la clause 1 de l'entente annexée au règlement 14-016 intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz» ne s'appliquent pas en l'espèce puisqu'il s'agit de travaux effectués à la demande du MTQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet de règlement élaboré vise d'abord à permettre à Gaz Métro d'occuper, de façon permanente, une partie du lot 1 898 888 dans le parc-nature du Bois-de-Liesse.

Les emplacements permanents sont deux parties souterraines :

- un corridor linéaire de 1 906 mètres carrés situé entre la rivière des Prairies et le boulevard Gouin, à la limite ouest du lot 1 898 888 dans le parc-nature du Bois-de-Liesse (voir plan de l'occupation du domaine public, parcelle « A » en pièces jointes);
- un lit d'anodes et ses composantes d'une superficie de 197 mètres carrés sous le stationnement existant du parc-nature du Bois-de-Liesse (voir plan de l'occupation du domaine public, parcelle « A » en pièces jointes).

Les droits et obligations de Gaz Métro pour l'occupation permanente d'une partie du lot 1 898 888 sont décrits à l'entente à être signée par la Ville de Montréal Gaz Métro à l'annexe 1 du règlement (voir intervention de la Direction des affaires civiles - Droit contractuel). Par cette permission, Gaz Métro aura donc le droit d'effectuer les travaux de réparation, d'entretien et de remplacement de ses équipements. Gaz Métro devra entretenir et maintenir ses équipements en bon état, lesquels devront être étanches et sécuritaires pour l'environnement. Quant à la Ville de Montréal, elle pourra continuer d'effectuer les travaux réguliers d'entretien de ses aménagements dans le parc-nature.

Le projet de règlement précise également que Gaz Métro est autorisée à occuper, de manière temporaire, une partie du lot 1 898 888 aux fins de l'exécution des travaux d'installation de la conduite de gaz naturel souterraine et du lit d'anodes. Pour les travaux d'implantation de la conduite de gaz souterraine, la zone des travaux est limitée aux parcelles « A », « B » et « C » tel qu'indiqué sur le plan d'occupation du domaine public en pièces jointes. Les conditions d'occupation temporaire du terrain sont établies dans une entente à être signée par la Ville de Montréal et Gaz Métro à l'annexe 2 du projet de règlement (voir intervention de la Direction des affaires civiles - Droit contractuel). L'entente entrera en vigueur au moment de l'adoption du règlement et prendra fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées. La durée des travaux prévue par Gaz métro est d'environ trois mois.

JUSTIFICATION

Compte tenu des délais impartis à ce projet, afin de permettre à Gaz Métro de débiter les travaux en août 2014 et pour permettre au MTQ d'entreprendre la réfection du pont Bisson en 2015, il y a donc lieu que la Ville adopte le règlement autorisant Gaz Métro à occuper de

façon permanente et temporaire (dans une période donnée) une partie du lot 1 898 888 dans le parc-nature du Bois-de-Liesse.

La partie de terrain occupée en permanence par Gaz Métro a très peu d'impact sur le parc-nature. Elle se trouve en bordure du chemin d'accès au parc et est implantée à 40 mètres sous le lit de la rivière des Prairies. La Ville de Montréal pourra donc continuer ses activités d'entretien régulier du chemin d'accès, du stationnement, des sentiers ainsi que des milieux naturels (plantation, éradication, élagage, etc.).

Une compensation est demandée à Gaz Métro pour la perte de revenus nets (2 500 \$) liée à la gestion et l'exploitation du stationnement du secteur de la Péninsule dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ainsi que pour la perte de revenus relativement à la diminution de l'achalandage du stationnement de la maison Pitfield. Un montant compensatoire de 8 400 \$ est aussi demandé à Gaz Métro pour les inconvénients qu'occasionneront les travaux notamment quant à la suspension des activités offertes aux usagers par le partenaire du SGPVMR, le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUÊPE). Enfin, un tarif annuel de 11, 040.75\$ (indexé annuellement) est demandé à Gaz Métro pour l'occupation permanente de la conduite de gaz naturel souterraine d'une superficie de 2 103 mètres carrés sur une partie du lot 1 898 888 dans le parc-nature du Bois-de-Liesse.

Lorsque les travaux seront complétés, Gaz Métro remettra à leur état d'origine l'ensemble des lieux occupés pendant les travaux. Le cas échéant, les milieux naturels seront restaurés, afin que ceux-ci reprennent les caractéristiques floristiques actuelles. Le plan de restauration devra être approuvé par le SGPVMR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des mesures d'atténuation des impacts sur le milieu naturel de ce projet a été intégré à l'entente entre la Ville de Montréal et Gaz Métro de manière à assurer une protection accrue de l'environnement conformément au plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Pour toute la durée des travaux, un surveillant des travaux de Gaz Métro sera en tout temps sur le site du chantier pour s'assurer que les clauses environnementales du protocole soient respectées. Un comité de coordination sera aussi créé pour toute la durée des travaux. Ce comité sera composé d'un représentant de Gaz Métro et d'un représentant du SGPVMR. Avant le début des travaux, Gaz Métro devra installer des clôtures pour protéger le milieu humide à proximité des zones de travaux. Pour minimiser les impacts du bruit sur la faune ailée, Gaz Métro recouvrira d'une toile les clôtures ceinturant le chantier. Il devra prendre les mesures nécessaires pour limiter l'orniérage et la compaction des sols.

Gaz Métro a l'obligation de protéger les arbres et arbustes susceptibles d'être affectés par les travaux jusqu'à la fin du chantier. À moins de 21 jours avant le début des travaux, une rencontre du Comité de coordination devra être tenue à l'intérieur de la zone de travaux afin de prendre connaissance du secteur où les arbres et arbustes sont susceptibles d'être affectés par les travaux. S'il était nécessaire d'abattre des arbres et des arbustes, 15 jours avant le début des travaux, Gaz Métro devra déposer au SGPVMR le plan d'abattage pour approbation. Pour le remplacement des arbres et arbustes ayant été affectés, Gaz Métro devra compenser la biomasse perdue et ce, afin de respecter le plan d'action de développement durable 2010-2015 visant l'augmentation de la canopée sur le territoire

montréalais. Le plan d'abattage ayant été transmis, le SGPVMR pourra calculer, à l'aide d'un logiciel spécifique à cette fin, le nombre et les espèces d'arbres et arbustes à planter pour compenser cette perte de biomasse. Ce calcul sera remis à Gaz Métro lors de l'approbation du plan d'abattage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, Gaz Métro ne pourra pas débiter ses travaux pour déplacer sa conduite de gaz haute pression sous le pont Bisson servant à alimenter l'île de Montréal. Ce déplacement a été rendu nécessaire à cause des travaux de réfection du tablier du pont Bisson qui seront entamés en 2014 par le ministère des Transports.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement autorisant l'occupation du domaine public - 21 août 2014
Signature de l'entente - semaine du 26 août 2014
Début des travaux - semaine du 26 août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Catherine DELISLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Véronique ANGERS
c/s développement et partenariats - grands parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514-868-3883
Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1143741001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

À l'assemblée du 2014, il est résolu :

De déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan

d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2014-04-22 10:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur principal et Avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1143741001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le conseil de la ville exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les conseils d'arrondissement le 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Le 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération adoptait une nouvelle résolution à cet effet, de manière à tenir compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19).

La résolution du 27 novembre 2008 (CG08 0599) prévoit la délégation de certains droits, pouvoirs et obligations pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il en est de même pour la résolution similaire du conseil de la ville (CM08 1019).

À nouveau, pour les années 2010 et 2011, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion prévalant depuis 2006 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079, CG10 0205, CM10 0952 et CG10 0459).

Pour l'année 2012, une résolution du conseil de la ville a été adoptée pour prolonger la durée de la délégation au 31 décembre 2012 (CM11 1032).

Quant à la résolution similaire du conseil d'agglomération, le sommaire décisionnel (1114235001) proposait également de prolonger la durée de la délégation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012, mais lors de l'adoption au conseil d'agglomération, une modification a été apportée à la proposition, laquelle modification a eu pour effet de limiter la prolongation de la durée de la délégation au 30 juin 2012 seulement (CM11 0979 et CG11 0458). Un nouveau sommaire décisionnel (1124235001) a donc été préparé au printemps 2012 afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 décembre 2012 (CM12 0372 et CG12 0155).

Pour les années 2013 et 2014, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion jusqu'au 30 juin 2013 (CM12 1112, CM12 1085 et CG12 0491), puis ensuite jusqu'au 30 juin 2014 (CM13 0593, CM13 0550 et CG13 0244).

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des opérations selon les mêmes modalités, la résolution du conseil d'agglomération ainsi que la résolution similaire du conseil de la ville doivent être adoptées pour prolonger la durée de la délégation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CG07-0412 et CM07-0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 30 juin 2014.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet d'accepter la délégation des compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2015 :

Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Les compétences qui s'avèreraient ainsi déléguées sont les mêmes que celles qui étaient visées par les résolutions au même effet, applicables pour l'année 2009 (résolutions CM08 1019 et CG08 0599), pour l'année 2010 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079 et CG10 0205), pour l'année 2011 (CM10 0952 et CG10 0459), pour l'année 2012 (CM11 0979, CG11 0458, CM12 0372 et CG12 0155), pour les six premiers mois de l'année 2013 (CM12 1085, CG 12 0491 et CM12 1112) ainsi que du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (CM13 0593, CG13 0244 et CM13 0550).

JUSTIFICATION

Cette modification est justifiée pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 30 juin 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction (Sylvain DANSEREAU)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction (Marc BLANCHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-07

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles



Dossier # : 1143741002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

À l'assemblée du 2014, il est résolu :

D'accepter la délégation, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2014, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan

d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2014-04-22 10:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur principal et Avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

IDENTIFICATION**Dossier # :1143741002**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le conseil de la ville exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les conseils d'arrondissement au 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Le 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération adoptait une nouvelle résolution à cet effet, de manière à tenir compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19).

La résolution du 27 novembre 2008 (CG08 0599) prévoit la délégation de certains droits, pouvoirs et obligations pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il en est de même pour la résolution similaire du conseil de la ville (CM08 1019).

À nouveau, pour les années 2010 et 2011, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion prévalant depuis 2006 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079, CG10 0205, CM10 0952 et CG10 0459).

Pour l'année 2012, une résolution du conseil de la ville a été adoptée pour prolonger la durée de la délégation au 31 décembre 2012 (CM11 1032).

Quant à la résolution similaire du conseil d'agglomération, le sommaire décisionnel (1114235001) proposait également de prolonger la durée de la délégation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012, mais lors de l'adoption au conseil d'agglomération, une modification a été apportée à la proposition, laquelle a eu pour effet de limiter la prolongation de la durée de la délégation au 30 juin 2012 seulement (CM11 0979 et CG11 0458). Un nouveau sommaire décisionnel (1124235001) a donc été préparé au printemps 2012 afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 décembre 2012 (CM12 0372 et CG12 0155).

Pour les années 2013 et 2014, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion jusqu'au 30 juin 2013 (CM12 1112, CM12 1085 et CG12 0491), puis ensuite jusqu'au 30 juin 2014 (CM13 0593, CM13

0550 et CG13 0244).

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des opérations selon les mêmes modalités, la résolution du conseil d'agglomération ainsi que la résolution similaire du conseil de la ville doivent être adoptées pour prolonger la durée de la délégation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CG07-0412 et CM07-0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 30 juin 2014.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet d'accepter la délégation des compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2015 :

Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et

délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Les compétences qui s'avèreraient ainsi déléguées sont les mêmes que celles qui étaient visées par les résolutions au même effet, applicables pour l'année 2009 (résolutions CM08 1019 et CG08 0599), pour l'année 2010 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079 et CG10 0205), pour l'année 2011 (CM10 0952 et CG10 0459), pour l'année 2012 (CM11 0979, CG11 0458, CM12 0372 et CG12 0155), pour les six premiers mois de l'année 2013 (CM12 1085, CG 12 0491 et CM12 1112) et du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (CM13 0593, CG13 0244 et CM13 0550).

JUSTIFICATION

Cette modification est justifiée pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 30 juin 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction (Sylvain DANSEREAU)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction (Marc BLANCHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-07

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles



Dossier # : 1145380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 31 100 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2014-05-06 15:29

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1145380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 31 100 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) , la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution électrique et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE13 1101 - 31 juillet 2013 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 31 100 000 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2014-2016.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation. Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants :

- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction et/ou mise à niveau des chambres de transformateurs intégrées à des projets d'ensemble;
- Construction de réseaux d'éclairage.

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques doit prévoir les budgets pour la réalisation de ses travaux d'immobilisation à même son enveloppe budgétaire 2014-2016 du programme triennal d'immobilisation conformément aux besoins de ses usagers.

La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), le seront dès l'identification précise du site de l'intervention. De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois juin 2014 ;

- Appel d'offres aux entreprises à partir du mois de juillet 2014 ;
- Ouverture des soumissions à partir du mois de août 2014;
- Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM au mois de août 2014 et suivants

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène - Ext PROVENCHER
Secrétaire (division gestion des projets) pour
Marc-André Baillargeon, Chef de division -
Planification, Conception, Devis et Norm

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2014-05-05



Dossier # : 1140865003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable ainsi que des systèmes de collecte et d'épuration des eaux usées, incluant les immeubles, de compétence de l'agglomération.

Il est recommandé:

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées» relevant de la compétence du conseil d'agglomération sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:20

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140865003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable ainsi que des systèmes de collecte et d'épuration des eaux usées, incluant les immeubles, de compétence de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation, de réfection et de mise à niveau de ses infrastructures de l'eau tant au regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. La réglementation gouvernementale concernant la santé publique et l'environnement jumelée à l'état des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place plusieurs programmes de subventions dont le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), le Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) ou le tout récent Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0361 - 27 octobre 2011 (Règlement RCG 11-022) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des usines de production et des systèmes de distribution de l'eau potable relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CG09 0051 - 26 février 2009 (Règlement RCG 09-003) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour la réalisation de travaux visant la mise à niveau et la mise aux normes des infrastructures et des équipements utilisés dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux usées de l'Île de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent règlement autorise un emprunt d'une valeur de 100 000 000 \$ pour financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et distribution de l'eau potable ainsi que des systèmes de collecte

et d'épuration des eaux usées qui sont de compétence d'agglomération. Notamment, il pourra financer des travaux de construction, de réfection et de mise aux normes de bâtiments utilisés dans le cadre des activités du Service de l'eau, tel que le projet de construction d'un nouveau bâtiment - atelier sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater. Il permettra également de financer tout autre projet d'immobilisation relatif à l'eau potable ou aux eaux usées, qui est de compétence d'agglomération. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'étude et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux ainsi que les dépenses incidentes et contingentes s'y rapportant. Ce règlement permettra le financement de projets pouvant bénéficier, s'il y a lieu, de subventions.

Les infrastructures visées par ce règlement relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

1. Des octrois de contrats sont prévus dès le printemps 2015 dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment - atelier sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater. Actuellement, nous ne disposons d'aucun règlement d'emprunt pouvant financer un projet de cette nature. La plupart des règlements d'emprunt de l'agglomération comportent des clauses de financement par quote-part ou visent des infrastructures particulières, d'où le besoin un règlement d'emprunt de portée plus générale pouvant englober un tel projet de construction.

2. Les règlements d'emprunt RCG 09-003 et RCG 11-022 qui sont de type "portée globale", comme le règlement qui fait l'objet du présent dossier, sont déjà bien entamés et le PTI 2014-2016 du Service de l'eau prévoit une augmentation appréciable du niveau des travaux de compétence d'agglomération passant de 263 M\$ en 2014 à 339 M\$ en 2016.

No Règlement	Montants autorisés	Soldes disponibles
Règl. RCG 09-003	50,0 M \$	22,1 M \$
Règl. RCG 11-022	100,0 M \$	71,1 M \$
Total :	177,1 M \$	93,7 M \$

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau de procéder aux octrois de contrats et de réaliser avec efficience sa programmation.

Compte tenu de ce qui précède et sachant que le cycle d'approbation - municipal et gouvernemental - d'un règlement d'emprunt s'étend sur plusieurs mois, nous considérons essentiel d'adopter dès maintenant ce nouveau règlement d'emprunt.

Les travaux couverts par le règlement d'emprunt, assureront le bon fonctionnement des usines, des réseaux et des équipements connexes qui sont nécessaires, désuets, endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. Ils permettront ainsi de se conformer aux directives environnementales et de santé publique. Ainsi, le Service de l'eau pourra assurer la pérennité de ses installations et la permanence de ses opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Requis par le Service de l'eau, ce règlement permettra de financer des projets d'acquisition ou de renouvellement des infrastructures nécessaires aux activités de production et

distribution de l'eau potable ainsi que de collecte et d'épuration des eaux usées qui sont de compétence d'agglomération. Certains de ces projets pourront bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de construction et de réhabilitation des systèmes de production et distribution de l'eau potable ainsi que des systèmes de collecte et d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Montréal, tout en profitant des subventions disponibles;

- Assurer le maintien d'usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées qui sont fiables et qui rencontrent les normes en matière environnementale et de santé publique ;
- Économiser l'eau potable et traiter efficacement les eaux usées ;
- Permettre la conformité aux normes gouvernementales concernant la qualité de l'eau potable, l'environnement et la santé publique ;
- Minimiser la fréquence et la durée des interventions sur les équipements afin d'optimiser leur disponibilité et de limiter la croissance des coûts d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise B LAMARCHE
Conseillère en gestion des ressources
financières - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Marie JUTRAS
Chef de division - ressources financières
Service de l'Eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514-280-4260

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1140865002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal» sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:20

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140865002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation, de réfection et de mise à niveau de ses infrastructures d'eau tant au regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. La réglementation gouvernementale concernant la santé publique et l'environnement jumelée à l'état des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) se termine à la fin de 2014 et est en voie de renouvellement pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2017. D'autres programmes sont également disponibles dont le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et le Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0617 - 17 juin 2013 (Règlement 13-024): Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

CM11 0762 - 27 septembre 2011 (Règlement 11-029) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

CM09 0881 - 21 septembre 2009 (Règlement 09-048) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de réhabilitation et de reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout visés par le programme de transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et géré par la SOFIL.

DESCRIPTION

Le présent règlement autorise un emprunt d'une valeur de 150 000 000 \$ pour financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'étude et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux ainsi que les dépenses incidentes et contingentes s'y rapportant.

Ce règlement permettra le financement de projets pouvant bénéficier s'il y a lieu de subventions, ou de tout autre projet concernant les réseaux locaux.

Les infrastructures visées par ce règlement relèvent de la compétence de la Ville de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

1. Les règlements 09-048 et 11-029, adoptés respectivement en septembre 2009 et 2011, sont à toutes fins pratiques épuisés et le règlement 13-024 adopté en juin 2013 est déjà utilisé à 40%, comme le démontre le tableau suivant :

No Règlement	Montants autorisés	Soldes disponibles
Règl. 09-048	100,0 M \$	0,0 M \$
Règl. 11-029	150,0 M \$	1,9 M \$
Règl. 13-024	150,0 M \$	89,9 M \$
Total :	400,0 M \$	91,8 M \$

2. Le PTI 2014-2016 prévoit une somme de 252 M\$ en travaux d'aqueduc et d'égout de compétence locale dont 73 M\$ en 2014, 86 M\$ en 2015 et 93 M\$ en 2016.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau de procéder aux octrois de contrats et de réaliser avec efficacité sa programmation.

Compte tenu de ce qui précède et sachant que le cycle d'approbation - municipal et gouvernemental - d'un règlement d'emprunt s'étend sur plusieurs mois, nous considérons essentiel d'adopter dès maintenant ce nouveau règlement d'emprunt.

Les travaux couverts par le règlement d'emprunt, assureront le bon fonctionnement des réseaux et des équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile et permettront ainsi de se conformer aux directives environnementales et de santé publique et d'économiser l'eau potable. Ainsi, le Service de l'eau pourra assurer la pérennité de ses installations et la permanence de ses opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Requis par le Service de l'eau, ce règlement permettra de financer des projets pour le renouvellement des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout et de leurs équipements connexes. Certains de ces projets bénéficieront de subventions dont les taux varient, selon les programmes, entre 50 % et 100 % du coût total des travaux. L'ensemble de ces travaux est de compétence locale.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'infrastructures, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la ville de Montréal en profitant des subventions disponibles :

- Assurer la fiabilité des réseaux locaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal ;
- Économiser l'eau potable ;
- Permettre la conformité aux normes gouvernementales concernant l'environnement et la santé publique ;
- Minimiser la fréquence et la durée des interventions sur les équipements afin d'optimiser leur disponibilité et de limiter la croissance des coûts d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Claude BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise B LAMARCHE
Conseillère en gestion des ressources
financières - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Marie JUTRAS
Chef de division - ressources financières
Service de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514-280-4260

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1140379001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des ressources financières et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien ».

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-21 08:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140379001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des ressources financières et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien ».

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'accomplissement de sa mission, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) fournit aux employés des équipements spécialisés en sécurité incendie. Parmi ces équipements, on retrouve l'appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) lors du combat des incendies et les détecteurs à gaz.

Le SIM doit se conformer aux différentes lois et normes régissant les différents équipements, dont la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T.) et les normes du National Fire Protection Association (NFPA).

Le financement des acquisitions futures d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0704 - 7 mai 2014 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0159 - 27 mars 2014 - d'ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 15 000 000 \$ afin de permettre l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ces acquisitions d'équipements spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
Ce règlement d'emprunt permettra au SIM de financer l'acquisition de nouveaux appareils respiratoires autonomes pour lequel des crédits de 10 M\$ ont été virés au PTI 2014 du service, suite aux modifications apportées au programme triennal d'investissement 2014-2016 du conseil d'agglomération, en mars dernier (CG14 0159).

Le règlement pourra également servir au financement d'acquisitions futures pour d'autres équipements spécialisés au SIM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'acquisition vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le maintien en service des équipements de protection ayant ainsi un effet direct sur la longévité de ceux-ci.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SIM, en tant qu'employeur, a l'obligation de fournir à tous ses employés pompiers des équipements sécuritaires, en bon état de marche et conformes aux normes en vigueur afin de leur permettre d'accomplir leur travail de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi de contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DAGHER
CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Sylvie GIRARD
Chef de division ressources financières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2014-05-21

CE : 50.001
2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2014/06/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141040001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013

Dépôt du Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2014-05-20 14:13

Signataire :

Sylvie B FARAND

Présidente

IDENTIFICATION**Dossier # :1141040001**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013

CONTENU**CONTEXTE**

La Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre (PDGMO) adoptée par la Ville en septembre 2011 prévoit que, pour des postes cadres vacants, des nominations sans appel de candidatures puissent être effectuées dans des circonstances spécifiques, telles que mentionnées à l'article 10.2.1 et sur avis du SRH.

En 2011, dans le dossier décisionnel 1110395004, la CFPM avait donné un avis favorable sur le caractère impartial et équitable de la PDGMO en précisant que les nominations avec appel de candidatures seraient privilégiées et que les nominations sans appel de candidatures demeurerait des cas d'exception et non une pratique courante. La CFPM y avait également spécifié que des encadrements devaient être élaborés pour en assurer une application cohérente.

En 2012, la CFPM avait constaté que plus de 30 % des nominations de cadres avaient été effectuées en vertu de cet article alors qu'une application stricte de la PDGMO aurait limité sensiblement ce taux. De plus, 80 % des dossiers nominations sans appel de candidatures n'étaient pas conformes à l'article 10.2.1 de la PDGMO.

Ces observations ont conduit la CFPM, dans ses rapports annuels 2012 et 2013, à réitérer sa recommandation à l'Administration, à l'effet de prévoir des encadrements pour assurer une application équitable et transparente de ce type de nominations. À ce jour, la CFPM constate la quasi absence de ces encadrements.

Le recours à ce type de nominations n'est pas une décision banale. S'il n'est pas pleinement fondé, un comblement sans affichage peut être une façon de contourner le processus régulier et de favoriser la nomination de cadres pressentis, allant ainsi à l'encontre des valeurs de l'organisation et de l'esprit de la PDGMO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1565 - 28 septembre 2011 - Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal - Avis favorable de la CFPM (GDD1110395004)

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013.

Les nominations de cadres sans appel de candidatures (sans affichage) effectuées du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 ont été vérifiées, telles que prévues au plan de vérification 2013 et selon les données du système Info-RH au 9 octobre 2013, en raison du risque important que comportent ces nominations en regard des valeurs d'équité, d'impartialité, de transparence et de compétence.

L'utilisation de cette procédure est lourde de conséquence et ne doit pas être banalisée. Leur nombre par rapport au total des nominations de postes cadres est un ratio révélateur. En effet, en 2012, plus de 30% des nominations cadres à la Ville étaient réalisées selon cette procédure. En 2013, ce pourcentage a augmenté à 48%. Ce ratio révèle que la situation est critique étant donné le risque de favoritisme lié à ce type de nominations.

Or, parmi les **275 nominations de cadres** répertoriées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013, **131 (48 %) ont été effectuées sans affichage.**

Selon la CFPM, un taux de 75% de non-conformité des nominations sans affichage résulte **de la quasi absence des encadrements** et de contrôle corporatif.

En effet, le non-respect de l'article 10.2.1 de la PDGMO est dû à ses limites intrinsèques et à l'interprétation peu restrictive qu'en font les responsables de la dotation.

L'article 10.2.1 de la PDGMO est abondamment utilisé pour combler des postes temporaires en vertu de l'alinéa 6. **En effet, parmi les 131 nominations sans affichages, 86 (66 %) ont permis de nommer temporairement des employés.**

Selon la CFPM, une réflexion s'impose sur le recours à cet alinéa mais également sur des modalités d'allègements des processus de dotation pour les comblements temporaires avec affichage.

Chaque nomination sans affichage ne s'inscrit pas dans le cadre d'un processus de dotation régulier. Cette décision d'emprunter une voie de nomination non habituelle a un impact fort réel pour le personnel de la Ville, puisque l'absence d'affichage implique une dérogation au principe de transparence. Plus concrètement, cette décision

- retire aux éventuels candidats la chance de se faire valoir tout en favorisant d'autres employés ;
- prive des employés en disponibilité admissibles de manifester leur intérêt sur des postes correspondant à leurs qualifications, ce qui aurait pu les conduire à une réaffectation permanente ;
- régularise le cheminement selon lequel un employé pressenti est d'abord nommé temporairement sans affichage puis, dans le cadre d'un processus régulier, nommé de façon permanente. À cet égard, la CFPM a déjà établi que plus de 90% des employés nommés de façon temporaire étaient par la suite nommés en permanence ;
- discrédite les processus réguliers ;
- procure un avantage aux employés promus temporairement sans affichage en leur permettant d'acquérir une précieuse expérience « de terrain » ne pouvant que les aider à réussir un éventuel processus régulier.

Derrière chaque nomination sans appel de candidatures, des répercussions humaines peuvent se produire pour le personnel. À ces coûts humains peuvent s'ajouter ceux de ne pas avoir choisi l'employé le plus compétent pour le poste visé. Tels sont les enjeux en cause justifiant l'utilisation parcimonieuse de l'article 10.2.1 de la PDGMO.

Au terme de sa vérification 2013, de même que des conclusions de sa vérification 2012, et en vertu de l'article 57.4 de la Charte,

v la CFPM émet un avis défavorable à l'égard de l'article 10.2.1 de la PDGMO jusqu'à ce que des encadrements soient émis. Cet avis pourra être révisé lorsque des encadrements substantiels auront été développés et assureront une application plus restrictive, mais aussi plus équitable et impartiale de l'article 10.2.1.

JUSTIFICATION

Selon l'article 57.4 de la Charte - La CFPM doit vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation pour combler les emplois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le respect de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre (PDGMO) et rendre plus étanche la PDGMO aux pratiques contraires aux valeurs de transparence, d'équité et d'impartialité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement 04-061 et l'art.57.4 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-20

Muriel DI BATTISTA
Secrétaire de direction de 1er niveau

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif



Dossier # : 1145359001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015

Dépôt du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-04-28 14:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Qualité de vie , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1145359001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan) a été adopté le 25 novembre 2010. Il comprend 37 actions que la Ville de Montréal et une série de partenaires entendent mener, pour assurer le développement durable de la métropole. Les actions relèvent des cinq orientations prioritaires suivantes :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Assurer la qualité de vie des milieux de vie résidentielle.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG12 0176 - 21 juin 2012 - Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

La particularité du Plan repose sur la capacité de se mobiliser collectivement dans la mise en oeuvre d'actions communes visant à assurer le développement durable à Montréal. Le Plan s'appuie sur les services corporatifs concernés de la Ville de Montréal, les administrations locales, ainsi que sur des partenaires engagés à réaliser certaines des actions du Plan. À la fin de 2013, on comptait 215 organismes partenaires, issus de tous les secteurs d'activités, formellement engagés à mettre en oeuvre des actions du Plan. Le Bilan 2012-2013 présente le suivi des 9 objectifs et des 37 actions du Plan, ainsi que l'avancement du Plan corporatif de Montréal en développement durable. Il porte aussi sur les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées.

Le contenu du bilan s'appuie sur les réponses à un questionnaire envoyé aux services corporatifs municipaux à la fin de 2013, ainsi que sur celles à un second questionnaire envoyé à l'ensemble des partenaires du Plan au début de 2014. Au total, 124 organismes partenaires ont répondu à ce questionnaire. Les services corporatifs de la Ville de Montréal ont pour leur part tous rendu compte des engagements relatifs aux actions du Plan qui les concernaient.

En plus du Bilan 2012-2013 dans sa version intégrale, un document sommaire qui en résume les informations en six pages a été produit.

Voici les principaux éléments à retenir :

Suivi des objectifs

1. Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

· Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

2. Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg/m³) d'ici 2020

· Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011 et 2012 sont en dessous du standard pancanadien de 30 µg/m.

3. Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année

· Les derniers résultats de cet objectif, arrivé à échéance, indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % en passant de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011).

4. Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

· Entre 2000 et 2012, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 10 %.

5. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

· Objectif non chiffré.

6. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

· En 2012, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal est de 40 %.

7. Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020

· Objectif non chiffré.

8. Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

· Les certifications « témoins » identifiées dans le Plan 2010-2015 ont connu une hausse globale de 48 %. La plus forte augmentation, soit 100 %, est attribuable au secteur des bâtiments (certifications LEED et BOMA BEST).

9. Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

· L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé selon des photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.

Les informations relatives aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sont détaillées dans le Rapport de développement durable de Montréal (dossier #1145174001).

Suivi des actions en regard des engagements municipaux :

Orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

11 actions comprenant 31 engagements - État d'avancement : 59 %

Orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

5 actions comprenant 26 engagements - État d'avancement : 85 %

Orientation 3 : Pratiquer une gestion responsable des ressources

8 actions comprenant 30 engagements - État d'avancement : 56 %

Orientation 4 : Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

6 actions comprenant 12 engagements - État d'avancement : 34 %

Orientation 5 : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

4 actions comprenant 9 engagements - État d'avancement : 69 %

Volet social

3 actions comprenant 9 engagements - État d'avancement : 97 %

Suivi des plans locaux en développement durable

- Sur les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, 17 ont adopté un plan local de développement durable et 2 termineront sous peu les démarches en ce sens.

- Sur les 14 villes liées de l'agglomération de Montréal, 8 ont adopté un plan local de développement durable et une a entamé des démarches en ce sens. En 2013, 5 villes liées n'ont pas fourni d'information sur l'avancement de leurs démarches de préparation d'un plan local de développement durable.

JUSTIFICATION

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 prévoit que la division du développement durable rapporte, aux deux ans, la progression vers l'atteinte des objectifs du Plan et l'avancement des actions qui y sont prévues. Le bilan 2012-2013 fait donc état des résultats des troisième et quatrième années de mise en oeuvre du Plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget d'un peu plus de 1 million \$ est prévu annuellement afin de soutenir les activités du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Ce budget comprend les sommes nécessaires à la coordination de la mise en oeuvre du Plan, ainsi que pour le fonctionnement du programme *Quartiers 21*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objet de la décision est en lien direct avec le Plan corporatif de Montréal en développement durable et le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, ainsi que les objectifs et actions contenues dans ces Plans. En effet, le Bilan 2012-2013 fait état des progrès de la mise en oeuvre de ces deux plans.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Bilan 2012-2013 rend compte des réalisations de la Ville et de ses partenaires et permet d'assurer le suivi requis afin que les actions soient réalisées dans les délais prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour information au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann VERGRIETE
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-11

Danielle LUSSIER
Chef de division - Équipe de coordination -
Développement durable



Dossier # : 1145174001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Rapport de développement durable de Montréal

Dépôt du Rapport de développement durable de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-04-29 17:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Qualité de vie , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1145174001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Rapport de développement durable de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2010, la Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015. Un des engagements du plan corporatif est de mesurer les performances économiques, sociales et environnementales et d'en rendre compte en publiant un rapport de développement durable. Ce rapport permet aux parties prenantes de suivre les indicateurs liés non seulement aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, mais également aux objectifs des principaux plans et politiques sectoriels de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1584 (12 octobre 2010) - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le Rapport de développement durable de Montréal (RDDM) vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Il donne des indications sur les tendances et les enjeux du développement durable à Montréal.

Le RDDM présente 49 indicateurs, regroupés sous 13 thématiques: Collectivité, Culture, Eau, Emploi et investissement, Énergie, Gaz à effet de serre, Habitation, Information financière, Matières résiduelles, Mobilité, Qualité de l'air, Revenu, Verdissement. Les thèmes et indicateurs du RDDM sont issus d'un examen de cadres de référence reconnus en matière de reddition de compte et d'une revue de la littérature. Leur définition a également tenu compte des échanges avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement durable municipal.

Pour être retenus, les indicateurs devaient répondre à quatre des cinq critères suivants : pertinence, disponibilité, simplicité, comparabilité et validité. Ils devaient également permettre de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs inscrits aux plans et politiques de la Ville de Montréal, dont ceux du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Les informations relatives aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sont également présentées dans le Bilan 2012-2013 du Plan (dossier #1145359001).

Les indicateurs sont présentés en fonction de trois échelles distinctes (appelées "périmètre").

- 41 sont des indicateurs de l'agglomération de Montréal. Ils donnent des informations relatives au territoire de l'agglomération et à ses parties prenantes.
- 3 sont des indicateurs de la Ville de Montréal. Ils donnent des informations relatives au territoire de la Ville de Montréal et à ses parties prenantes.
- 5 sont des indicateurs corporatifs. Ils apportent des précisions quant aux activités et pratiques de gestion propres à l'organisation municipale.

Pour chacune des 13 thématiques, les faits saillants du Rapport de développement durable sont les suivants:

Collectivité

- Taux de diplomation postsecondaire : De 57 % en 2006 à 60,3 % en 2011.
- Crimes contre la personne : Baisse de 17,8 % en 2012 par rapport à 2008.

Culture

- Prêts de documents effectués par les bibliothèques par habitant : De 5,5 prêts par habitant en 2008 à 6,8 en 2012.
- Superficie des bibliothèques : 45,3 m² par 1 000 habitants alors que l'objectif visé est de 49,8 m² par 1 000 habitants en 2017.

Eau

- Quantité d'eau potable produite par habitant : Réduction de 17 % entre 2001 et 2012.
- Réseau d'aqueduc : Taux de pertes (fuites et usages non identifiés) estimé à 33 %.
- Qualité des effluents de la station d'épuration : Taux de conformité de 100 % aux normes de qualité de rejet du MAMROT.

Emploi et investissement

- Variation du nombre d'emplois : Croissance nette de 68 300 emplois pour la période de 2004 à 2013.
- Taux d'emploi : 58,8 % en 2013.
- Dépenses en immobilisations : 15,9 milliards de dollars investis en 2013.

Énergie

- Bâtiments municipaux ayant obtenu une certification environnementale : Quinze bâtiments ont obtenu une certification en 2013, dont huit certifications BOMA BEST et sept certifications LEED, soit deux fois plus qu'en 2011.

Gaz à effet de serre

- Émissions de GES corporative : Réduction de 28 % en 2010 par rapport à 2002. Atteinte de l'objectif de -20 % deux ans avant l'échéance.
- Émissions de GES de la collectivité montréalaise : Diminution de 6 % entre 1990 et 2009.
- Émissions de GES par habitant : Baisse de 11 % entre 1990 et 2009.

Habitation

- Ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu au logement : 33,4 % en 2011 comparativement à 30,9 % en 2001.
- Nombre de logements sociaux et communautaires : Représente 6,7 % du parc immobilier résidentiel en 2012.

Information financière

- Richesse foncière uniformisée par habitant : Augmentation de 56,5 % en 2013 par rapport à 2006.

Matières résiduelles

- Quantité de matières résiduelles éliminées : Baisse de 21,4 % entre 2006 et 2012.
- Taux de détournement des matières résiduelles : De 22 % en 2006 à 37 % en 2012.

Mobilité

- Offre de service en transport collectif : Augmentation de 29,8 % entre 2006 et 2012.
- Achalandage du transport collectif : Croissance de 13,6 % entre 2006 et 2012.
- Voies cyclables : 648 km en 2013.

Qualité de l'air

- Concentration de particules fines dans l'air ambiant : Sous le standard pancanadien de $30\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2012 comme en 2011.

Revenu

- Revenu disponible des ménages par habitant : Hausse de 6,2 % en 2012 par rapport à 2008.

Verdissement

- Pourcentage d'aires protégées : 5,76 % des terres de l'agglomération sont des aires protégées alors que l'objectif est de 6 %.
- Pourcentage d'espaces verts : 21,3 % du territoire de l'agglomération.
- Indice de canopée : 20,3 % en 2007 et l'objectif à atteindre est de 25 % en 2025.

JUSTIFICATION

En publiant un rapport de développement durable, la Ville de Montréal répond à l'engagement pris lors de l'adoption, en 2010, du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

Ce rapport permet de suivre les indicateurs liés non seulement aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, mais également à certains objectifs concernant d'autres plans et politiques sectoriels de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RDDM facilite un suivi intégré de l'état d'avancement des objectifs inscrits aux plans et politiques de la Ville de Montréal, dont ceux du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En lien avec les préoccupations du développement durable, le RDDM sera publié uniquement en version internet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Rapport de développement durable de Montréal (RDDM) vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Le RDDM facilite également un suivi intégré de l'état d'avancement des objectifs inscrits aux plans et politiques de la Ville de Montréal, dont ceux du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comme les données proviennent de sources diverses, qu'elles relèvent de différentes instances municipales et gouvernementales en plus d'être publiées à des fréquences variables, les indicateurs qui en résultent seront mis à jour de manière périodique, lorsque les données seront disponibles.

Il est prévu de revisiter le contenu du RDDM tous les 6 mois pour le mettre à jour.

Le RDDM pourrait bénéficier de bonification éventuelle selon les besoins, les informations disponibles et les objectifs prioritaires par la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques GROU
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-11

Danielle LUSSIER
Chef de division, développement durable.